LES DROITS DES AUTOCHTONES

DOCUMENT 4

DOSSIER CHASSE ET PÊCHE

PREMIÈRE PARTIE: L'ANALYSE DE CHRONIQUES

LES DROITS DES AUTOCHTONES

DOCUMENT

DOSSIER CHASSE ET PÊCHE PREMIÈRE PARTIE, CHASSEURS SPORTIFS VS CHASSEURS DE SUBSISTANCE: L'IMAGE DE L'AMÉRINDIEN DANS LES CHRONIQUES DE CHASSE ET DE PÊCHE DES GRANDS JOURNAUX FRANCOPHONES DU QUÉBEC

PAR
SYLVIE VINCENT

SEPTEMBRE 1980

Cette étude réalisée par Sylvie Vincent a été commanditée par la Commission des droits de la personne.

Ce rapport a été soumis à la Commission en décembre 1979 et rendu public le 10 décembre 1980.

Le document 5. Dossier Chasse et Pêche: Deuxième partie, Les droits des Amérindiens, des Inuit et des Métis: améliorer la qualité du débat, est le complément indispensable à la présente étude. Il présente les commentaires de la Commission des droits de la personne sur cette question.

Dactylographie: Gabrielle Choma
Jocelyne Girard
Monique Soulard

Toute reproduction, en tout ou en partie, est permise sous la réserve du consentement préalable des auteurs.

DÉPÔT LÉGAL: Troisième trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN2-550-11246-6

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1. Les journaux et la période couverts par l'analyse..... 1

2. Le corpus..... 2

3. La méthode..... 6

PREMIÈRE PARTIE

LA "COUVERTURE" DES "MASSACRES" DE GIBIER..... 8

1. La couverture de deux événements 9

a) Le "massacre" de 400 orignaux dans la région de Mistassini en avril 1977 9

b) Le "massacre" du saumon dans la rivière Restigouche..... 13

2. Méthode de travail et techniques de présentation

a) Le choix des informateurs et la vérification des faits..... 17

b) Répétition de faits non prouvés..... 18

c) La soi-disant non-interprétation des statistiques et des textes de loi..... 19

d) La pondération..... 22
- "Les Indiens veillent à la conservation de la faune"
- "Certains Blancs massacrent aussi la faune"

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉLABORATION D'UNE IMAGE NÉGATIVE DE L'AMÉRINDIEN..... 26

1. Le principe de la non-différence..... 26

a) Les Amérindiens ne chassent pas pour leur subsistance..... 26

b) Les Amérindiens sont des citoyens comme les autres..... 32

c) Les Amérindiens et les Québécois sont soumis aux mêmes lois..... 35

2. La pratique d'une différence 39

a) Les Amérindiens jouissent de privilèges..... 39
b) Les Amérindiens ne respectent pas les lois..... 43
c) Les Amérindiens dilapident notre patrimoine et nous coûtent cher..... 47
d) Les Amérindiens s'emparent de notre territoire..... 50
e) Les Amérindiens nous attaquent..... 53
f) La démesure amérindienne..... 57

3. Perspective pour une société meilleure..... 60

a) L'action gouvernementale..... 60
b) Le rôle du chasseur et du pêcheur sportif..... 63
c) L'Amérindien idéal..... 66

TROISIÈME PARTIE

L'ÉBAUCHE MARGINALE DE L'AMÉRINDIEN VICTIME..... 72

1. Les Amérindiens victimes de la pollution..... 72

2. Les Amérindiens victimes de l'exploitation par les Blancs..... 75

CONCLUSION

LES SOURCES DU PRÉJUDICE..... 76

La négligence et l'ignorance..... 76

Le parti pris..... 78

ANNEXE

LISTE DES CHRONIQUES CONSTITUANT LE CORPUS..... 80

LIMINAIRE

Voilà une pièce maîtresse du dossier des droits des Autochtones. La question générale du respect de la faune, de la pêche et de la chasse de subsistance versus la pêche et la chasse sportives, de l'image de l'Amérindien constituent encore maintenant les thèmes privilégiés de l'intervention dans le secteur des droits des Autochtones. Des événements récurrents contribuent en effet à relancer annuellement ce débat. Les Amérindiens continuent d'être accusés de prétendus massacres et la rivalité avec les chasseurs et pêcheurs sportifs demeure bien présente.

De façon générale, tous les documents (ou presque tous) publiés dans le secteur des droits des Autochtones concernent cette question. Voici la liste de ceux qui sont également disponibles:

1- Il faut respecter les droits des peuples autochtones et négocier en conséquence avec eux. Déclaration de la Commission des droits de la personne du Québec, janvier 1978. Disponible en anglais et en montagnais.

2- La controverse des droits de chasse, de pêche, de piégeage des Autochtones au Québec; essai de synthèse par Marc Voinson (travail effectué dans le cadre du projet KIJEOKIMAW KAITAC NEWORISIWA), mai 1980.

3- Certaines chroniques de chasse et pêche et le débat sur les droits des Amérindiens, des Inuit et des Métis. Texte de présentation, septembre 1980. Disponible en anglais.

4- Dossier Chasse et Pêche: Première partie, Chasseurs sportifs vs chasseurs de subsistance: l'image de l'Amérindien dans les chroniques de chasse et de pêche des grands journaux francophones du Québec. Rapport de Sylvie Vincent, soumis à la Commission des droits de la personne du Québec, décembre 1979.

5- Dossier Chasse et Pêche: Deuxième partie, Les droits des Amérindiens, des Inuit et des Métis: améliorer la qualité du débat. Commentaires de la Commission des droits de la personne sur l'étude de Sylvie Vincent, septembre 1980. Disponible en anglais.

6- Concilier la conservation de la faune et le respect des droits des Autochtones. Article paru dans le journal "Le Soleil" de Québec, mardi le 13 avril 1982 sous le titre: Pour une reprise du dialogue, et mercredi le 14 avril 1982 sous le titre: Le droit à la différence. Disponible en anglais et en montagnais.

La Direction de l'éducation intervient dans d'autres secteurs dont les principaux sont:

- les droits en milieu de travail;
- les droits en milieu scolaire;
- les droits des minorités ethno-raciales;
- les droits judiciaires.

Dans ces différents secteurs, des documents sont également disponibles. Ce sont parfois des textes d'analyse, des exposés, des exercices favorisant le développement d'attitudes positives et de pratiques conformes à la *Charte des droits et libertés*. La Direction de l'éducation a également mis sur pied des programmes de formation et de sensibilisation aux droits de la personne.

Les documents produits visent généralement une meilleure connaissance de la *Charte des droits et libertés du Québec* d'une part, mais aussi d'autre part, ils initient un changement d'attitudes dans certains secteurs de la société pour rendre la qualité concrète et quotidienne plus conforme à l'esprit et à la lettre de la Charte québécoise.

AVANT-PROPOS

En décembre 1978, le Comité pour la défense des droits des Autochtones de la Ligue des droits et libertés déposait une plainte auprès du Conseil de Presse du Québec et de la Commission des droits de la personne. Le Comité y analysait et y dénonçait certaines chroniques de chasse et de pêche traitant du braconnage par les Amérindiens. Il leur reprochait de rapporter les faits de façon inexacte, de présenter la réalité de façon incomplète, et de comporter des insinuations discréditant les Amérindiens et leur mode de vie.

Le Comité demandait à la Commission des droits de la personne d'analyser ces chroniques et de voir si elles "ne portent pas préjudice aux droits des Autochtones et ne lèsent pas la réputation de certains groupes autochtones" (Recherches amérindiennes au Québec, 1979. VIII(3): 213).

N'ayant pas effectué une analyse exhaustive et systématique des articles en question, le Comité laissait à la Commission des droits de la personne et au Conseil de Presse du Québec le soin de s'en charger.

Le Comité de la Ligue n'est cependant pas le seul à s'être adressé à la Commission. À plusieurs reprises au cours des dernières années, des Amérindiens ont réclamé une intervention sur le même sujet ou sur des problèmes connexes.

Les pages qui suivent constituent une partie de l'analyse demandée: elles visent à dégager l'image de l'Amérindien véhiculée par les chroniques de chasse et de pêche. Il s'agira ensuite de voir si cette image porte préjudice aux Autochtones.

INTRODUCTION

Toute société élabore et projette une image des groupes avec lesquels elle est en contact. C'est un phénomène normal et universel. Cette image des "autres" permet à chaque société de se définir elle-même, comme par contraste, d'asseoir en quelque sorte son identité. Il existe par exemple une image commode du Canadien anglais véhiculée par la société québécoise (il est rare, entre autres, que l'on parle de chômeurs ou d'assistés sociaux canadiens anglais) et la société canadienne anglaise projette également l'image du Québécois qui lui convient. Processus normal, disons-nous, mais processus dont il n'est pas mauvais d'être conscient. En effet, cette image est forcément incomplète; ne pouvant refléter la réalité qui est complexe, mouvante et nuancée, elle relève plutôt de la caricature. Comme la caricature, elle grossit certains traits, en élimine d'autres, comme la caricature, elle effectue des choix. Elle est donc à la fois partielle et partiale.

J'essaierai dans les pages qui suivent d'analyser l'image de l'Amérindien qui se dégage des chroniques de chasse et de pêche des grands journaux francophones du Québec. Parmi les multiples possibilités qui s'offrent à eux (puisque les cultures amérindiennes sont complexes, variées, ancrées dans des passés différents, etc.), je tenterai de voir quels traits les chroniqueurs choisissent pour construire l'image de l'Amérindien et de déterminer dans quelle mesure cette image est négative ou positive.

Les journaux et la période couverts par l'analyse

Pour faire cette analyse il a fallu faire une sélection; il était impensable de dépouiller toutes les chroniques de chasse et de pêche parues au Québec. Un premier choix s'imposait: celui des journaux. Ont été retenus:

. *La Presse*

. *Le Soleil*

. *Le Montréal-Matin*

. *Le Journal de Montréal*

: La revue *Québec Chasse et Pêche*

Ceci élimine tous les hebdomadaires ainsi que les quotidiens de moindre importance notamment, ce qui est dommage, ceux des régions où vivent des Amérindiens (*L'Avenir* de Sept-Iles, *Le Quotidien* et le *Progrès-Dimanche* de Chicoutimi...etc.). Ont été éliminés également, faute de temps et à regret, toutes les autres revues spécialisées, celles dont les lecteurs sont essentiellement des chasseurs et pêcheurs sportifs, ainsi que les journaux anglophones. Une étude exhaustive, on s'en doute, demanderait beaucoup de temps. Comme il fallait bien trancher quelque part, ce sont les journaux francophones au tirage le plus fort qui ont été privilégiés.

Un deuxième choix a dû être effectué: celui de la période considérée. Les chroniques dépouillées sont tirées des journaux qui vont de janvier 1976 à juin 1979. Cette période en fait est importante. C'est celle qui a vu l'arrivée au pouvoir du gouvernement de René Lévesque, la création des ZAC et des ZEC et l'opération gestion-faune, la mise en application de la Convention de la baie James, la signature d'ententes à propos des rivières à saumon, etc., bref, de profondes transformations dans la façon d'envisager les rapports entre le public québécois et la faune d'une part, entre le Québec et les populations autochtones qui y vivent d'autre part. Dans la mesure où il fallait trancher quelque part, il a semblé normal de commencer peu de temps avant le changement de gouvernement et l'annonce de politiques précises sur la chasse et la pêche au Québec.

Le dossier soumis à la Commission des droits de la personne et au Conseil de Presse par la Ligue des droits et libertés était basé sur l'analyse de 33 textes tirés eux aussi des principaux journaux francophones du Québec, mais pas uniquement des chroniques de Chasse et de pêche. Tout en insistant sur ces chroniques (14) qui, avec les éditoriaux de *Québec Chasse et pêche* (2) et les articles publiés dans cette revue (4) constituent la majorité des textes analysés, la Ligue a examiné également des articles et des lettres ouvertes parus dans *Le Soleil* et *La Presse* (6). De plus, le dossier contient des références à des textes de l'agence *Canadian Press* (5) parus dans divers journaux francophones (*La Presse, l'Evangéline, Le Quotidien* de Frédéricton), ainsi qu'à un article de *L'Avenir* (Sept-Iles) et à un autre de *L'Actualité*. Tous ces textes ont été puisés dans des journaux de 1977 et 1978 (sauf une chronique parue en 1975). Tout en s'inspirant des choix de la Ligue, l'analyse qui suit est donc basée sur un ensemble plus homogène et sur une période plus longue. On trouvera dans le tableau de la page 3 la liste des journaux et le nombre d'articles et de chroniques qui ont servi à établir le dossier de la Ligue et l'analyse présentée ici.

Le corpus

Les journaux et la période ayant été choisis, il fallait constituer le corpus, c'est-à-dire repérer les chroniques qui traitaient d'une façon

ou d'une autre des Amérindiens, puisqu'il est bien entendu que les chroniques de chasse et de pêche discutent de multiples autres sujets.

Les quotidiens fournissent à leurs lecteurs un nombre variable de ces chroniques. *Le Soleil*, par exemple, en a habituellement quatre par semaine, le *Montréal-Matin* en avait tous les jours sauf le lundi, le *Journal de Montréal* publie également une chronique presque quotidienne, tandis que *La Presse* est moins régulière. Pour ce qui est de la revue *Québec Chasse et Pêche*, nous avons retenu, en plus des éditoriaux, quelques grands articles généralement écrits par des biologistes et quelques lettres des lecteurs. Notons que trois des quotidiens choisis ont connu d'assez longues grèves: *La Presse* et le *Montréal-Matin* du 5 octobre 1977 au 7 mai 1978, et *Le Soleil* du 30 août 1977 au 7 juillet 1978. Notons également que le *Montréal-Matin* a fermé ses portes à la fin de l'année 1978, son chroniqueur passant alors à *La Presse*. Chaque journal n'a qu'un chroniqueur: Guy Pagé écrit dans le *Journal de Montréal*, Jean Pagé, après avoir signé les chroniques du *Montréal-Matin* a remplacé Henri Poupart à *La Presse*

Journaux et nombre de textes constituant chaque corpus

	Dossier de la Ligue	Analyse ci-dessous
La Presse		
chroniques		13
articles*	2	
lettre ouverte		1
Le Soleil		
chroniques	10	33
articles*	4	
Montréal-Matin		
chroniques	3	36
Journal de Montréal		
chroniques	1	18
Québec Chasse et Pêche		
éditoriaux	2	7
articles	4	8
lettres ouvertes		2
L'Avenir	1	
L'actualité	1	
Canadian Press	5	
TOTAL:	33	118

* pour ce qui est du corpus de la Ligue, ce terme couvre à la fois les articles et les lettres ouvertes

au début de 1979, André-A. Bellemare enfin est l'auteur des chroniques "Chasse et Pêche" du *Soleil*. Les éditoriaux de la revue *Québec Chasse et Pêche* sont le plus souvent signés soit par Henri Poupart soit par A.Y. Croteau. La très grande majorité des textes cités dans les pages qui suivent ont été écrits par ces cinq personnes. Ce sont elles que désigne l'expression "les chroniqueurs" employée dans l'analyse.

Les chroniques de chasse et de pêche reflètent bien sûr les intérêts de chacun de leurs auteurs. Jean Pagé, par exemple, a consacré beaucoup d'articles à la pollution par le mercure et beaucoup d'autres à la loi sur le contrôle des armes à feu. Les chroniques reflètent aussi les opinions politiques et les possibilités qu'ont leurs auteurs d'avoir accès à certaines informations. C'est ainsi par exemple qu' A.-A. Bellemare, qui est à Québec, suit de beaucoup plus près que les autres les activités du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et que les chroniques se ressentent des réseaux d'informateurs que chacun a pu mettre sur pied dans telle ou telle région. Malgré cela, les chroniques sont assez spécialisées pour couvrir les mêmes domaines. On y trouve évidemment beaucoup d'articles sur les politiques gouvernementales affectant la vie des chasseurs et pêcheurs sportifs : projets de lois (contrôle des armes à feu, parcs et réserves et autres), diverses réglementations nouvelles sur la chasse (heures, jours, mesures de sécurité obligatoires, régions permises, etc.), implantation des ZEC avec explications et commentaires, critiques du MTCP, etc. D'autres articles traitent de l'environnement et de la faune, de la pollution, du braconnage, de la situation précaire du gibier, des mesures prises ou à prendre pour sa conservation. On trouvera également des chroniques sur les clubs privés et les pourvoyeurs, des récits d'expéditions de chasse ou de pêche, des conseils aux sportifs et quoi encore.

Les mentions aux Amérindiens peuvent être comprises dans ces articles - il s'agit alors de quelques lignes, d'un bas de vignette, d'une photo -. Ou bien les Amérindiens font l'objet d'un article complet. La proportion d'articles que les chroniqueurs consacrent en tout ou en partie aux autochtones est relativement faible, elle peut être évaluée à moins de 5% et varie d'un journal à l'autre. On trouvera en annexe la liste des chroniques qui ont mentionné ou traité des Amérindiens entre 1976 et 1979.

Il faut souligner ici que toutes ces chroniques ne sont pas entièrement ni même majoritairement consacrées aux Amérindiens. Bien que cela n'ait pas grande signification car trois lignes dans un article peuvent porter préjudice autant qu'un texte sur trois colonnes, je sacrifierai aux amateurs de chiffres en disant que l'on peut évaluer de la façon suivante le nombre de textes portant en tout ou au moins en grande partie sur les Amérindiens:

Journaux	Nombre de textes constituant le corpus	Nombre de textes en totalité ou grande partie consacrés aux Amérindiens
La Presse	14	7
Le Soleil	33	21
Montréal-Matin	36	14
Journal de Montréal	18	16
Québec Chasse et Pêche		
éditoriaux	7	4
articles et lettres ouvertes	10	8
	118	70

On peut remarquer également une certaine concentration dans le temps des textes analysés. Les mois de mai-juin-juillet-août sont sans contredit ceux au cours desquels les chroniqueurs sont le plus portés à parler des Amérindiens (64 textes sur 118, soit plus de la moitié). Toute tentative d'explication de ce phénomène devrait se baser sur une analyse comparée du contenu des chroniques de chaque mois, ce qui n'était pas le but du présent rapport. Disons seulement qu'à première vue cette période correspond à la saison de la pêche (au saumon surtout pour mai-juin) et précède la chasse d'automne. Il faut remarquer cependant que ce phénomène de concentration est général et que les grands journaux ont tendance à parler davantage des Amérindiens pendant la période creuse de l'été.

Mentionnons enfin que deux des chroniqueurs ont à l'occasion consacré deux ou trois articles de suite ou même plus aux Amérindiens (voir Pagé, Montréal-Matin 27-7-78:46 et 28-7-78:42; Bellemare, Le Soleil 2-8-78:D2, 3-8-78:C4, 4-8-78:C3 et 9-8-78:D4, 10-8-78:C4, 11-8-78:C3, 12-8-78:C4). La concentration des articles pendant les mois d'été et le fait que certains chroniqueurs publient parfois des séries mettant en cause les Amérindiens doivent être pris en considération si l'on veut évaluer l'impact des 2 à 5% d'articles portant sur les autochtones du Canada. Tel n'était pas cependant l'objectif de ce rapport. Retenons donc seulement que l'image diffuse véhiculée par quelques chroniques est considérablement renforcée, précisée, comme mise au foyer à certains moments de l'année. C'est alors que l'on saisit mieux les contours flous perçus le reste du temps.

La méthode

Il s'agissait ensuite d'opérer une certaine mise en ordre des énoncés fournis par les chroniques. La méthode utilisée ici à consisté à mettre sur fiche TOUS les passages faisant référence aux Amérindiens, à regrouper ces données par thèmes sans qu'aucune ne soit laissée pour compte. Cette opération effectuait un découpage dans le discours des chroniqueurs et, comme tout découpage, comportait une part d'arbitraire. Afin d'amoindrir cet inconvénient issu de l'intervention de l'analyste, les thèmes ont été choisis sur la base de phrases ou d'expressions fréquemment utilisées par les chroniqueurs telles que: "Les Amérindiens sont des citoyens comme les autres", "Les Amérindiens jouissent de privilèges", etc.. Ce sont ces thèmes qui constituent les titres des paragraphes de la deuxième partie de cette étude. La méthode choisie, préférable aux analyses quantitatives car elle permet de tenir compte du contexte c'est-à-dire du fait que chaque énoncé prend son sens dans sa relation à d'autres, a déjà été utilisée dans l'analyse de manuels scolaires (Arcand et Vincent: L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec. Hurbutise HMH, Montréal 1979).

Après avoir découpé et regroupé le contenu des chroniques, il fallait articuler les thèmes les uns par rapport aux autres. Dans ce cas encore, il fallait rester fidèle à la logique du discours tenu par les chroniqueurs. On s'apercevra cependant de certaines répétitions. C'est que la pensée n'est pas linéaire comme l'écriture. Chaque thème est relié à tous les autres et le chemin à parcourir pour les couvrir tous n'est pas unique. Il aurait été possible de grouper les thèmes différemment, de commencer par le milieu ou par la fin. On verra que j'ai indiqué, en terminant certaines sections, les thèmes reliés à celui dont il venait d'être question et que, vers la fin, les renvois aux premières sections sont assez nombreux. Cette façon de procéder a quelque chose de fastidieux, mais elle découle du fait que le discours qui soustend les chroniques est cohérent, que chacun des énoncés en entraîne d'autres qui se subdivisent en de nouveaux, etc., jusqu'à ce que, invariablement, on finisse par être renvoyé aux premiers et à rebondir vers d'autres. Il fallait rendre compte de ces articulations car, si un discours se tient, il n'est est que plus convaincant. Or nous verrons qu'à partir du moment où le lecteur non informé a accepté certaines prémisses contenues dans les chroniques, il ne peut que suivre le raisonnement jusqu'au bout et endosser l'image construite par le texte.

Dans le même ordre d'idées on verra que certaines citations ont été mises dans une section alors qu'elles traitent également d'un thème faisant l'objet d'une autre section. En effet quand un thème était suffisamment illustré par quelques citations je n'ai pas accumulé toutes celles qui auraient pu figurer dans la section, préférant parfois garder certains passages pour rappeler au lecteur que chaque thème est

relié à d'autres. Pour fastidieux qu'il soit également, le grand nombre de citations est une garantie pour le lecteur qu'une partie du discours qui ressort des chroniques ne lui échappe pas.

L'analyse porte sur l'ensemble des chroniques plutôt que sur les écrits de chacun des chroniqueurs pris individuellement. En effet, malgré des différences qui seront signalées au passage, l'image de l'Amérindien véhiculée par chaque journal ne s'oppose pas à celle des autres journaux examinés, elle la répète plutôt ou la complète. D'autre part, bien qu'aucune étude poussée n'ait été faite à ce sujet, l'observation quotidienne porte à croire que l'image de l'Amérindien qui ressort des chroniques reflète au moins en partie celle que s'en fait la population dans son ensemble. Plutôt que de viser un journal ou un individu en particulier, cette analyse a donc davantage pour but de décoder l'un des discours que notre société tient sur les Amérindiens et de voir en quoi les chroniques de chasse et de pêche contribuent au renforcement et à la diffusion des stéréotypes dont se plaignent les autochtones.

Exception faite des parties de chasse où les Amérindiens leur servent de guides et où ils ont avec eux des relations personnelles, les chroniqueurs parlent des Amérindiens en deux occasions majeures: pour signaler des actes de braconnage et pour rendre compte des accords signés avec le gouvernement, notamment et surtout la Convention de la baie James et les ententes récentes à propos des rivières à saumon. A l'occasion, le contenu de ces ententes a été rapporté quoique brièvement (Bellemare, Le Soleil 29-5-79:C2; Guy Pagé, Journal de Montréal 6-6-79:94, 19-6-79:72, Hayeur, Québec Chasse et Pêche janvier 1977:22-27; Poupart, La Presse 5-8-76:D6). Pour ce qui est des actes dits de braconnage, cependant, il y a lieu d'examiner la façon dont les chroniques en informent les lecteurs. C'est cet aspect "information" qui fera l'objet de la première partie.

Par-delà les faits, qu'il s'agisse de rendre compte des termes d'une entente ou d'un cas de braconnage, la plupart des chroniqueurs émaillent leurs textes de commentaires qui entraînent le lecteur dans une spirale d'affirmations sur la vie socio-économique des Amérindiens, leurs rapports avec les Blancs, leur vision du monde, etc. C'est à ce moment-là que s'élabore une certaine image de l'Amérindien. Cette image sera examinée en deuxième partie. Ce faisant je serai obligée, ici et là, de souligner certaines omissions des chroniqueurs et, bien qu'il ne soit aucunement question ici de remplacer leur image de l'Amérindien par une autre qui serait plus "juste", il me faudra faire part de certains éléments qui pourraient entrer dans la composition d'une autre image. Il est clair cependant que ces passages ont été inclus pour permettre au lecteur de prendre un peu de recul et à titre de suggestion uniquement, l'élaboration d'une autre image de l'Amérindien n'étant ni de mon ressort ni dans mes intentions.

NOTE: Deux types de guillemets ont été utilisés pour les citations: des guillemets anglais(") encadrent les passages extraits des chroniques et, à l'intérieur de ces passages, les guillemets français (« ») représentent les guillemets présents dans le texte original.

J'aimerais remercier Serge Bouchard et Pierre Lepage dont les commentaires et l'objet de certaines discussions percent ici et là au travers de l'analyse ainsi que Muriel Garon-Audy et Francine Fournier pour leur lecture critique du texte. Tout ceci évidemment sans qu'aucune responsabilité n'incombe à l'une ou l'autre de ces personnes. Le travail consistant à répérer et à photocopier les chroniques mentionnant les Amérindiens a été exécuté par Hélène Laurendeau.

I. LA COUVERTURE DES "MASSACRES" DE GIBIER

Toute chronique est à la fois article et éditorial. Dans les chroniques de chasse et de pêche, lorsqu'il s'agit des Amérindiens c'est en général l'aspect éditorialiste qui prend les dessus: les chroniqueurs font alors part aux lecteurs de leurs opinions personnelles, de leurs idées, de leurs théories sur la place des Amérindiens dans notre société. Ces opinions font partie d'un ensemble extrêmement cohérent que nous examinerons dans une deuxième partie. Disons seulement pour l'instant que l'échafaudage conceptuel qui mène à l'image en grande partie négative ainsi diffusée repose sur un énoncé de principe que l'on pourrait libeller de la manière suivante: Les Amérindiens massacrent la faune.

Cette affirmation est évidemment mise dans un contexte. Elle survient au moment où il est question d'actes de braconnage, à l'un des moments donc où la chronique se fait article et présente l'actualité. Laissant de côté les multiples autres occasions qu'ont les chroniqueurs de jouer leur rôle de journalistes (données sur les textes de loi, statistiques, couvertures d'assemblées de sportifs, de discours de ministres, etc..) je n'analyserai dans cette première partie que la couverture de deux événements majeurs survenus entre 1976 et 1979: le 'massacre" de "400 orignaux" dans la région de Mistassini et le "massacre" des saumons de la rivière Restigouche tout en renvoyant le lecteur à la mention d'autres "massacres" fréquemment rappelés dans certaines chroniques.

1. La couverture de deux événements

a) Le "massacre" de 400 orignaux dans la région de Mistassini en avril 1977

Il est rare qu'une nouvelle soit donnée brute, sans être enveloppée de commentaires. Nous pouvons examiner à ce chapitre le titre, le contexte dans lequel l'événement est situé par le journaliste, les conclusions qu'il en tire. Mais, l'origine de la nouvelle et la façon dont le journaliste la rapporte sont autant sinon plus importantes.

Les chroniqueurs, dans le cas du "massacre" des orignaux de Mistassini s'en remettent au *Progrès-Dimanche* du 24 avril 1977:

> " «A l'est du grand lac Mistassini et sur le territoire compris entre les 48e et 51e parallèles, des Indiens Cris se livreraient présentement à un véritable massacre du cheptel orignal, hors du territoire qui leur est acquis.
>
> A la tête de la rivière Ouasiemsca, à quelques 150 milles de Dolbeau, MM. Francois Lavoie, d'Albanel et Gérard Proulx de Dolbeau ont découvert ces jours derniers un important massacre d'orignaux. Complétant sa recherche à partir de cette information, «Progrès-Dimanche» devait apprendre que d'autres carnages avaient été réalisés au nord du lac Mistassini. Pas moins d'une soixantaine de bêtes auraient été abattues dans cette région. Sur l'ensemble du territoire précité, pas moins de 350 à 400 orignaux auraient été abattus dans ce secteur.» "
> (Pagé, Montréal-Matin 7-5-77:48).

Et Jean Pagé continue, dans le *Montréal-Matin:*

> "Toujours selon «Progrès-Dimanche»: «Du côté des autorités compétentes, on fait montre de réserve, surtout de commentaires. A Roberval, toutefois, M. Lucien Girard du Service de Conservation, a admis l'authenticité de la dénonciation faite par MM. Lavoie et Proulx.»
> Une enquête aurait été instituée concernant ce «massacre de Mistassini», mais il ne pouvait en dire plus. Pour le reste, ajoutait-il,«c'est du ressort d'une autorité autre que la mienne.» "(ibidem).

Le *Progrès-Dimanche,* on l'aura remarqué, prend la précaution d'utiliser le conditionnel: Les Cris "se livreraient" à un massacre, les orignaux "auraient été abattus". Lorsqu'il est question de deux témoins précis, tout ce que l'on sait c'est qu'ils ont découvert un "important" massacre

d'orignaux. Apportant d'autres informations (les siennes ou celles de *Progrès-Dimanche?)*, le chroniqueur ne se montrera pas plus précis:

> "Selon d'autres témoins, une autre boucherie du genre se serait produite à proximité du lac Washamuska, alors que plus d'une quinzaine de têtes, ainsi que d'innombrables sabots d'orignaux auraient été découverts." (ibidem)

Tout ceci n'empêche pas le *Montréal-Matin* de titrer:

> "LES INDIENS Y VONT FORT. PLUS DE 400 ORIGNAUX ABATTUS" (ibidem)

ni l'auteur de situer cet événement dans la lignée d'autres actes de "braconnage" qu'il rappelle en début d'article: "destruction complète d'un troupeau de caribou dans la région de Fort Rupert", abattage d'oies bleues au printemps, abattage de chevreuils lors de périodes critiques de l'hiver: "Les Blancs nourrissaient les pauvres bêtes sur un flanc de la montagne tandis que les Indiens les braconnaient de l'autre côté" (ibidem)... et Jean Pagé de s'interroger sur la justice:

> "Devrions-nous croire qu'il existe une justice pour les Blancs et une autre pour les Indiens?" (ibidem).

A.-A. Bellemare procède de la même façon dans *Le Soleil*. Titre provoquant:

> "LE NORD DU QUÉBEC: ABATTOIR AUX MAINS DES INDIENS?" *(9-5-77:C4)*.

Rappel d'autres "massacres": caribous de Fort Chimo et de Fort Rupert, oies bleues de la baie James, saumons de la Ristigouche. Et question-clef pour les chasseurs sportifs: "Existerait-il deux sortes de justice /.../?" (ibidem)

Pour ce qui est des sources, le chroniqueur cite au conditionnel un groupe de l'Association de chasse et de pêche du lac Saint-Jean. Il explique qu'une enquête menée par le chef des agents de conservation de la faune à Chicoutimi

> "/.../ confirmerait les avancés des représentants de l'Association de chasse et pêche du Lac St-Jean. Le rapport Béliveau, contenant plus de 200 pages où sont consignés des faits à vous faire dresser les cheveux sur la tête est remis depuis quelque temps déjà aux dirigeants du ministère à Québec." (ibidem).

Quels sont ces faits exactement, le chroniqueur ne le dit pas.

Nous avons ici deux cas de chroniques qui, sous le couvert d'une certaine prudence marquée par des conditionnels et des points d'interrogation, amènent le lecteur à se dire qu'il y a eu massacre d'orignaux dans la région de Mistassini, cela alors même que les enquêtes effectuées n'ont pas encore été rendues publiques.

De plus, ce qui n'est peut-être le fait que d'un individu ou d'un petit groupe est attribué aux "Indiens" en général. Chacun sait qu'étendre ainsi à l'ensemble d'une ethnie les méfaits de quelques-uns de ses membres est l'un des procédés généralement utilisé pour fonder le racisme.

La revue *Québec Chasse et Pêche* ne fait guère mieux. A un lecteur qui réfère à l'article du *Progrès-Dimanche* et demande aux éditeurs ce qu'ils en pensent et s'il y a vraiment eu "carnage", A.Y Croteau répond en reproduisant le titre de l'article en question, soit:

"CARNAGE DE 400 ORIGNAUX"

ainsi que la photo qui l'accompagnait et en promettant de se renseigner (Québec Chasse et Pêche juillet 1977: 12-13). Il y a donc encore répétition d'une information dont on ne sait pas au juste si elle est fondée ou non.

Dans le *Journal de Montréal* le titre de la chronique est peut-être moins affirmatif mais tout aussi provoquant:

> "Tuerie à la Mistassini et à la Ouashamieska:
> QUATRE CENTS ORIGNAUX AURAIENT ÉTÉ TUÉS PAR DES INDIENS"
> Pagé, Journal de Montréal (8-5-77:44).

L'auteur rappelle d'autres récits de "massacres" et en conclut que "l'histoire ancienne se continue" et que "la Baie James devient un lieu de massacre exceptionnellement reconnu". De plus, il appelle les Indiens les "bandits de la forêt" (ibidem).

Contrairement à ses confrères Guy Pagé, cependant, fait référence à l'entente de la baie James et à la permission qu'ont obtenue les Cris "d'abattre sur leur territoire une moyenne de 800 orignaux pour les premières cinq années" (ibidem). Il donne également plus d'éléments de nouvelle, mais le lecteur reste très mal informé. Citant ses sources, il mentionne un rapport de l'Association de chasse et de pêche du Lac St-Jean puis une enquête effectuée par des agents de Conservation au cours de l'automne et de l'hiver 1976-77, sans en livrer clairement le contenu. Le "rapport", dit-il "nous donne les résultats des constatations qui ont été effectuées entre l'automne 1976 et mars 1977" (ibidem). Quelles sont ces constatations apparemment faites dans 20 des 153 sites d'hiver des Cris de la Baie du Poste? Le journaliste ne le dit pas. Il n'en conclut pas moins:

"Les orignaux capturés servent donc à alimenter les profiteurs et à satisfaire les braconniers qui garnissent leurs goussets." (ibidem)

On apprend ensuite que des chasseurs blancs ont vu 12 orignaux tués par des Indiens, puis qu'ils ont repéré sept sites sur un territoire de 400 milles carrés. Qu'y avait-il dans ces sites? On ne le sait pas vraiment. Le chroniqueur dit que seulement trois d'entre eux ont été visités et que l'on y a trouvé 147 pattes d'orignaux. Le lecteur est libre de penser qu'il y en avait proportionnellement autant dans les autres sites. Ces endroits d'autre part, se trouvent en dehors des territoires attribués aux Cris par l'entente de la baie James. Comment le chroniqueur sait-il qu'il s'agit d'orignaux tués par des Cris? Il annonce qu'il a en main une dénonciation faite par un pilote...

Après avoir terminé cet article, le lecteur est sûr que les Cris de la baie James ont "massacré"400 orignaux, se sont enrichis par la vente de la viande, que tout cela s'est passé en dehors de leurs territoires (c'est également ce qu'on lit dans *Le Soleil* du 9-5-77:C4) et que le MTCP ferme les yeux.

Le lendemain, Guy Pagé fait la distinction entre "les Indiens" et "des Indiens" qui braconnent. Il situe également le problème à un autre niveau: celui des réseaux de braconnage ayant des Indiens comme fournisseurs et des Blancs comme acheteurs et complices, plutôt que celui des "Indiens destructeurs de faune" (Journal de Montréal 9-5-77:58).

Mais il faudra attendre encore une bonne semaine avant de comprendre enfin que les fameux "400 orignaux" ont été tués dans les territoires assignés aux Cris par la Convention de la baie James (on sait qu'ils avaient droit à environ 800 orignaux), que les "147 pattes" proviennent peut-être d'orignaux qui

"/.../ auraient pu être tués pour servir à nourrir certaines familles de chasseurs sur leurs lignes de trappage, tolérance qui leur a toujours été accordée pour nourrir leur famille à l'occasion de cette période hivernale." (Journal de Montréal 17-5-77:56)

Enfin, le chroniqueur mentionne que l'enquête se poursuit et que

"Si les Cris ont abusé de leurs privilèges, ils seront poursuivis." (ibidem)

Un an et demi plus tard, sous le titre:

"CES MÉCHANTS INDIENS QU'ON ACCUSE DE TOUS LES PÉCHÉS"
(Journal de Montréal 9-12-78:62)

Guy Pagé répond à une lectrice qui se plaint du fait que les Indiens ont droit de chasser à l'année longue et qui revient sur l'histoire des "400 orignaux". Le chroniqueur rappelle alors qu'il s'agissait de "certains" Amérindiens contre lesquels des poursuites ont été prises, qu'"il ne faut pas généraliser" et que l'on étudie toujours la possibilité d'en arriver à des règlements convenables pour tous et surtout pour la conservation de la faune (ibidem).

Ce qui semble n'être finalement qu'une histoire de braconnage comme le Québec en connaît malheureusement beaucoup, a donc été présenté comme un massacre éhonté d'orignaux par des autochtones et a servi à imposer au lecteur l'image de l'Amérindien destructeur. Dans les journaux étudiés, un seul chroniqueur est revenu une semaine plus tard donner une nouvelle version des faits.

b) Le "massacre du saumon dans la rivière Restigouche

Dans le cas de ce qui est considéré comme le massacre du saumon par les Micmacs de Restigouche, le processus est à peu près identique: titres provoquants, information trop peu étayée, rappel d'autres "massacres," conclusion sur la place des autochtones dans la société québécoise.

André A. Bellemare intitule l'un de ses articles:

> "LES AMÉRINDIENS COMPROMETTENT IMPUNÉMENT LA SURVIE DU SAUMON" (Le Soleil 9-8-78:D4).

L'article parle en fait de la précarité de la situation pour le saumon anadrome de l'Atlantique, de l'interdiction de la pêche commerciale dans les provinces de l'Est canadien depuis 1972, du braconnage commercial, pour en arriver à la fin seulement au braconnage des Amérindiens. Le chroniqueur affirme que les Amérindiens de la baie des Chaleurs n'ont pas besoin du saumon pour survivre, mais sa seule information en ce qui concerne le braconnage de certains Micmacs et la survie du saumon réside dans la phrase:

> "Les Micmacs de la réserve de Restigouche, près de Pointe-à-la-Croix (Cross-Point), se mirent à tendre des filets à l'ouest de Campbellton /.../ capturant ainsi une grande partie des saumons qui tentent de rejoindre quelques-unes des meilleures rivières à saumon du monde." (Bellemare, Le Soleil 9-8-78:D4).

C'est sur cette information imprécise que l'auteur demande à son lecteur de se baser pour le suivre au long d'une série de quatre articles où il donne une image particulièrement négative des Amérindiens. On remarquera tout d'abord la dramatisation des faits: Les Micmacs capturent "une grand partie" des saumons et justement ceux qui vont dans "les meilleures" rivières à saumons "du monde". Au tout début de son article, le chroniqueur a parlé de "désastre mondial" et, pour expliquer que 70 pour 100 des saumons anadromes de l'Atlantique sont natifs du Québec, il écrit:

> "Environ 70 pour 100 de tous les saumons anadromes de l'Atlantique dans le monde entier sont natifs du Québec!" (ibidem, je souligne).

Le problème est donc extrêmement sérieux et le lecteur comprend facilement que les Micmacs sont gravement fautifs. Quelle quantité de saumons prennent-ils? Quelle est la proportion du braconnage qui leur revient? Cela, le chroniqueur le ne dit pas. Il se contente de rappeler des accrochages entre Blancs et Indiens qui remontent à 1973. "Des citoyens

en colère" - et tout l'article tend à démontrer qu'ils avaient raison de l'être - ont voulu "obliger les Indiens à respecter les mêmes lois que tous les autres Canadiens". La brigade anti-émeute a dû prêter main-forte aux agents de la conservation de la faune pour "faire entendre raison aux Indiens". Ceux-ci "plaçant devant eux leurs femmes et leurs enfants" ont chassé les forces de l'ordre. Et le chroniqueur de conclure que "depuis 1973, le problème n'a fait qu'empirer". (ibidem).

Dans cet article, il faut constater outre l'absence d'information précise sur l'étendue de la responsabilité amérindienne une accumulation de détails qui montrent les Amérindiens de cette région comme étant non respectueux des lois, intraitables, peureux, dangereux, irresponsables.

Le lendemain, même absence d'information précise dans l'article intitulé:

"BRACONNAGE PAR LES MICMACS: «LÉGALISATION»RATÉE"
(Le Soleil 10-8-78:C4).

Le chroniqueur parle alors de "braconnage frénétique et absolument désastreux du saumon" (ibidem) mais toujours sans qu'il soit possible d'évaluer l'ampleur du désastre ni la responsabilité des Micmacs. S'il est vrai que le saumon soit menacé, il est vrai aussi que le phénomène est complexe. Outre les divers agents mentionnés par Bellemare lui-même (pêche commerciale, braconnage par les Blancs), il y a sans doute d'autres facteurs qui expliquent la raréfaction du saumon dans les rivières du Québec. Notre compréhension de ce qui se passe lorsque le saumon est en haute mer, notamment, est loin d'être suffisante. Dans ce contexte, on peut se demander ce qui permet à A.A. Bellemare d'attribuer aux Micmacs une si grande part de responsabilité. Les Micmacs font figure en quelque sorte de bouc émissaire dans un dossier dont le chroniqueur ne fournit pas tous les éléments. Le lendemain, A.A. Bellemare revient à la charge et livre à ses lecteurs ses opinions sur les activités économiques des Amérindiens, leur gestion de la faune, leur place dans la société. Nous reviendrons sur cet apsect du discours des chroniqueurs en deuxième partie. L'important est de voir que trois jours de suite A. Bellemare accuse les Micmacs et les Amérindiens en général de détruire le saumon sans communiquer au lecteur les éléments qui lui permettraient de mesurer la part du "massacre" qui revient aux autochtones.

Le 12 août, donc pour la quatrième journée consécutive, le chroniqueur du *Soleil* va redire "le massacre des saumons anadromes de l'Atlantique /.../ par les Micmacs de la réserve de Restigouche /.../ et /.../ par les Montagnais de quelques réserves" (Le Soleil 12-8-78:C4). Il sera question encore de "désastre écologique" de "gestes criminels impunis" contre 70% des saumons anadromes "de l'Atlantique du globe", de ce que "les Amérindiens sont en train de vider littéralement les rivières" à saumon, etc.. Pour ce qui est des Montagnais, on ne saura pas à quelles réserves le chroniqueur refère et encore moins, bien sûr, ce qui s'y passe.

Les articles publiés ultérieurement rediront "le braconnage éhonté pratiqué, depuis des années, par certains Amérindiens dans certaines rivières à saumon" (Le Soleil 17-11-78:C2) et le "massacre de la population de saumons du bassin de la rivière Restigouche par la bande des Micmacs de la réserve de Restigouche" (Le Soleil 25-5-79:C2) sans qu'aucune explication ne soit donnée sur le sens du terme "massacre".

La revue *Québec Chasse et Pêche* n'est pas plus précise dans son éditorial de mai 1978 où il est question du "pillage du saumon sur la rivière Restigouche" mais le lecteur assidu saura enfin de quoi il est question dans le numéro de février 1979 où A.Y. Croteau explique:

> "Sur les rivières de la Côte Nord et de l'est du Québec, des Indiens pillent au point de menacer l'espèce et vendent illégalement le saumon Atlantique à la tonne."

Ainsi que nous le verrons plus loin, l'utilisation des chiffres peut être une façon d'exagérer et, en fait, de ne pas informer.

C'est encore Guy Pagé dans le *Journal de Montréal* qui paraît le plus factuel. D'une part, il cite ses sources, soit le Rapport Carter, d'autre part il prend la peine d'en extraire des informations qui donnent au moins une idée des chiffres sur lesquels se basent les pêcheurs sportifs pour crier au massacre.

> "Selon le communiqué, mille saumons par semaine, pour ne rapporter que des observations modestes, ont été capturés illégalement. On rapporte même que des Indiens du Maine, de New York et d'autres territoires distants viennent réclamer leur part de la bonanza et que 90% de la capture est vendue ouvertement en dehors de la réserve."
> (Journal de Montréal 15-8-78:68).

En cherchant bien, on peut trouver cette information dans le *Montréal-Matin*. Elle se trouve dans la dernière phrase de la légende d'une photo:

> "Sur la rivière Restigouche jusqu'à 1000 saumons par semaine ont été capturés illégalement par les Indiens /.../"
> (Montréal-Matin 11-8-78:44)

Pour revenir au *Journal de Montréal*, dans un autre article, Guy Pagé nous apprend qu'une soixantaine de filets tapissaient le lit de la rivière Restigouche avant la signature de l'entente entre les Micmacs et le Gouvernement du Québec (Journal de Montréal 31-5-79:107). Ces informations chiffrées donnent au pêcheur sportif qui connaît un peu la question une idée des prises effectuées dans la rivière Restigouche. Encore faut-il se méfier des chiffres non interprétés, non mis en perspective.

Cependant, le chroniqueur met en doute le respect de l'entente par les Micmacs, il intitule son article:

"Y AURA-T-IL AFFRONTEMENT À LA RESTIGOUCHE?"

Il prévoit que les agents de conservation vont avoir "passablement de boulot", il dit "espérer" que les Amérindiens "se soumettront" (ibidem). Ainsi, avant même que les agents de conservation n'aient enregistré quelque résistance que ce soit, le lecteur est amené à imaginer que le braconnage va se poursuivre et qu'il va y avoir des accrochages entre Blancs et Indiens.

Ceci nous amène à nous poser la question du choix de leurs informateurs par certains chroniqueurs. Jean Pagé, par exemple rapporte les paroles du propriétaire du l'hôtel Restigouche à Matapédia dont l'établissement a été "attaqué" par "une bande d'une vingtaine d'Indiens armés de haches":

> "Selon Pete Dubé, jusqu'à 120 filets auraient été tendus simultanément. Rares étaient les saumons pouvant s'infiltrer au travers de ces écrans maillés." (Montréal-Matin 27-7-78:46).

Il paraît clair qu'un tel informateur n'est pas dans une situation où il puisse être d'une impartialité à toute épreuve. L'auteur pourtant ne contrebalance pas les dires de l'hôtelier. De la même façon, il reproduira ceux d'hommes d'affaires de Sept-Iles manifestement en conflit avec les Montagnais:

> "Certains Indiens pratiquent un braconnage sur une haute échelle, pour ne pas dire à l'échelle industrielle sur la rivière Moisie." (ibidem)

L'expression "échelle industrielle", dans ce contexte, ne peut qu'indiquer un ordre de grandeur et sert à faire comprendre que les Montagnais sont hors des normes.

Informations peu précises, dramatisation des faits, titres provoquants, citations d'informateurs ayant évidemment pris parti contre les Micmacs et les Montagnais, extrapolations hâtives, telle est la forme sous laquelle certaines chroniques présentent des événements qualifiés de "massacres" et ce sur quoi les auteurs s'appuient pour diffuser leur vision d'un monde idéal où des Amérindiens soi-disant irresponsables cesseraient enfin d'avoir des "privilèges". Il faut signaler cependant dans le cas de la rivière Restigouche comme dans celui de la région de Mistassini, les tentatives de la part de Guy Pagé, chroniqueur du *Journal de Montréal*, pour rester plus près des faits et pour pondérer son information.

Ayant examiné la façon dont les chroniqueurs ont relaté ces deux événements qui eurent une certaine importance dans leur articles, il n'est sans doute pas inutile de scruter davantage leur méthode de travail ou du

moins ce que l'on peut en supposer d'après les résultats. A la quinzaine d'articles déjà considérés, j'en ajouterai maintenant d'autres où il est encore question de "massacres".

2. Méthode de travail et techniques de présentation

Il faudrait refaire chaque enquête pour juger véritablement de la justesse des informations véhiculées par les chroniques de chasse et de pêche. Après examen de ces chroniques il semble qu'elles reposent sur des sources insuffisamment vérifiées et que, d'autre part, elles font appel à des techniques de présentation qui ne semblent pas rendre justice aux faits. Ces procédés doivent être pris en considération dans la mesure où ils se conjuguent pour offrir des populations amérindiennes une image qui risque d'être essentiellement négative.

a) Le choix des informateurs et la vérification des faits

La lecture attentive des chroniques conduit à s'interroger sur les sources utilisées par les chroniqueurs pour appuyer leurs dires. Dans le cas du "massacre" de caribous à Fort Chimo, par exemple, une chronique rapporte les dires d'un seul informateur (Pagé, Journal de Montréal 13-3-77:46). Or, c'est cet article qui permet à un autre chroniqueur de citer ce "massacre" dans la liste qui lui sert à introduire celui des "400 orignaux" de Mistassini (Bellemare, Le Soleil 9-5-77:C4). Deux mois plus tôt ce même chroniqueur s'en inpirait pour écrire:

> "/.../ les autochtones s'en seraient donné à coeur joie en tirant littéralement dans le tas avec des carabines de calibre .22 (les munitions coûtent moins cher...) pour ne ramasser que quelques caribous. Ils ont à ce point «inondé» Fort Chimo de viande fraîche de caribou que le nombre incroyable de chiens qu'ils gardent avec eux ont pu festoyer. Et, lorsque les habitants de Fort Chimo ont été tout simplement écoeurés de manger de la viande de caribou, ils se seraient alors amusés à tirer sur les bêtes pour le plaisir de pratiquer le tir à grande distance ou à poursuivre les animaux en motoneige jusqu'à les faire mourir d'épuisement!" (Bellemare, Le Soleil 14-3-77:D3).

Les autochtones, donc, tuent un grand nombre de caribous et n'en ramassent que "quelques-uns". Pourtant le village est "inondé" de viande fraîche à un tel point que les chiens, malgré leur nombre "incroyable" ont de quoi

"festoyer". Vision cauchemardesque d'un village baignant dans le sang des caribous, établie à partir de l'article d'un confrère qui, lui-même, n'a cité qu'un informateur. Et l'auteur d'ajouter:

> "D'autres témoignages nous sont aussi parvenus du nord du Québec concernant le massacre d'orignaux et le saccage de frayères par des Amérindiens et Inuit." (ibidem).

Quels Amérindiens, quels Inuit, où cela s'est-il passé, quand, comment, pourquoi? Rien de cela n'est dit et la conséquence de telles omissions est évidemment que des autochtones passent pour des irresponsables.

Pour ce qui est du "massacre" des "400" orignaux", nous avons vu que les chroniqueurs se basent sur l'article du *Progrès-Dimanche* (Pagé, Montréal-Matin 7-5-77:48; Croteau, Québec Chasse et Pêche, juillet 1977:12-13). Nous avons vu, d'autre part, que certains chroniqueurs n'hésitent pas, au besoin, à faire référence à des informateurs évidemment en conflit d'intérêt avec les autochtones.

En aucun cas les chroniqueurs ne présentent le point de vue des Amérindiens concernés si bien que nous n'avons jamais qu'un côté de la médaille et encore est-ce un côté à peine esquissé. Guy Pagé fait bien référence à un informateur qui pourrait être soit Blanc soit Inuk (Journal de Montréal 13-3-77:66) et qu'il dit ailleurs être Indien (8-5-77:66), mais il ne donne encore que le point de vue d'un plaignant sans que le lecteur connaisse celui des accusés. A moins que le droit à la sauvegarde de sa réputation ne veuille rien dire, tout cela mérite d'être analysé car c'est en prenant prétexte de ces bribes d'information qui paraissent somme toute très insuffisantes que les chroniqueurs extrapolent et énoncent des principes qui n'ont plus rien à voir avec les événements relatés.

Notons que les rares cas de rectifications après vérification des faits se trouvent dans la chronique du *Journal de Montréal* sous la plume de Guy Pagé. Nous avons vu ce qu'il écrit lors du "massacre" des 400 orignaux (15-5-77:56). Nous verrons plus loin comment il traite les accrochages entre Mohawks et pêcheurs sportifs sur le Lac St-François (4-10-77:60).

b) <u>Répétitions des faits non prouvés</u>

La lecture de ces articles montre que les chroniqueurs ressassent les mêmes descriptions et réfèrent constamment aux mêmes événements. Que la culpabilité de quelques Amérindiens ou Inuit ait été prouvée ou non, les divers "massacres" sont remis sans arrêt sur le tapis: "massacre" de caribous vers 1974-75 dans la région de Fort Rupert (Bellemare, Le

Soleil 9-5-77:C4; Pagé, Montréal-Matin 17-5-77:48), "massacre" d'oies bleues dans le même secteur vers 1974 (Bellemare, ibidem; Croteau, Québec Chasse et Pêche février 1979; Pagé, Montréal-Matin 13-9-76:51, 18-9-76:44), "massacre" de caribous à Fort Chimo au cours de l'hiver 1976-77 (Bellemare, Le Soleil 14-3-77:D3, 9-5-77:C4). Ces "faits" le plus souvent non prouvés sont rappelés chaque fois qu'il est question d'un nouveau braconnage donnant ainsi l'impression qu'il s'agit d'une attitude systématique chez les Amérindiens.

c) La soi-disant non-interprétation des statistiques et textes de lois

On trouve aussi dans certaines chroniques des informations exactes mais non situées dans leur contexte. Ceci risque évidemment d'induire le lecteur non informé en erreur. Henri Poupart, par exemple, dans un éditorial de la revue *Québec Chasse et Pêche* portant sur l'entente signée par le Gouvernement du Québec et les Micmacs de Restigouche, termine par une note de bas de page qui se lit ainsi:

> "Selon les chiffres fournis par le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, la communauté Micmac de Restigouche compte 267 familles, ce qui fait une moyenne de près de 100 livres de saumon par famille." (Québec Chasse et Pêche, juillet 1979:4)."

Ces chiffres ne disent rien si l'on ne sait pas combien de personnes il y a en moyenne dans les familles de Restigouche, quelles sont les autres ressources alimentaires de ces familles, le nombre de prises que peut supporter la rivière sans risque pour le saumon, etc.

Le même procédé est utilisé dans la même revue lorsque A.Y. Croteau se sert des chiffres fournis par une étude intitulée *Research to establish present levels of harvesting by natives people of Northern Quebec, Part 1:*

> "/.../ les 6000 Indiens cris /.../ récoltent en moyenne par année le gibier comestible suivant: 63.000 outardes, 25.000 oies blanches, 8.000 bernaches cravant, 53.000 canards, 4.000 huarts, 18.000 castors, 800 orignaux, 600 caribous et 1.000 phoques, sans compter les ours noirs et blancs, les bélugas, les rats musqués et mille et une sources de nourriture dont le poisson qui compte pour 469.000 livres." (Québec Chasse et Pêche, mai 1977:104).

A moins de se livrer à des calculs compliqués, le lecteur est incapable de voir ce que ces chiffres représentent en consommation journalière et individuelle. Il ne sait pas non plus quelles sont les autres ressources alimentaires des Cris, (céréales, fruits et légumes par exemple qui constituent une part importante de l'alimentation des Blancs).

Le lecteur ignore également à combien est estimée la consommation de boeuf et de poulet pour une population équivalente vivant "au Sud", etc.

Dans le même article, l'auteur entraîne son lecteur à sa suite et lui fait visiter des campements cris. Ayant vu 2 panaches dans l'un d'eux, il en conclut que le groupe familial a dû prendre 10 orignaux, dans le deuxième campement où il voit 3 panaches, il annonce que 15 orignaux ont dû être abattus. Dans un autre endroit, les Cris lui disent avoir tué 8 bêtes et il repère 4 peaux seulement, mais il informe son lecteur qu'il croit difficilement les allégations des chasseurs car ils font partie de la bande de Waswanipi et que, lors de l'enquête sur la consommation annuelle de gibier, cette bande a démontré beaucoup de réticence. Donc, les chasseurs de ce campement "s'étaient peut-être donné le mot pour minimiser leurs exploits" (ibidem). La réticence des chasseurs cris est vue ici comme un aveu de culpabilité. Le journaliste ne tient aucun compte du fait que la récolte annuelle des chasseurs a fait l'objet de nombreuses discussions au moment des négociations entre les Cris et le Gouvernement, qu'elle est donc devenue une sorte d'enjeu politique. Dans ce contexte, n'importe qui répondrait avec circonspection aux questions d'un journaliste. Que dirions-nous d'ailleurs si l'on venait à brûle-pourpoint fouiller dans notre frigidaire où nous interroger sur notre compte en banque? La technique d'enquête utilisée semble contestable et ne pouvait mener à des résultats probants. L'auteur se base pourtant sur ces résultats pour laisser sous-entendre que les chasseurs cris sont des menteurs qui surexploitent le gibier et ce sans tenir compte le moindrement du contexte socio-politique. L'auteur est lui-même conscient de la pauvreté de ses informations car il écrit:

> "Evidemment, il me manque beaucoup de données pour porter un jugement: je ne sais pas combien il y a de Cris sur le territoire, je ne sais pas si leur nombre augmente, et je ne sais pas combien il y a d'orignaux. Je ne sais pas non plus si toute cette venaison finit dans l'estomac d'un autochtone...et si notre faune est en danger d'extinction". (ibidem)

Malgré ces lacunes tout bonnement avouées, l'auteur laisse planer un doute dans l'esprit du lecteur: les quantités - apparemment énormes - de gibier que les Cris consomment annuellement, les prétendues réticences des chasseurs à dire combien ils ont pris de bêtes, le titre même "L'ENTENTE AVEC LES AUTOCHTONES MENACE-T-ELLE NOTRE FAUNE?" conduisent le lecteur à imaginer que la preuve n'est pas loin d'être faite. Cette technique consistant à utiliser la forme interrogative pour faire passer des affirmations non fondées a d'habitude les résultats que l'on en escompte. Ceux-ci d'ailleurs ne se font pas attendre. Dans la chronique "Place aux lecteurs" du mois de juillet, un correspondant écrit:

> "Vous prétendez /.../ que les autochtones de la Baie James font une trop grande récolte de gibier et en particulier d'orignaux" (Québec Chasse et Pêche, juillet 1977:12).

et un autre:

> "Vous accusez les Indiens Cris de massacrer notre faune."
> (ibidem:13)

A quoi l'auteur répond:

> "Ce n'est pas moi qui prétend que la récolte des autochtones est exagérée, c'est une étude effectuée sur le territoire pendant plusieurs années, /.../ (ibidem:12).

Or, cette étude, inaccessible au public d'après Croteau lui-même, n'avait pas pour but de porter des jugements sur la récolte des autochtones mais tout simplement de mesurer celle-ci en vue de fixer les quotas qui seraient adoptés par la Convention de la baie James. Le lecteur comprend que l'auteur se situe dans la perspective du massacre appréhendé lorsque celui-ci écrit:

> "Aujourd'hui, équipés d'armes précises et de moto-neiges rapides, il peuvent écumer un vaste territoire en peu de temps s'ils le désirent" (ibidem).

Nous verrons en deuxième partie que certains chroniqueurs visent justement à montrer que vider le territoire de son gibier est en effet une tendance répandue chez les autochtones. A son deuxième correspondant qui invoque l'habitude des Amérindiens d'exercer un strict contrôle sur les quantités d'animaux abattus, A.Y. Croteau répond d'ailleurs:

> "Quant au contrôle exercé par les autochtones sur leurs prises, les études citées dans mon texte ne semblent pas vous donner raison." (ibidem:13),

alors que son texte n'a pas montré en quoi ces études parlent d'exploitation irraisonnable par les autochtones.

On peut aussi, tout en fournissant l'information de façon neutre, la coiffer d'un titre qui orientera la lecture de l'article. Guy Pagé, par exemple, lorsqu'il rapporte les termes de l'entente entre le Gouvernement du Québec et le Conseil de bande de Sept-Iles-Maliotenam, n'exprime pas son opinion personnelle dans son texte, mais il l'intitule:

> "LES RIVIÈRES À SAUMONS COMMENCENT À CONNAÎTRE DE SÉRIEUX PROBLÈMES" (Journal de Montréal 19-6-79:72).

Il s'agissait justement de présenter les résultats d'une entente visant à régler certains problèmes. Que faut-il conclure de ce titre sinon que cet accord avec les Montagnais va être néfaste pour les saumons? C'est une façon d'orienter le lecteur vers l'interprétation la plus défavorable aux Montagnais tout en ayant l'air de ne faire que rapporter les clauses d'un règlement.

d) La pondération

Bien que cela ait déjà été souligné ici et là, redisons que les chroniques prennent parfois la précaution de parler de "certains" Amérindiens qui braconnent plutôt que d'étendre leur accusation à l'ensemble des groupes amérindiens. D'autres passages fournissent une pondération au moins apparente aux affirmations de braconnage.

- Les Amérindiens veillent à la conservation de la faune

Quoiqu'en quantité très négligeable, nous trouvons dans les chroniques de chasse et de pêche l'inverse de l'énoncé "Les Indiens massacrent la faune" qui pourrait se résumer par la phrase: "Les Indiens contrôlent leur chasse" ou "Les Indiens veillent à la conservation de la faune".

Daniel Banville, biologiste et non chroniqueur, qui écrit un long article dans la revue *Québec Chasse et Pêche*, dira ainsi à propos de la chasse aux oies bleues par les Cris de la baie James:

> "Bien que les Indiens chassent depuis le début de l'arrivée des oies jusqu'à leur départ, plusieurs d'entre eux attendent le début d'octobre pour chasser, alors que les oies sont plus grasses." (octobre 1978:70),

ou encore,

> "/.../ ils font tout pour aller récupérer l'animal blessé. Je n'ai jamais vu un Indien laisser une oie blessée sur le terrain de chasse parce qu'elle était trop loin pour aller la chercher." (ibidem:72).

Un autre cas, à peine perceptible, de pondération peut être repéré dans le *Montréal-Matin*. On se souviendra des références aux "massacres" d'oies bleues. Or, en octobre 1977, Jean Pagé écrit en légende à une photo:

> "A la baie James, où j'étais à la chasse aux oies bleues ces jours derniers, le gibier était très abondant, les oisons nombreux. Les Indiens Cris semblent maintenant y définir les normes cynégétiques." (Montréal-Matin 4-10-77:47).

Ce "semblent" est évidemment bien faible quand on le compare à ce que l'auteur a dit par ailleurs sur les "massacres" d'oies. Il n'en est pas moins là.

Le 22 juin 1979, le chroniqueur du Soleil écrit un grand article à la louange des Inuit:

> "LES INUIT EN ÉTROITE HARMONIE AVEC LA NATURE"

dans lequel on peut lire:

> "/.../ ce que les Inuit arrachent à la nature, ils le font parcimonieusement, comme le chef Tommy Cain et les habitants de Tasiujaq m'en ont donné la preuve, la semaine dernière, aux Finger Lakes." (Le Soleil 22-6-79:C2).

Le chroniqueur écrit également:

> "Tommy Cain soutient que, tant qu'il vivra à Tasiujaq, les Inuit ne récolteront que les gibiers à plumes et à poils et que les poissons dont ils auront vraiment besoin pour assurer leur subsistance. /.../ Il ne veut pas que les Inuit de sa région vident leur coin et en soient ensuite réduits à ingurgiter seulement la nourriture importée par les Blancs." (ibidem)

et il explique que les chasseurs n'ont prélevé qu'une bête, la plus petite, sur un troupeau d'une douzaine de têtes, qu'ils ne se remettront en chasse qu'après l'avoir entièrement consommée et qu'ils utiliseront toutes les parties de l'animal n'en gaspillant pas la moindre.

Il s'agit évidemment d'un exemple bien précis, en aucun cas le chroniqueur ne se permettra de conclure que tous les Inuit contrôlent leur chasse et il ne peut s'empêcher de rappeler que, contrairement au chef Tommy Cain, certains "autochtones du Sud" font une "récolte abusive des ressources fauniques pour se livrer à un commerce lucratif avec des Blancs" (ibidem). Nous verrons dans la deuxième partie l'importance de la personnalisation des relations entre chroniqueurs et guides ou pourvoyeurs autochtones. Tommy Cain symbolise ici l'Inuk ou l'Amérindien idéal: il fait partie de ceux qui "exploitent les ressources de leur territoire de manière à assurer le progrès socio-économique de leur communauté" et qui "accueillent des chasseurs et pêcheurs sportifs du sud /.../" (ibidem)

- <u>Certains Blancs massacrent aussi la faune</u>

Une autre façon de pondérer l'affirmation selon laquelle les Amérindiens massacrent la faune est utilisée par au moins un chroniqueur. Elle consiste à dire que les Blancs en font autant. Dans le *Journal de Montréal*, Guy Pagé écrit:

> "J'ai souvent eu certains préjugés sur la façon dont certains autochtones traitaient notre faune aquatique et terrestre et nos oiseaux migrateurs. Les gestes de certains d'entre eux semblaient souvent plus révoltants que les agissements de certains Blancs.

Aujourd'hui, après avoir fait le bilan du comportement de certains Blancs, je dois dire que les sauvages ne sont pas ceux qu'on croit, mais bien les Blancs dont le comportement est dégoûtant et, je dirais même plus ignare durant cette saison de pêche au saumon qui va s'avérer la plus désastreuse dans l'histoire de la Belle Province.
Si, dans le passé, je me suis laissé aller un peu en qualifiant d'actes barbares certains actes posés par des autochtones, j'avais oublié que les braconniers dans ce milieu sont moins nombreux que ceux qui vivent à nos côtés.

Mon attitude change

Il est vrai que certains Indiens se comportent de façon répréhensible mais sans donner raison à quelque braconnier que ce soit, si on fait un bilan rapide des actes de braconnage commis dernièrement, la marge qui sépare autochtones et Blancs est très grande et nous devons avouer que nous remportons haut la main le trophée du braconnage systématique de nos rivières à saumons.
/.....
...../ Les sauvages ne sont pas toujours ceux qu'on croit, c'est pourquoi certains Blancs de la Côte-Nord, du Bas St-Laurent et de la Gaspésie sont beaucoup plus sauvages cette année que nos autochtones qui, en général, respectent les lois." (Pagé, Journal de Montréal 26-7-77:50).

On a remarqué que le chroniqueur accuse bien "certains Blancs" et non tous les Blancs, mais on peut dire aussi qu'il fait en général la distinction entre"certains Indiens" et"les Indiens". Nous avons même souligné qu'il répond à l'une de ses lectrices que cette distinction est importante et qu'"il ne faut pas généraliser" (Journal de Montréal 9-12-78:62).

Ceci dit, si j'accuse mon voisin de droite d'être un voleur, ce n'est pas en affirmant que mon voisin de gauche en est un aussi que je rectifierai vraiment l'image que je véhicule au sujet du premier.

Le meilleur moyen sans doute de lutter contre cette image négative, et donc de respecter la réputation d'un peuple, serait d'éviter les généralisations, de présenter la version autochtone des faits et de veiller à vérifier les sources d'information.

En résumé

Dans cette première partie, les passages relatifs au braconnage amérindien et à ce que les chroniqueurs appellent le "massacre" de la faune ont été analysés pour examiner la façon dont les nouvelles sont rapportées. Cette étude n'a évidemment été faite qu'en se basant sur les textes et donc à titre d'indication seulement. Pour être complète, elle devrait comprendre une enquête sur les faits eux-mêmes. Cependant, le simple examen des textes a permis de relever les points suivants.

. Pour ce qui est des sources, leur choix même (informateurs parfois hostiles aux Amérindiens), leur petit nombre (informateur parfois unique) et le fait donc qu'elles ne sont pas toujours contrebalancées par d'autres. Nous avons signalé, entre autres, l'absence apparente d'informateurs amérindiens.

. Pour ce qui est des faits, l'utilisation de données peu précises, de chiffres et de statistiques non expliqués, d'affirmations non prouvées, une information donc insuffisante et non située dans son contexte, ou située dans un contexte qui en biaise le sens.

. Pour ce qui est des acteurs et surtout des "responsables", l'attribution d'actes de braconnage aux Amérindiens avant que les enquêtes ne soient terminées, la non-rectification des faits en temps et lieu, la mention répétée des mêmes événements donnant ainsi l'impression d'une surabondance d'actes de braconnage dûs aux Amérindiens, l'attribution aux autochtones dans leur ensemble d'actes commis par quelques-uns.

. Pour ce qui est de l'exposé de ces "informations", il faut signaler au moins:

- les titres provoquants
- la dramatisation par le ton, l'utilisation de termes exagérés et de chiffres non expliqués
- l'utilisation du conditionnel et de la forme interrogative qui évitent d'avoir à prouver ce que l'on affirme

A moins que la liberté d'expression ne souffre aucune limite, il ne paraît donc pas exagéré de dire qu'il y aurait lieu d'effectuer une enquête approfondie sur la façon dont les chroniqueurs rapportent les faits mettant en cause les Amérindiens.

II. L'ÉLABORATION D'UNE IMAGE NÉGATIVE DE L'AMÉRINDIEN

Nous avons vu dans la première partie qu'il y a lieu de s'interroger sur la façon dont les chroniqueurs informent leurs lecteurs sur l'actualité amérindienne et notamment sur la question du braconnage. Nous passons maintenant à une analyse plus globale de l'image de l'Amérindien qui se dégage des chroniques. Cette image est brossée à partir d'une série de thèmes qui seront abordés à tour de rôle et qui, eux-mêmes, peuvent être regroupés selon deux principes opposés: la différence et la non-différence entre autochtones et québécois.

1. Le principe de la non-différence

Les trois premiers thèmes se greffent sur une question fondamentale qui, par delà les opinions des chroniqueurs, de ceux qu'ils défendent et de ceux qu'ils détractent, s'adresse à notre société toute entière: dans quelle mesure celle-ci accepte-t-elle de voir subsister en marge d'elle-même des groupes dont l'économie serait basée sur la chasse et la pêche non commerciale, donc une économie qui, à la limite, pourrait être vue comme autosuffisante?

Les chroniques analysées répondent à cette question par une négative non équivoque et ce, en invoquant trois types d'arguments qui exposent en même temps trois facettes d'une certaine image de l'Amérindien.

a) Les Amérindiens ne chassent pas pour leur subsistance

Nous avons vu en première partie que les chroniqueurs de chasse et de pêche accusent les Amérindiens de surexploiter la faune. Or ces derniers mettraient le gibier en danger alors que, sauf exception, ils n'ont même pas besoin de chasser pour leur subsistance. Quand, par exemple, en amendement à la loi sur le contrôle des armes à feu, le ministre Allmand propose que les chasseurs et trappeurs vivant du produit de leur chasse soient exemptés de l'obligation d'avoir un permis, Jean Pagé écrit:

> "Pour ma part, je ne connais personne pouvant évoquer cette raison, même pas les Indiens qui profitent comme nous tous des bénéfices sociaux excluant complètement la chasse comme moyen exclusif de subsistance." (Pagé, Montréal-Matin 30-4-76: 72)

Cette idée n'est pas propre à Pagé. Dans un long article de la revue *Québec Chasse et Pêche* où il explique les articles de la Convention de la baie James qui ont des conséquences pour les chasseurs et pêcheurs sportifs, Gaétan Hayeur, non pas chroniqueur mais biologiste, rappelle

que, d'après la Convention, les autochtones "ne chassent pas par plaisir mais exploitent la faune pour survivre". Il s'empresse cependant d'ajouter cette longue parenthèse qui donne son point de vue personnel sur la distinction entre chasse sportive et chasse de subsistance:

> "(C'est une subtilité, d'ailleurs, qui est très difficile à comprendre, surtout pour quelqu'un qui a eu l'occasion de séjourner dans les municipalités autochtones où la consommation d'aliments en conserve par habitant sans compter les liqueurs douces et les «chips» est probablement plus grande qu'à Montréal. Enfin c'est un exemple de plus où la législation ne sera pas conforme à la réalité quotidienne)" (Hayeur, Québec Chasse et Pêche janvier 1977:27).

Il paraît hasardeux d'évaluer un système économique en se basant sur la consommation de quelques aliments sans aucune mesure de la proportion qu'ils représentent dans l'ensemble de l'alimentation de la société considérée, sans que soit non plus analysé ce qui conduit une population à choisir tels aliments plutôt que tels autres. Mais les chroniqueurs se disent très bien informés. Tout comme Hayeur, ils mettent souvent de l'avant leur connaissance des sociétés autochtones. (voir par exemple Bellemare, Le Soleil 14-3-77, 9-5-77, 11-8-78). Le lecteur est donc fortement invité à prendre pour acquis que les Amérindiens, sauf exception, ne chassent pas pour leur subsistance.

Autrefois, bien sûr, dira-t-on, les Amérindiens vivaient de la faune:

> "Il était bien normal que les Cris et les membres des autres tribus du nord-ouest trouvent leur subsistance au sein de populations animales qui étaient leurs. Au fait, aucune réclamation, nul règlement et aucun dédommagement n'étant intervenus." (Pagé, Montréal-Matin 13-9-76:51).

Mais tel ne serait plus le cas aujourd'hui. Tout se passe comme si les chroniqueurs faisaient une distinction entre "autrefois" et "aujourd'hui" d'une part, entre le "Nord" et le "Sud" de l'autre. Ces oppositions, en fait, se résorbent en une seule: les Amérindiens du Nord suivent davantage les modèles ancestraux, ils vivent en harmonie plus étroite avec la nature que ceux du Sud, dans une certaine mesure ils ont encore besoin de la faune pour assurer leur existence (voir Bellemare, Le Soleil 5-8-77:C2) et ils la respectent davantage:

> "/.../ je respecte les Amérindiens de ces régions-là, même s'ils se permettent certains écarts qui commencent à devenir passablement dangereux pour le patrimoine faunique. Mais, dans les régions urbanisées, les Amérindiens ne vivent malheureusement plus selon les modes traditionnels /.../.

> Et que font-ils de la faune? Ils l'exploitent à outrance et la massacrent, tant qu'il y a de l'argent à en tirer!" (Bellemare, Le Soleil 11-8-78:C3).

Cependant même dans le Nord, les Amérindiens ne sont plus ce qu'ils étaient. Toujours selon Bellemare, lors d'une conférence de presse du ministre Duhaime à Drummondville, des "observateurs" auraient fait remarquer que

> "/.../ les Amérindiens ne chassent plus avec des arcs et des flèches, mais avec des armes à feu de gros calibre munies de télescopes...Ils ne trappent plus avec des pièges en bois, mais en métal...Ils ne pêchent plus au harpon, au nigog ou à la seine fabriquée de boyaux d'animaux, mais avec des filets maillants en nylon de plusieurs centaines de pieds de longueur..." (Le Soleil 26-5-79:C3).

Il semble donc y avoir, pour les chroniqueurs cités, une sorte de continuum qui va de l'Amérindien d'autrefois pauvrement outillé, vivant exclusivement de la chasse et respectant la faune à l'Amérindien d'aujourd'hui intégré à notre économie de marché et massacrant le gibier à l'aide d'armes très efficaces. Les Amérindiens du Québec peuvent être placés sur ce continuum, ceux du Nord étant plus près des premiers et ceux du Sud des seconds.

Cependant, de plus en plus, les Amérindiens des régions nordiques se rapprochent de ceux du Sud en ce sens qu'ils ont accès à notre économie et aux bénéfices sociaux attribués par les gouvernements. La signature de la Convention de la baie James marque un point tournant dans l'évolution des sociétés amérindiennes telle que la voient les chroniques, les Cris et les Inuit devenant du jour au lendemain des citoyens à part entière qui n'ont plus la chasse comme unique moyen de subsistance. Le tout est de savoir alors ce qu'ils vont faire de la faune. Certains textes semblent basés sur un cadre théorique selon lequel les Indiens auraient tendance à la massacrer tout comme leurs semblables du Sud tandis que les Inuit auraient compris où se trouve leur véritable intérêt:

> "Maintenant que les «Blancs» ont porté la «civilisation» jusque là-haut, les Inuit ne sont plus forcés de compter uniquement sur les ressources fauniques pour assurer leur survie. Et, depuis quelques années, ils exploitent ces ressources de leur territoire de manière à assurer le progrès socio-économique de leurs communautés, en accueillant comme clients les chasseurs et pêcheurs sportifs du «sud»." (Bellemare, Le Soleil 4-8-78:C3; voir aussi 6-8-77:C11, 2-8-78:D2, 22-6-79:C2).

Pour un autre chroniqueur, bien que la situation soit loin d'être idéale, les Inuit ne sont pas un cas désespéré, il y a moyen de leur apprendre ce

qu'est vraiment la chasse au vingtième siècle.

> "Les Inuit ne sont pas des fous, qu'on tente donc de les renseigner, de les éduquer, car si leurs ancêtres chassaient pour se nourrir, ils apprendront rapidement qu'eux aussi peuvent le faire, que la chasse est un moyen de subsistance, mais qu'en 1977 c'est aussi un sport." (Pagé, Journal de Montréal 13-3-77:46).

Les Amérindiens semblent donner plus de fil à retordre aux chroniqueurs qui ne lésinent pas pourtant sur les conseils: les Indiens doivent se rendre à l'évidence, il y a des choses qu'ils ne peuvent plus se permettre s'ils veulent être considérés comme des gens "civilisés".

> "Je me souviens d'un massacre de 21.000 oies bleues à la Baie James, cette chasse printanière devenant impensable dans le contexte de notre civilisation actuelle." (Pagé, Montréal-Matin 13-9-76:5).

Les Indiens cris dorénavant ne seront plus chasseurs eux-mêmes, ils vont devoir remplacer les pourvoyeurs. Ils feraient bien dans ces conditions de se soucier un peu de conservation (ibidem).

A cette idée que les Amérindiens ont abandonné une économie primitive basée sur la chasse et la pêche de subsistance, certains chroniqueurs ajoutent leur propre vision des nouvelles conditions socio-économiques des autochtones. Pour ce qui est du "Sud", ainsi que nous l'avons déjà vu, il y a longtemps que les autochtones vivent de la "générosité" des Blancs.

> "/.../ il est de notoriété publique que les autochtones de la baie des Chaleurs n'ont plus besoin du saumon pour assurer leur survie, depuis des générations, puisque les prestations d'aide sociale des «Blancs» leur sont versées assez généreusement." (Bellemare, Le Soleil 9-8-78:D4).

> "/.../ dans les régions urbanisées, les Amérindiens /.../ végètent, subventionnés de toute part (bien-être social, prestations d'assurance-chômage, etc., même s'ils ne payent aucune taxe et ne versent aucun impôt étant donc par là totalement improductifs pour la société) /.../" (Bellemare, Le Soleil 11-8-78:C3).

A la baie James, depuis la signature de la Convention, les Amérindiens croulent sous l'argent:

> "Le père Maurice Provencher O.M.I. de la mission de Fort Rupert m'a murmuré à l'oreille: «Le revenu moyen des Indiens de cette réserve dépasse maintenant $15.000 par an»." (Pagé, Montréal-Matin 21-7-78:44).

Ces phrases murmurées ont sûrement pour le lecteur un petit côté scandaleux. De plus, cet argent ne vient pas d'un travail honnête et laborieux mais des largesses des gouvernements:

> "De part et d'autre, nos gouvernements leurs versent des bénéfices sociaux, rentes, allocations, pensions, salaires garantis, en plus des sommes astronomiques pour l'utilisation de ressources hydrauliques. Ceci, à un tel point que ces Indiens sont farcis de dollars au point d'en éclater ...et c'est ce qui se produira!" (ibidem).

Suit un exposé sur les stratégies du gouvernement qui aurait sciemment doré la vie des Cris pour les dissuader de rester dans leurs territoires de chasse. Nul ne contestera à l'auteur le droit de faire son analyse de la situation, au contraire, mais on peut s'étonner des raisons qu'il donne pour s'en plaindre : voici que les Cris sont devenus riches et paresseux, en voie d'assimilation et, du même coup, complètement inutiles pour les chasseurs sportifs car ils préfèrent maintenant trapper plutôt que d'être guides.

> "Essayez /sic/ d'obtenir les services d'un guide est tout aussi difficile que de trouver l'aiguille dans la botte de foin! Tous les guides sont devenus trappeurs, le Gouvernement leur expédiant un chèque de $8000 à $9000 pour exercer ce travail, en plus de cela, plusieurs milliers de dollars en fourrures recueillis au cours de l'hiver viendront se greffer au gros lot. Si vous ajoutez à ceci les ronflants $200.000.000 issus du projet de la baie James qui leur furent accordés, vous avez l'image d'un peuple riche, indépendant et pour qui l'argent est devenu le grand manitou. Tant mieux pour eux! (Pagé, Montréal-Matin 28-9-76:50).

Tant mieux pour eux, mais cela n'exclut pas une certaine nostalgie pour le bon vieux guide d'autrefois: il était pauvre mais serviable.

> "/.../ ce qu'elle a changé cette baie James! Ses Indiens jadis souriants, froncent maintenant les sourcils...ils ont des troubles d'argent! /.../ Finies les belles traditions, la sincérité, l'honnêteté et la franchise qui les caractérisaient, les Cris passeront à l'histoire!" (Pagé, Montréal-Matin 21-7-78:44).

Certains chroniqueurs font porter sur notre société corruptrice le blâme de la disparition de ces sympathiques primitifs (Pagé, Montréal-Matin 28-9-76:50) tandis que d'autres au contraire accusent les Amérindiens des pires tares (Bellemare, le Soleil 11-8-78:63). Ce sont ces gens

improductifs, inutiles, parasites de notre société qui, tout à coup,

> "/.../ devant la montée en flèche du prix du saumon sur le «marché noir» /.../ se sont /.../ souvenus que leurs ancêtres pêchaient jadis le saumon pour survivre!" (Bellemare, Le Soleil 9-8-78:D4).

Ce sont eux, qui massacreront la faune tant qu'il en restera et,

> "Quand il n'y aura plus de faune pour «faire la passe», ils obligeront bien les «Blancs» à leur verser encore des prestations d'aide sociale..." (Bellemare, Le Soleil 11-8-78:C3).

Il sera question plus loin de cette conviction que notre société est en train de se faire rouler par les Amérindiens qui essaient de jouer sur les deux tableaux: une économie de subsistance qui leur donnerait tous les droits sur la faune et la participation à notre économie qui leur donnerait tous les bénéfices sociaux dont nous jouissons nous-mêmes grâce aux fruits de notre travail et au paiement de nos impôts.

L'important pour le moment est de constater que, selon les chroniques, les Amérindiens ont maintenant troqué leur ancienne économie de subsistance contre les avantages financiers qui les font entrer de plein pied dans une économie de marché et les rendent donc semblables aux Blancs. C'était vrai déjà des Amérindiens du Sud, et notamment des Micmacs dont il est largement question à propos des rivières à saumon, c'est vrai aussi depuis la signature de la Convention de la baie James des autochtones du Nord, ou du moins des Cris et des Inuit. Autrefois guides dévoués et chasseurs autonomes, ces derniers, en devenant pourvoyeurs éventuels et chasseurs subventionnés, ont basculé à leur tour dans notre économie. C'est pourquoi ils sont tenus, désormais, de se soumettre aux mêmes lois que nous.

> "A l'avenir, ayant accepté les règlements financiers qui leur furent proposés dans cette percutante affaire de la baie James, les Indiens devraient respecter les règlements régissant la chasse des canards et des oies. Les massacres printaniers d'oies bleues et blanches devraient cesser/.../ L'affaire de la baie James se soldait de façon commerciale /.../." (Pagé, Montréal-Matin 18-9-76:44).

Cette idée de l'abandon du mode de vie traditionnel en échange de subsides gouvernementaux est assez répandue dans le public. Elle ressort du Rapport Carter tel que résumé par Guy Pagé dans le *Journal de Montréal* 15-8-78:68), elle apparaît aussi dans les lettres des lecteurs (voir par exemple le Journal de Montréal 9-12-78:62). Mais c'est un point qui

revient souvent dans les chroniques et qui fait partie des divers arguments utilisés pour montrer que les Amérindiens sont des citoyens comme les autres.

b) Les Amérindiens sont des citoyens comme les autres

Outre la non participation au système économique québécois, l'un des points qui pourrait servir à la démonstration d'une différence entre les Blancs et les Indiens est l'antériorité de la présence des seconds sur le sol du Québec. C'est un argument que les Amérindiens utilisent eux-mêmes et qui semble agacer certains chroniqueurs. Jean Pagé ne nie pas la présence des Amérindiens au début de la colonie (Montréal-Matin 5-8-77:39), mais il évacue la question en disant que nous sommes tous des immigrants de toute façon. Répondant à la plainte déposée par la Ligue des droits et libertés, il écrit:

> "Les Indiens sont arrivés d'Asie par le détroit de Béring, les Français par le St-Laurent, les Espagnols par l'Atlantique. Les richesses du Canada n'appartiennent à aucun groupe. Si nous commençons à les diviser selon les dates d'arrivée des diverses nationalités, je plains les derniers immigrants!" (Montréal-Matin 15-12-78:50).

Quant à A.A. Bellemare, il a recours aux témoignages d'"observateurs" pour tenter de prouver que d'autres groupes humains occupèrent le Québec avant les Amérindiens; il invoque la poterie trouvée dans la région de la rivière Caniapiscau et parle de l'hypothétique venue de marchands phéniciens avant l'ère chrétienne (Le Soleil 26-5-79:C3). Outre la mauvaise interprétation des données archéologiques, sur laquelle il n'est pas nécessaire de s'étendre ici (voir la réponse de L. Girouard dans le Soleil du 5-7-79), ce texte est critiquable d'une part parce qu'il n'y a pas moyen de mettre en doute l'antériorité de la présence amérindienne sur celle des "peuples fondateurs", d'autre part et surtout parce que l'enjeu ne se situe pas au niveau des dates d'arrivée mais au niveau de la détérioration de l'environnement et de la culture d'une société au profit d'ur autre. Il n'est pas besoin de remonter très loin dans le temps pour trouver des sociétés amérindiennes encore relativement peu exposées aux conséquences de l'emprise québécoise sur le territoire.

L'attitude de Bellemare semble différente vis-à-vis des Inuit dont il reconnaît l'antériorité mais aussi dont il salue au passage la ténacité:

> "Pourtant, depuis des millénaires, des humains ont réussi à arracher leur vie à cette partie du globe pratiquement oubliée des dieux." (Bellemare, Le Soleil 22-6-79:C2, déjà dit le 4-8-78:C3; voir aussi 3-8-78:C4).

Bellemare ne souscrit pas non plus à la spécificité culturelle des Amérindiens. Rapportant encore des commentaires d'"observateurs" à une conférence

de presse du ministre Duhaime à Drummondville, il invoque les ancêtres Gaulois et Celtes des Québécois, disant en quelque sorte que chasseurs sportifs et chasseurs de subsistance descendent tous d'authentiques chasseurs et donc ont tous le même droit à profiter de la faune.

Sans remonter si loin, Henri Poupart cite l'exemple des "gens de Havre St-Pierre, Natashquan, etc., etc. qui furent pendant des siècles /sic/ oubliés par le restant de ce pays et qui traditionnellement pendant toutes ces années pêchaient au filet". (Québec Chasse et Pêche juillet 1979:4). Or, d'après lui, du jour où la route fut ouverte jusqu'à Havre St-Pierre, les habitants de la Côte-Nord durent abandonner leurs traditions et se conformer aux règlements généraux. Pour ces Blancs donc, l'entrée dans la vie économique québécoise a signifié la fin des privilèges. Les chroniqueurs font alors le raisonnement suivant: si les Québécois qui se reconnaissent chasseurs et descendants de chasseurs ne peuvent pas faire appel à leurs "traditions", pourquoi les Amérindiens qui ne sont plus eux-mêmes d'authentiques chasseurs - ce que les chroniqueurs soutiennent en général - seraient-ils exemptés du respect des lois? C'est une façon relativement facile de réduire à sa plus simple expression un phénomène complexe, car les chroniqueurs mettent sur le même pied ceux pour qui la chasse est la principale source de nourriture, ceux qui trouvent dans la chasse une nourriture d'appoint parfois essentielle et, tout descendants de l'Homme de Cro-Magnon qu'ils soient, ceux pour qui la chasse est un passe-temps. Ce faisant, ils laissent entendre qu'il ne reste plus aujourd'hui que des pêcheurs et chasseurs sportifs.

Répondant aux lecteurs qui leur font remarquer que les Amérindiens, de par leurs traditions, respectent la faune et ont leurs techniques propres d'aménagement et de contrôle du cheptel animal, des chroniqueurs répètent qu'il est temps de mettre fin au mythe du "bon Indien" et qu'il faut bien se rendre compte que les Amérindiens sont en réalité des pillards, des destructeurs, des bandits (Croteau, Québec Chasse et Pêche juillet 1977:12-13; Bellemare, Le Soleil 11-8-78:C3, etc.; voir aussi les nombreux articles sur le braconnage). Selon un lecteur de la revue *Québec Chasse et Pêche*, qui reflète et appuie l'attitude générale des chroniqueurs:

> "Si on trouve encore du gibier dans nos forêts et du poisson dans nos lacs et rivières, faudrait quand même pas être naïf au point de croire que c'est grâce à la prévoyance du « bon-Indien-protecteur-de-la-Nature » , même si quelques jeunes ethnologues « nouvelle vague » essayent de nous le faire croire." (Place aux lecteurs, Québec Chasse et pêche mars 1978: 8).

Bref, semblent dire les chroniques, il est temps de tourner la page et de cesser de considérer les Amérindiens comme différents des autres Qué-

bécois. Ils ne vont sûrement pas renoncer à "tout ce que les Blancs leur ont apporté" (ibidem) et retourner vivre dans le bois. Comme le disait Croteau en réponse à l'un de ses lecteurs:

> "Les Indiens du Québec ne sont plus les Indiens de l'antique Huronnerie, ce sont les citoyens d'une province au même titreque vous et moi. La faune et le poisson, comme l'eau et la forêt, appartiennent à tous les Québécois sur un pied d'égalité. C'est sur l'exploitation de ces ressources qu'il peut y avoir des ententes, compte tenu des impératifs de l'heure." (Québec Chasse et Pêche juillet 1977:13).

Il est important de voir la cohérence du discours reproduit par ces chroniques car il arrive un moment où le lecteur oublie que les bases en sont peut-être bancales et se laisse entraîner par sa logique interne. Renvoyés les uns aux autres et constamment répétés, les arguments finissent par tisser une toile qu'il est difficile de critiquer à moins d'être informé par ailleurs et nous avons vu que l'information donnée par les chroniques de chasse et de pêche laisse justement à désirer. Sous une forme ou sous une autre, avec des différences et des nuances ici et là, les chroniqueurs affirment: les Amérindiens ne sont plus ce qu'ils étaient, il ne chassent plus pour leur subsistance mais pour faire des profits monétaires, l'image de l'Indien protecteur de la nature est un mythe, la preuve en étant les nombreux "massacres" signalés par les chroniques, massacres qui ont pour but, justement, d'enrichir les autochtones. Pour ce qui est de leurs soi-disant droits découlant du fait qu'ils auraient été les premiers occupants du territoire et qu'ils auraient une culture basée sur la chasse, il n'y a pas lieu de s'y attarder, disent les chroniqueurs car, d'une part les Amérindiens sont des immigrants comme les autres habitants du Canada, d'autre part, les Québécois ont aussi des traditions de chasse et de pêche. Conclusion: les Amérindiens sont des citoyens comme les autres et la faune est notre bien à tous.

Cette prémisse va permettre aux chroniqueurs

1. de réclamer que les Amérindiens respectent les mêmes lois que les Blancs.

2. de considérer comme un privilège et donc comme une injustice pour les Blancs toute entente particulière du gouvernement avec les autochtones, tout respect des droits amérindiens sur le territoire.

Ce sont ces points que nous examinerons maintenant.

c) Les Amérindiens et les Québécois sont soumis aux mêmes lois

Après l'élection de novembre 1976, les chroniqueurs s'interrogent sur les options du nouveau gouvernement et donnent le bénéfice du doute au ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche.

> "Est-ce que le nouveau gouvernement québécois a l'intention de traiter les Indiens et les Inuit comme tous les autres Québécois? Le nouveau ministre du MTCP, Yves Duhaime, a-t-il l'intention de traiter les Indiens et les Inuit comme des « citoyens à part entière », et non plus comme des êtres spéciaux devant lesquels s'agenouille le gouvernement québécois pour leur accorder des privilèges? Est-ce que Duhaime entend demander aux Indiens et Inuit de respecter les mêmes obligations et devoirs que les « Blancs » et de se satisfaire des mêmes droits, surtout dans les domaines de la chasse et de la pêche?" (Bellemare, Le Soleil 7-12-76:E2).

Et le chroniqueur de rassurer ses lecteurs: devant des dizaines de journalistes le ministre a dit que "les Indiens et Inuit étaient des Québécois comme tous les autres et qu'ils allaient être dorénavant considérés comme tels" (ibidem) même s'il y a "« quelques cas spéciaux » dans les étendues désertiques" dont il n'est pas question de "bousculer les traditions" (ibidem). On remarquera ici, en filigrane, la distinction entre Amérindiens du "Nord" et du "Sud", ou entre Inuit et Amérindiens, qui correspond à la vision des chroniqueurs.

A peine trois mois plus tard, cependant, le ton change. Sous le titre: "LES AUTOCHTONES: DES QUÉBÉCOIS COMME LES AUTRES!", le chroniqueur rappelle la déclaration de Duhaime et écrit, reprenant les reproches qu'il adressait déjà au gouvernement précédent (Le Soleil 19-8-76:C4):

> "Il serait peut-être temps que le nouveau gouvernement québécois agisse en conformité avec ces déclarations de principe! /.../ Et il serait peut-être temps que les autochtones, qui réclament depuis si longtemps d'être traités « sur le même pied d'égalité que les Blancs », acceptent aussi d'obéir aux mêmes lois et aux mêmes règlements que les Blancs, même si cela leur impose des contraintes!
> Car depuis des mois, des témoignages renversants nous parviennent à propos de véritables massacres du patrimoine faunique par les autochtones, dans la partie nord du Québec plus spécialement, sans que les autorités gouvernementales semblent agir." (Bellemare, Le Soleil 14-3-77:D3).

Et il s'en suit l'énumération de "massacres" perpétrés par les Amérindiens et Inuit.

En mai, le chroniqueur du *Soleil* revient à la charge en posant cette fois la question précise: y a-t-il deux sortes de justice au Québec?

> "Au Québec, dans les domaines de la chasse et de la pêche, existerait-il deux sortes de logique et de justice pour les habitants du territoire: l'une pour les Amérindiens et Inuit, l'autre pour le reste des Québécois (qu'ils soient blancs, noirs, jaunes ou basanés, quelle que soit leur langue ou leur religion...)?" (Bellemare, Le Soleil 9-5-77:C4).

D'après l'auteur, les gens qui connaissent les autochtones "d'un peu plus près que sur des photographies" se posent déjà la question depuis longtemps, mais même les autres se la posent maintenant "à mesure que leur parviennent des témoignages irréfutables de véritables massacres de la faune commis par les autochtones vivant dans le nord du Québec" (ibidem). Suivra, cette fois, la "description" du "massacre" des 400 orignaux de Mistassini. Bellemare conclut:

> "Pourquoi donc ne traiterait-on pas enfin les autochtones sur le même pied que tous les autres Québécois?
> /.../ pourquoi donc n'obligerait-on pas les autochtones à respecter les lois les plus élémentaires de la conservation, à obéir aux lois de base qu'on edicte pour l'ensemble des habitants du territoire?" (ibidem).

Si le lecteur ignore le contexte juridique relativement complexe * dans lequel se situent les actes attribués aux Amérindiens, il lui est difficile de se faire une opinion sur le bien-fondé des questions posées par l'auteur.

Critiquant l'inertie du gouvernement qui, en Gaspésie, laisse se "perpétuer une illégalité flagrante" et mettre en danger la survie du saumon, Bellemare redit encore que la faune appartient à tout le monde et que les Amérindiens devraient être soumis aux mêmes lois que les autres habitants du Québec:

---

* Voir le texte Les Droits des Amérindiens, des Inuit et des Métis: améliorer la qualité du débat, Commission des droits de la personne, août 1980.

> "La faune est un bien collectif appartenant à l'ensemble des citoyens habitant le territoire national: le gouvernement n'a pas le droit de laisser quelques centaines ou quelques milliers d'individus s'approprier ce bien collectif, quels que soient leursorigines etchniques /sic/, leur langue, leur religion, leur domicile, leur statut social, leurs convictions politiques!" (Bellemare, Le Soleil 10-8-78:C4; voir aussi 1-9-78:C2, 17-11-78:C2).

On remarquera que le chroniqueur souligne ici le petit nombre des Amérindiens. Il reviendra plus tard sur ce point qui permet de comparer les bandes amérindiennes aux clubs privés et de critiquer toute reconnaissance d'un droit amérindien comme contraire au grand projet de démocratisation de la chasse et d'ouverture du territoire national aux Québécois mis de l'avant par le gouvernement de René Lévesque. Parlant des rivières à saumons sur lesquelles les autochtones "exigent" la reconnaissance de droits "exclusifs ou prioritaires", Bellemare écrira:

> "La solution de ce problème politique, posé par quelques centaines de familles amérindiennes tout au plus, empêcherait le gouvernement du Québec de prendre une décision favorisant une plus grande accessibilité des rivières à saumon pour tout citoyen intéressé parmi les six ou sept millions d'habitants que compte le Québec." (Le Soleil, 30-3-79:C2).

Le lecteur retiendra probablement la disproportion entre une poignée d'Amérindiens et les 6 ou 7 millions de Québécois qui pourraient être intéressés à pêcher le saumon. On le met ici sur une mauvaise piste car, d'une part, le Québec ne compte pas des millions de pêcheurs sportifs, d'autre part, il n'y a pas lieu de mettre sur le même pied pêche de subsistance et pêche sportive, sans compter qu'il est d'autres dimensions à considérer dans ce dossier dont celle des droits aboriginaux et de leurs fondements. *

Jean Pagé, dans le *Montréal-Matin* se demande aussi si les Amérindiens n'ont pas les mêmes obligations que tous les autres habitants. Il cite la Fédération de la faune de la Colombie britannique selon laquelle "«les richesses du Canada n'appartiennent à aucun groupe»" (Montréal-Matin 28-7-78:42). A propos des oies de la baie James, il écrit:

---

* Voir le texte Les Droits des Amérindiens, des Inuit et des Métis: améliorer la qualité du débat, Commission des droits de la personne, août 1980.

> "Entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique, des ententes existent dans le but de protéger les oiseaux migrateurs. Les Indiens ont-ils le privilège de s'en soustraire? A la baie James, on se fait très peu de souci au sujet de ce Traité international des oiseaux migrateurs intervenu en 1936." (Montréal-Matin 15-12-78:50).

Tout comme Bellemare, Pagé se demande s'il y a deux sortes de logique, l'une pour les autochtones, l'autre pour les Blancs (Montréal-Matin, 7-5-78:68).

Ailleurs, le chroniqueur s'insurge contre toute inégalité devant la justice:

> "Le fait d'être Indien n'a pas raison d'exclure l'odieux d'un acte de braconnage posé. Le fait d'être autochtone n'est pas un privilège permettant d'abuser d'espèces menacées, tel que le saumon atlantique, poisson qui sème l'inquiétude dans le monde entier actuellement."(Montréal-Matin, 15-12-78:50).

La prise de position du chroniqueur pour l'égalité devant la loi ne peut que recueillir l'adhésion de tous ses lecteurs. Entre quelques Amérindiens qui réclament des privilèges sans que l'on sache pourquoi et la menace d'une disparition mondiale du saumon, il n'y a pas à hésiter. Si l'on en croit Bellemare d'ailleurs, dont nous avons longuement exposé la position, Jean Pagé et lui ne font que refléter les vues de beaucoup d'autres journalistes. Selon lui, l'Asossiation des journalistes de plein air du Québec (AJPA) qui regrouperait plus de 60 personnes aurait demandé au gouvernement

> "/.../ de soumettre les Amérindiens aux mêmes lois que tous les autres citoyens du Québec pour ce qui est de la pratique de la chasse et de la pêche en dehors des territoires des réserves ou des territoires pour lesquels il existe des conventions bien précises." (Le Soleil 2-6-79:C3).

Il est répété alors que le "patrimoine faunique du territoire national est un bien collectif et inaliénable", que tous devraient être égaux devant l'accessibilité de ce patrimoine quelles que soient la race, la langue, la religion, l'origine ethnique, etc. (ibidem). Notons au passage que, derrière l'idée du patrimoine faunique, il y a celle de territoire national et d'accès à ce territoire, ce sur quoi nous reviendrons plus bas.

Les Amérindiens et les Québécois devraient être soumis à la même justice. C'est ce que disent les chroniqueurs et les journalistes de plein air, du moins quand il s'agit de "braconnage", car ils ne mentionnent pas le cas où les Amérindiens seraient eux-mêmes victimes d'une justice parfois expéditive.

En réalité, c'est donc plutôt l'égalité devant certaines lois que réclament les chroniques. Or, disent-elles, cela n'a pas cours. Les Amérindiens jouissent même de privilèges insensés qui, du coup, sont source d'injustice pour les Blancs.

2. La pratique d'une différence

a) Les Amérindiens jouissent de privilèges

Parlant de la baie James, un chroniqueur écrit:

> "/.../ parmi la foule de dédommagements et privilèges consentis aux autochtones par les autorités provinciales, les Inuit et Amérindiens ont désormais le droit de garder en leur possession 25 bernaches et 25 oies par personne, par saison de chasse." (Bellemare, Le Soleil 19-8-76:C4)."

D'après lui, les autorités en sont venues à la conclusion qu'il fallait que "les Blancs du sud se sacrifient pour accorder ce privilège aux autochtones du nord" (ibidem).

Un autre chroniqueur s'insurge contre le fait que l'on oblige les Blancs à suivre une réglementation très stricte pendant que les Inuit se livrent tranquillement à leur récolte "stupide et non surveillée".

> "Nos chasseurs blancs respectueux des lois sont «à quota» dans la chasse au caribou. C'est tout comme si on les protégeait au profit des Inuit. C'est en définitive ce que nous faisons. Au lieu de voir nos pourvoyeurs se faire accorder certaines augmentations de quotas là où ça pourrait être possible /.../ on laisse les Inuit se charger de décimer le troupeau à leur façon." (Pagé, Journal de Montréal 13-3-77:46).

Mais, l'injustice est considérée comme particulièrement criante dans le cas des rivières à saumon. En 1975, Bellemare s'élève contre l'absence de réaction du gouvernement devant le braconnage micmac sur la rivière Restigouche:

"/.../ l'actuel gouvernement du Québec avait clairement laissé entendre qu'il traiterait TOUS LES CITOYENS DU QUEBEC sur le même pied d'égalité, quels que soient leur origine ethnique, leur langue, leur religion, leurs convictions politiques. Pourquoi alors accorder des privilèges à une minorité, qui est présentement en train de priver les citoyens du Québec d'un bien appartenant à la collectivité, le patrimoine faunique?" (Le Soleil 12-8- 78:C4).

L'année suivante, ce sont les ententes signées par le gouvernement et les Micmacs qui sont interprétées comme la cession scandaleuse de privilèges. On peut lire dans un éditorial de la revue *Québec Chasse et Pêche*:

"Le Gouvernement du Québec a, semble-t-il, acheté la paix à nouveau avec les Indiens. Cette paix est à notre avis très fragile, et d'autres conflits ne manqueront sûrement pas d'éclater d'ici peu avec d'autres bandes indiennes qui voudront à leur tour réclamer des privilèges /.../" (Poupart, Québec Chasse et Pêche juillet 1979:4)

Poupart, comme les chroniqueurs de la plupart des quotidiens, estime donc que les Amérindiens jouissent de privilèges. Il parle dans son texte d'"extorsion honteuse" (ibidem) et rappelle que, "après tout ce sont les payeurs de taxes de ce pays qui acquittent la note à chaque fois" (ibidem). Nul ne semble comprendre d'où viennent ces soi-disant "privilèges". Les auteurs se bornent à répéter qu'ils sont "revendiqués au nom de la tradition et des droits des premiers occupants" (ibidem) et nous avons vu comment les chroniqueurs disposent en général de ces deux questions.

L'Association des journalistes de plein air prend aussi position contre les ententes sur les rivières à saumons:

"/.../ l'AJPA croit que l'entente intervenue entre le MTCP et la bande des Micmacs de Restigouche accorde à cette dernière des privilèges particuliers par rapport aux droits de l'ensemble de la population du Québec: il s'agirait d'un dangereux précédent ouvrant la porte à d'autres demandes particulières de la part de groupements se réclamant d'une «longue tradition» dans les domaines de la chasse et de la pêche." (Bellemare, Le Soleil 2-6-79:C3).

A la même époque, le gouvernement s'est entendu avec la bande de Maria et avec celles de Sept-Iles et de Maliotenam. Jean Pagé présente également

la chose comme un privilège:

> "/.../ c'est maintenant dans la rivière Cascapédia que les autochtones auront le privilège de tendre des filets maillants, pour intercepter le poisson anadrome, dans sa montée de reproduction." (La Presse 9-6-79:C2).

Les chroniqueurs et les journalistes de plein air ne sont pas les seuls à dire que les Amérindiens sont des "privilégiés". Guy Pagé rapporte les propos du directeur de la fondation internationale pour le saumon de l'Atlantique:

> "Selon M. Wilfrid Carter /.../, le gouvernement du Québec devra limiter les demandes croissantes des Indiens pour les privilèges de pêche et de chasse dans la province." (Pagé, Journal de Montréal 15-8-78:68).

L'une des questions posées par un communiqué de Carter se lit ainsi:

> " «Les Indiens qui résident sur les réserves où les modes de vie traditionnels ont été abandonnés en faveur de subsides gouvernementaux ont-ils droit aux privilèges historiques de chasse et de pêche.» " (ibidem)

Et la citation de Carter se termine ainsi:

> "«En autant que je suis concerné, je suis d'accord que les Indiens ont certains droits, mais ces droits ne signifient qu'ils les ont de façon exlusive au Québec, il est temps qu'on s'occupe des Québécois en général, les Indiens faisant partie de cette même famille.»" (ibidem).

Une seule voix discordante dans ce concert de protestations contre le "FAVORITISME À L'ENDROIT DES INDIENS" (Pagé, Montréal-Matin 11-7-78:42), celle de Guy Pagé qui, après la signature de l'accord avec la bande de Maria, et sous le titre: "PROGRAMME DU SAUMON, LA RESTIGOUCHE ÉTAIT LE DÉPART " écrit:

> "Je crois que nous sommes à régler ces problèmes qui semblaient insolubles depuis des années et je félicite tous ceux qui participent à ces négociations et qui les mènent à si bonnes fins." (Journal de Montréal 6-6-79:94).

Rapportant les affrontements entre chasseurs québécois et Mohawks sur le lac St-François, Guy Pagé avait été le seul, en 1977, à vérifier auprès d'autorités compétentes le bien-fondé juridique des revendications amérindiennes sur le lac. Il écrivait, citant le sergent Laniel:

> "«Les Indiens ont donc le droit d'exiger les sommes de $5 ou de $50 selon que vous voulez chasser dans ce secteur pour une journée ou pour une année /.../
>
> J'en profite pour demander aux chasseurs de se soumettre à cette loi, de payer leur permis aux Indiens s'ils veulent chasser dans leur territoire et de respecter les droits de ces Indiens /.../
>
> Espérons que les chasseurs seront respectueux de ces lois pour rendre la vie facile à tout le monde.»" (Pagé, Journal de Montréal 4-10-77:60).

Ailleurs, répondant à une lectrice, et bien que réaffirmant comme les autres "les Amérindiens du Québec sont aussi des Québécois, c'est pourquoi je préconiserais une politique égale pour tous les Québécois", Guy Pagé explique que le gouvernement s'occupe d'en venir à des ententes et que , dès que les détails en seront réglés, la faune sera probablement mieux protégée (Journal de Montréal 9-12-78:62).

Exception faite de Guy Pagé, les chroniqueurs sont unanimes et leur message est clair: le gouvernement accorde des privilèges à quelques individus au détriment de l'ensemble des Québécois. Pourquoi le gouvernement en vient-il à commettre de semblables injustices? Nous avons déjà vu que, selon les chroniqueurs, les Amérindiens et ceux qui les appuient invoquent de fallacieux arguments: droits aboriginaux, tradition, etc.. (Voir plus haut et aussi Bellemare Le Soleil 30-3-79:C2).

Mais, si l'on veut être sérieux, par-delà ces soi-disant droits de "premiers occupants", quelles sont les raisons profondes, selon les chroniqueurs, de cette cession de privilèges? A cette question, nous verrons que les chroniques répondent très nettement: la peur, le gouvernement a peur des Amérindiens. Sous le titre: "DOIT-ON DONNER DES PRIVILEGES AUX AMERINDIENS?" Bellemare explique la situation: le gouvernement "plie l'échine" devant les Amérindiens

> "/.../ qui ne se gênent nullement pour utiliser le chantage, l'intimidation, la menace et l'illégalité afin d'obtenir tous les privilèges désirés, même s'ils vivent déjà aux crochets de la société «blanche»." (Le Soleil 26-5-79:C3).

L'auteur résume très bien ici l'impression qui se dégage de l'ensemble des chroniques. Nous verrons plus loin les divers modes de l'intimidation tels que les décrivent les chroniqueurs. Examinons tout d'abord l'illégalité.

b) Les Amérindiens ne respectent pas les lois

Nous entrons maintenant dans cette partie du discours des chroniqueurs où l'on perçoit une sorte de crainte des Amérindiens, l'impression que l'on a affaire à des gens dont on ne connaît pas les réactions, que l'on ne peut pas contrôler. Quoi faire, dans un pays démocratique lorsque les citoyens refusent de se plier aux lois? A cet égard, André A. Bellemare du *Soleil* est le plus explicite, surtout dans ses articles ayant trait à la signature d'ententes sur la pêche au saumon dans la rivière Restigouche. C'est parce que les Micmacs ne respectaient pas les lois et continuaient leur braconnage que le gouvernement a été forcé d'en arriver à une entente avec eux en 1976 mais, d'une part cette entente était "illégale" selon Bellemare qui dit reprendre les termes de Moisan alors sous-ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, d'autre part, même si elle accordait aux Micmacs des droits "nettement supérieurs à ceux qui sont accordés aux «Blancs»", les Micmacs l'ont "ouvertement et vertement outrepassée" (Bellemare, Le Soleil 10-8-78: C4; voir aussi Pagé, Montréal-Matin 11-7-78:42). Malgré un changement de Conseil de bande et la promesse du nouveau Conseil de faire respecter l'entente, la situation, aux dires de Bellemare, était pire encore en 1977. Lorsqu'au printemps 1979 le gouvernement signe une nouvelle entente avec les Micmacs, certains chroniqueurs n'en attendent même pas les résultats et prédisent qu'elle a de fortes chances de ne pas être respectée non plus. "La bande des Micmacs de Restigouche respectera-t-elle l'entente qu'elle vient de signer /.../?" demande le chroniqueur du *Soleil*, qui répond aussitôt:

> "Les faits portent les Québécois à croire que les autorités gouvernementales auront de la difficulté à faire respecter l'entente et des groupements d'envergure provinciale ont déjà commencé à faire savoir qu'ils en doutent fortement." (Bellemare, Le Soleil 2-6-79:C3).

Parmi ces groupements, l'auteur cite l'AJPA qui demande déjà au gouvernement de révoquer l'entente et l'APPSQ qui ne croit pas à son respect.

> "/.../ soulignant que les Amérindiens en question y contreviennent déjà et qu'ils ont déjà toutes les preuves dans le passé de leur intention de ne pas les respecter." (ibidem).

Le monde sportif émet donc des doutes dûment véhiculés par les chroniqueurs. "Y AURA-T-IL AFFRONTEMENT A LA RESTIGOUCHE?" titre le Journal de Montréal dont le chroniqueur écrit: "nous espérons bien que les Amérindiens se soumettront" comme si rien n'était moins sûr (Pagé Journal de Montréal 31-5-79:107). Un autre chroniqueur laisse entendre qu'il y aura des infractions et emploie un ton presque menaçant:

> "Une chose est certaine: en 1979, il y a eu une entente claire, nette, précise, concise concernant ce que les membres de la bande des Micmacs pourront faire. Ils se sont engagés à la respecter, elle est maintenant bien connue du public. S'ils ne la respectent pas, ils seront les seuls artisans des malheurs qui pourraient leur arriver ensuite!" (Bellemare, Le Soleil 25-5-79:C2).

Ainsi, les Micmacs sont prévenus. Le lecteur, lui, l'est moins. Pourquoi les ententes précédentes n'ont-elles pas été respectées? Est-ce que les termes ne convenaient pas aux habitants de Restigouche, est-ce qu'elles n'étaient pas claires...? Le chroniqueur n'essaie pas d'expliquer ces échecs. Tout se passe dans ces articles, comme s'il était évident que les Micmacs ne se conforment pas aux lois qui les concernent et certain qu'ils vont commettre toutes sortes de nouvelles infractions (ibidem). N'est-ce pas logique quand on sait que les chefs eux-mêmes n'arrivent pas à se faire écouter? Si l'entente "illégale" de 1976 n'a rien donné, c'est parce que "les chefs des Indiens ont été incapables de la faire respecter par les membres de la bande!" (Le Soleil, 10-8-78:C4). En 1977, le nouveau Conseil de bande a été "obligé d'admettre qu'il a été totalement incapable de faire respecter l'entente... illégale" (ibidem). En 1979,

> "/.../ au moment même où les chefs /.../ étaient assis à la même table que le représentant du gouvernement québécois, pour négocier et finalement accepter les termes très clairs et précis de cette entente, des membres de cette bande indienne pêchaient déjà le saumon au filet dans la rivière Restigouche!" (Le Soleil, 2-6-79:C3)

et ils ont continué à prendre des saumons à la fin du mois de mai alors que leurs chefs s'étaient engagés à ne faire commencer la pêche que le 5 juin. Pourquoi? Le lecteur n'en sait rien. Sans doute parce que les Amérindiens ne respectent jamais les ententes qu'ils signent. D'ailleurs, "il est aussi de notoriété publique" que d'autres bandes en Gaspésie et sur la Côte-Nord ont déjà commencé à pêcher le saumon au filet "en attendant la conclusion d'ententes similaires" ou "après la signature d'ententes semblables" (ibidem). De quelles communautés s'agit-il?

quels étaient les termes de ces ententes?, le chroniqueur est muet à ce sujet; tout ce que l'on sait avec certitude, c'est que l'anarchie règne sur les rivières à saumon et que nul, pas même les chefs, n'est capable de contrôler le braconnage frénétique des autochtones.

Par delà l'affirmation de non-respect des lois et des ententes et celle d'une sorte de désorganisation propre aux Amérindiens, les chroniques adoptent un ton qui dramatise encore la situation. C'est ainsi que l'on parlera de chaos, d'"anarchie", de "désastre écologique", etc. D'autre part, l'information étant floue, accompagnée de déclarations générales, elle inquiète le lecteur plus qu'elle ne le documente. Un exemple:

> "/.../ actuellement, au rythme auquel les Amérindiens contreviennent impunément aux lois humaines et naturelles concernant le respect de la faune et de l'environnement, la survie des saumons est sérieusement mise en danger dans les plus importantes rivières à saumon du Québec." (Le Soleil 12-8-78:C4).

Il ne faudrait pas croire que le non-respect des lois et des ententes se limite aux rivières à saumon. Déjà en 1976, le chroniqueur du Soleil proteste contre les limites imposées à la chasse sportive et contre la priorité donnée aux autochtones par la Convention de la baie James en disant que, de toute façon, ceux-ci ne respecteront pas leurs quotas:

> "/.../ il faut avoir déjà fréquenté ces régions du Grand Nord pour se rendre compte que, «limites» ou pas, règlements ou pas, les autochtones n'en ont toujours fait qu'à leur tête et qu'ils ont toujours chassé comme bon leur semblait, sans se soucier de l'équilibre des troupeaux de bernaches et d'oies, et sans s'inquiéter le moins du monde de savoir s'il resterait assez de gibier pour les chasseurs sportifs du sud!" (Bellemare, Le Soleil 19-8-76:C4).

Cette idée que les autochtones ne s'importunent pas autrement des lois édictées par nos gouvernements n'est pas propre à l'un ou l'autre des chroniqueurs. On la retrouve dans les dires de Carter et de la Fondation internationale du saumon atlantique tels que rapportés par J. Pagé.

> "/.../ la moquerie persiste en ce qui concerne les lois des Pêcheries canadiennes qui devraient s'appliquer pour tous, ceci incluant les Indiens!" (Montréal-Matin 11-7-78:42).

Jean Pagé, quant à lui, écrit à propos des Cris de la baie James:

> "Comme nous savons tous que le respect de nos lois, concernant la chasse, ne leur cause guère de soucis, des dizaines et dizaines de milliers d'oies bleues, blanches et bernaches tombent sous leurs plombs à tous les ans dans cette partie de la province." (Montréal-Matin 21-7-78:44).

C'est encore dans le *Journal de Montréal* qu' apparaît un autre point de vue. Dans l' article où il s'accuse d'avoir eu des préjugés à l'égard des Amérindiens, Guy Pagé écrit que les autochtones "en général, respectent les lois" (Journal de Montréal 26-7-77:60). Plus récemment, dans un texte intitulé "«POW WOW» AU LAC VICTORIA. DES INDIENS SE SONT COMPORTÉS EN «SAUVAGES» ", s'il reproche à quelques 150 jeunes fêtards d'avoir laissé traîner cannettes, tessons de bouteilles et autres déchets coupants sur le bord du Grand Lac Victoria, c'est après bien des précautions au cours desquelles il en vient à dire que les Amérindiens coopèrent facilement avec les Blancs et à laisser entendre que les chefs ont toute autorité sur les jeunes de leurs communautés:

> "Je sais que les Amérindiens, autant que les Blancs, détestent la publicité surtout dans des situations semblables. Je ne voudrais pas me mettre en mauvais terme avec les Amérindiens que je respecte comme tous les Québécois, d'ailleurs n'ont-ils pas coopéré de façon éloquente depuis les signatures d'ententes sur la pêche au saumon des rivières Restigouche et Maria et ne sont-ils pas compréhensibles comme nous tous lorsque nous ouvrons les discussions? J'invite les chefs de bande à mettre au pas ces écervelés qui ont laissé des traces qui n'aident pas aux réserves du Lac Simon et du grand Lac Victoria. Cette façon d'agir fait que tous les Amérindiens tombent dans le même «bain», quand on sait que ce n'est pas le cas." (Journal de Montréal 13-6-79:94).

Tout se passe, dans ces chroniques, comme si ceux qui croient en l'existence d'un ordre amérindien concevaient la possibilité d'ententes avec les autochtones par-delà certains accidents de parcours jugés normaux ou excusables puisque notre société connaît les mêmes désordres. Mais ceux qui sont persuadés que les sociétés amérindiennes fonctionnent dans l'anarchie la plus complète ne font pas la moindre confiance aux Amérindiens du moins aux groupes amérindiens (car nous verrons qu'ils peuvent se fier à un guide ou à un individu qu'ils connaissent). On aborde alors le domaine mouvant de la crainte des Amérindiens. La plupart des chroniqueurs les décrivent comme des gens qui se croient tout permis, qui ne connaissent que l'exagération et la démesure. Ce sont des êtres dangereux pour deux raisons majeures: ils s'attaquent à nous physiquement

et ils veulent nous déposséder. Ils s'emparent à la fois de notre patrimoine collectif (la faune) d'une partie de nos taxes et de notre territoire. Bien que tous ces éléments soient inextricablement liés, nous tenterons de les examiner séparément dans les paragraphes qui suivent.

c) Les Amérindiens dilapident notre patrimoine et nous coûtent cher

Nous avons déjà vu que les chroniqueurs reviennent très souvent sur le fait que les Amérindiens "massacrent" le gibier pour le plaisir ou pour l'argent. Ils donnent même parfois l'impression d'un gaspillage tout à fait inutile comme dans le cas de cette boucherie de caribous à Fort Chimo à l'occasion de laquelle Guy Pagé rappelle d'autres "faits":

> "Il est dommage qu'on laisse aller le gibier à un tel rythme. Sous prétexte de se nourrir durant l'hiver, les Inuit nourrissent même leurs chiens avec de la viande CARIBOU, des quartiers complets.
> Quant aux problèmes des migrateurs, on tire les oiseaux en tout temps, même les oiseaux sans plume ou à peu près.
> Dans le domaine de la pêche, on semble jeter aux vidanges du poisson, conservé en réfrigération, pour le remplacer par du frais. C'est ça l'histoire de Fort Chimo. Et c'est avec des braconniers comme ça qu'on est en train de transiger pour leur accorder des territoires exclusifs qu'ils dilapideront à l'année longue." (Pagé, Journal de Montréal 13-3-77:46).

Or, les Amérindiens se permettraient ces "massacres", nous l'avons vu, au nom de leurs droits aboriginaux:

> "/.../ appuyés en cela par des «Blancs» au grand coeur, /ils/ utilisent à fond le «truc» des droits aborigènes, disant qu'ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent de la faune puisqu'ils sont les «premiers occupants» du territoire!" (Bellemare, Le Soleil 11-8-78:C3).

En réalité, pourquoi se gêneraient-ils puisque, lorsqu'il n'y aura plus de gibier, ils s'arrangeront bien pour presser encore "les «citrons»... Blancs!" (ibidem). Des chroniqueurs - et certains lecteurs également (voir Québec Chasse et Pêche mars 1978:8) - accusent donc les Amérindiens de jouer sur tous les tableaux en même temps. Non seulement leurs droits aboriginaux leur servent-ils d'excuse pour massacrer une faune dont ils ne se nourrissent plus et qu'ils revendent avec profit, mais en plus ils reçoivent toutes sortes d'allocations sans avoir eu besoin de cotiser quelque montant que ce soit. Dans un éditorial intitulé: "ON EST QUÉBÉCOIS OU ON NE L'EST PAS", Henri Poupart expose sa vision de la situation:

"Tout comme dans la chanson... il faurait bien se brancher. Actuellement, on est Québécois quand il s'agit de bénéficier des avantages sociaux tels que les frais hospitaliers, l'éducation, le bien-être social, l'aide aux Indiens, etc., etc., mais quand il s'agit de respecter les lois établies et d'agir comme un bon citoyen, on redevient Indien, Canadien ou autre, selon le statut le plus avantageux pour le moment. C'est une situation qui nous paraît pour le moins étrange". (Québec Chasse et Pêche juillet 1979:4).

Non seulement jouent-ils à la fois sur l'économie de subsistance et sur l'économie de marché, à la fois sur les droits aboriginaux et sur les droits des citoyens, mais ils profitent en plus des rivalités entre le fédéral et le provincial:

"On sait bien que dès que le Québec dit non à une bande quelconque,ils n'ont qu'à se tourner vers l'autre palier gouvernemental pour avoir gain de cause." (ibidem).

Et, bien sûr, ce sont les citoyens ordinaires qui "acquittent la note à chaque fois" (ibidem).

En lisant ces chroniques on acquiert l'impression que les chasseurs sportifs sont menacés dans ce qu'ils ont de plus cher: la faune, mais aussi qu'ils sont exploités en tant que contribuables.

L'aspect économique est important. Des chroniqueurs s'emploient à faire comprendre que les Amérindiens coûtent cher inutilement (n'oublions pas qu'ils peuvent écrire par ailleurs que ces mêmes Amérindiens sont riches à craquer). Ainsi, ils affirment à plusieurs reprises qu'il n'est pas rentable de laisser des gens pêcher pour leur subsistance. Le rapport Carter selon lequel "un saumon pris au filet rapporte seulement 6,63 $ comparativement à 214,00 $ pour le même poisson capturé de façon sportive" (Pagé, Montréal-Matin 27-7-78:46;La Presse 9-6-79:C2; Bellemare, Le Soleil 2-2-77:C3) sert de référence en plusieurs occasions. Les chroniqueurs disent aussi qu'en "vidant" les rivières, les Amérindiens vont nuire à l'économie de régions entières comme la Gaspésie ou la Côte-Nord. Pour ce qui est de la rivière Restigouche, par exemple, Jean Pagé écrit que le gouvernement doit passer à l'action et mettre un terme aux actes illégaux des Amérindiens sous peine de graves conséquences pour l'Est du Canada.

"Des pertes économiques très sérieuses en résulteraient sur le plan régional, mais aussi à l'endroit de tous les citoyens du Québec ou du Nouveau-Brunswick, ceux-là même qui

servent de guides, les marchands, hôteliers et tous les autres s'intégrant à la pêche sportive de ce grand poisson qu'est le saumon" (Pagé, Montréal-Matin 11-7-78:42).

La même idée est développée dans *Le Soleil* (12-8-78:C4).

Les chroniqueurs mettent de l'avant des solutions de rechange, dont celle proposée par Carter:

> "/.../ le Dr Carter a souligné que la Fondation internationale du saumon atlantique était même prête à subventionner un programme économique permettant de remplacer cette pêche interdite des saumons: l'élevage du vison pourrait en être un /.../" (Pagé, Montréal-Matin 11-7-78:42).

Un an plus tard, on lit dans *La Presse* que des contributions financières "auraient certainement eu un effet tout aussi alléchant"pour les Amérindiens que les "privilèges" qui leur ont été accordés par les ententes sur les rivières à saumon (Pagé, La Presse 9-6-79:C2). Ces propositions se situent dans la logique qui définit les Amérindiens comme des citoyens ordinaires. Les chroniqueurs seraient favorables à ce qu'on les subventionne de la même façon que cela a été fait pour les pêcheurs commerciaux, ils seraient favorables à ce qu'on les aide à mettre sur pied des entreprises d'élevage, alors qu'ailleurs ils s'insurgent contre le revenu garanti des chasseurs de la baie James. L'important en fait est que les Amérindiens quittent le domaine de la pêche et laissent le saumon à ceux qui sont seuls capables de veiller à sa conservation. On peut voir dans le *Montréal-Matin* un dessin particulièrement révélateur. Un Amérindien (reconnaissable au fait qu'il est nu à part son pagne, son collier et sa plume) a déposé son filet et pris sa hache. En face de lui, un pêcheur blanc a déposé sa canne à pêche et pris son fusil. Il apostrophe l'Amérindien muet. Entre eux, un énorme saumon, enjeu de la dispute qui, pour n'être que verbale, n'en risque pas moins de devenir plus violente si l'on en juge par les armes des deux amateurs de saumon. Le texte qui accompagne ce dessin de Pagé est aussi explicite:

> "Le saumon Altantique étant au centre du conflit, certains Indiens braconnent au filet tandis que les Blancs désirent assurer la conservation du poisson, en pratiquant uniquement la pêche sportive. La rivalité entre les deux groupes pourrait devenir de plus en plus grave." (Pagé, Montréal-Matin 27-7 78:46).

L'argumentation des chroniqueurs est très bien illustrée par ce dessin: les Indiens déciment, les Blancs protègent, peut-être qu'il va falloir en venir aux mains. S'appliquer à démontrer que les Amérindiens n'ont pas besoin de la faune pour leur subsistance, qu'ils sont des citoyens comme les autres, qu'ils n'ont aucun droit aux privilèges qu'on leur accorde sous de faux prétextes, dire que les Amérindiens nuisent à la conservation de la faune et à l'économie de certaines régions c'est en fait affirmer d'une part que les pêcheurs sportifs ont autant de droits que les Amérindiens, d'autre part qu'ils sont plus aptes à protéger la faune et l'économie en général, donc qu'ils devraient être écoutés. Les chroniqueurs vont plus loin: si la thèse de la dilapidation du patrimoine faunique est émise lors de la signature d'ententes en Gaspésie, l'entente de la baie James sert en effet à montrer que les Amérindiens s'emparent du territoire national.

d) Les Amérindiens s'emparent de notre territoire

La Convention de la baie James fait l'objet de mentions variées dans les chroniques examinées. Elles la présentent le plus souvent comme une spoliation. Désormais les chasseurs sportifs se verront interdire l'accès du Nord. Henri Poupart, tant dans *La Presse* que dans la revue *Québec Chasse et Pêche*, insiste sur ce point.

> "/.../ on sait qu'en vertu de la convention de la baie James et du Nord québécois, d'immenses étendues de territoire ont été remises aux autochtones et sont désormais fermées à la chasse et à la pêche. De plus, le gouvernement fédéral se propose d'ici quelques années, d'exproprier à peu près tous les pourvoyeurs du Nouveau-Québec pour remettre leurs entreprises aux Indiens et aux Esquimaux."
> (La Presse 13-8-77:B4).

Pour l'auteur, la région de la baie James est un nouveau morceau de territoire québécois qui s'en va aux étrangers. Il montre, chiffres à l'appui, que la clientèle des pourvoyeurs autochtones du Nouveau-Québec vient en grande partie de l'Ontario et des Etats-Unis et affirme qu'à part la Fédération des Coopératives Inuit qui fait des efforts de publicité au Québec, les pourvoyeurs amérindiens ont une clientèle à 92 ou 95% étrangère, ceci étant dû en partie au fait que c'est le ministère des Affaires indiennes qui se charge de la publicité de ces pourvoyeurs.

> "Or, avec sa politique «les étrangers d'abord» ce coin de la province sera avant longtemps un «no man's land» ou, si vous préférez un «no québecer land»." (ibidem)

Poupart présente donc la Convention comme une autre façon de déposséder les Québécois, tout en disant par ailleurs que la mainmise d'étrangers sur la faune du Québec dépend davantage de la politique du ministère des Affaires Indiennes que de la Convention elle-même. Ramenant la réalité à une opposition entre "eux" et "nous", il met les Indiens et les Inuit sur le même pied que les multinationales:

> "Après avoir donné nos forêts, nos mines, une partie de notre économie, le transport par rail, le transport aérien, une partie du Québec à Terre-Neuve, l'autre partie du Québec aux Indiens et aux Inuit, ce qui nous reste en fait de chasse et de pêche dans cette région est offert sur un plateau d'argent aux étrangers." (ibidem).

Pour pouvoir écrire ceci, il faut évidemment avoir oublié que les Amérindiens avaient des droits sur leurs territoires puisqu'il a fallu les éteindre par cette Convention. C'est dire aussi qu'ils sont des étrangers. C'est enfin et surtout laisser supposer que la Convention reconnaît des droits aux Amérindiens sur les territoires eux-mêmes*. Le tout est dramatisé par une photo en dessous de laquelle on peut lire: "LES INDIENS ET LES INUIT, LES MAÎTRES DU NORD" (ibidem).

Les lecteurs de la revue *Québec Chasse et Pêche* ont eu accès aux mêmes informations dans l'éditorial intitulé: "LE QUÉBEC AUX QUÉBÉCOIS" (octobre 1977:5):

> "L'entente survenue il y a déjà un certain temps, avec les Indiens et les Inuit, dans l'affaire des négociations de la baie James, octroyait déjà à ces derniers une bonne partie du territoire où ils ont désormais des droits exclusifs.
> Il devient donc évident que le Nord sera de moins en moins accessible aux Québécois." (ibidem)

Poupart n'est évidemment pas le seul à présenter l'entrée en vigueur de la Convention de la baie James comme une mainmise des Amérindiens sur le territoire québécois:

> "Comme les Indiens se sont accaparés des territoires de chasse aux oies bleues de Rupert et Pontax, les chasseurs blancs qui étaient habitués de chasser dans cette région en ont déjà

---

* Voir le texte Les Droits des Amérindiens, des Inuit et des Métis: améliorer la qualité du débat, Commission des droits de la personne, août 1980.

fait leur deuil." (Pagé, Montréal-Matin 4-10-78: 50; voir aussi 3-8-78:44, 21-7-78:44; 28-7-78:42).

Dans un bas de vignette, Pagé fait le lien entre les deux types de dépossession des Québécois au profit des Amérindiens: une partie du territoire est entre leurs mains, la faune est dilapidée par leur braconnage. Et tout cela nuit à l'économie du Québec.

> "Authentique paradis de chasse et pêche, le territoire de la Baie James (Rupert et Pontax) ne sera plus accessible à la chasse par l'homme blanc. Devrions-nous croire qu'il en sera de même de la pêche à cause du braconnage? Ce serait une lourde perte sur le plan touristique." (Montréal-Matin 21-7-78:44).

Or, le problème est sérieux. Le lecteur du *Soleil*, pour sa part, a de quoi s'émouvoir. Selon A. A. Bellemare, en effet, ce sont les 2/3 du territoire du Québec et même de "tout" le territoire "national" de "tous" les "citoyens" du Québec qui s'en vont chez les Amérindiens.

> "Dans le cadre des accords sur l'aménagement hydro-électrique des rivières du bassin de la baie James, les autochtones ont réussi à se faire donner les droits exclusifs ou prioritaires de chasse et de pêche, «pour leur survie» , sur environ 430.000 milles carrés des quelques 640.000 milles carrés du territoire québécois (les deux tiers de tout le «territoire national» de tous les citoyens du Québec)". (Le Soleil 11-8-78:C3; voir aussi 14-3-77:DB; 9-7-55:C4).

En plus de grossir de beaucoup l'importance du territoire réservé au seul usage des Amérindiens (voir aussi Le Soleil, 11-11-78:C2, 14-12-78:C5), l'auteur suggère que les Amérindiens ont tous les droits sur ces territoires, lorsqu'il écrit qu'ils ont

> "/.../ obtenu des droits exclusifs de chasse et de pêche dans une partie immense du territoire québécois, sans être obligés de respecter les limites de captures imposées aux «Blancs» /.../ (Bellemare, Le Soleil 7-12-76:E2).

Il paraît important de souligner ici que les Amérindiens sont, eux aussi, liés par les quotas et les règlements émanant des comités de surveillance créés par la Convention. *

---

* *Voir* le texte Les Droits des Amérindiens, des Inuit et des Métis: améliorer la qualité du débat, Commission des droits de la personne, août 1980.

Il ne faudrait pas croire que les Amérindiens de ces chroniques s'emparent des territoires du Nouveau-Québec uniquement. Dans un article intitulé: "DES AMÉRINDIENS PRIVENT LES « BLANCS » D'UNE PARTIE DE ZEC", A. A. Bellemare raconte l'histoire d'un "personnage bien en vue de la bande huronne près de Québec" et de "deux ou trois têtes fortes" qui ont décidé de subtiliser aux Québecois une part de leur terre (Le Soleil 1-9-78:C2). Devenu membre du club privé Lac Marcel, le Huron aurait établi des barrières sur les chemins, disant qu'il était sur le territoire de ses ancêtres. Lorsque le club fut aboli et fit place à une ZEC, l'accessibilité des 10 lacs "« conquis »" par l'Amérindien ne fut pas rendue aux citoyens du Québec."Notre Amérindien /.../ continuerait encore à imposer sa loi dans cette portion de la ZEC Nordique" écrit Bellemare qui conclut:

> " Au rythme où certains Amérindiens s'emparent des ressources et du territoire du Québec, c'est à se demander s'ils ne viendront pas bientôt réclamer le sol sur lequel sont bâties nos maisons parce que leurs ancêtres auraient été les « premiers occupants »" (ibidem).

Nous avons déjà parlé des techniques de dramatisation souvent utilisées dans les chroniques: généralisations à partir d'un fait local, amplification d'un fait restreint, attribution à tout un groupe des méfaits de quelques individus, simplifications des données, manque de nuances, conclusions hâtives. Nous avons là un nouvel exemple de dramatisation qui consiste cette fois à faire croire que les Amérindiens ont l'intention d'amplifier leurs réclamations jusqu'à l'exagération, jusqu'à l'infini. Certains chroniqueurs donnent alors un aperçu très peu rassurant de l'avenir. On en vient même à craindre que les Amérindiens s'attaquent aux Québécois. Il ne faut pas sous-estimer l'appel à des préjugés profondément ancrés dans l'inconscient collectif nord-américain dont celui qui consiste à voir en l'Amérindien un guerrier dangereux. Nous examinerons brièvement cet aspect de l'image de l'Amérindien diffusée par les chroniques de chasse et de pêche.

e) Les Amérindiens nous attaquent

Certains chroniqueurs utilisent le moindre accrochage entre Amérindiens et Blancs pour brandir le spectre de la hache de guerre.

Dans l'éditorial où il rapporte les événements du lac St-François, Croteau collectionne les expressions guerrières. Il parle d'une "armada d'embarcations légères chargées d'Indiens armés" qui "fonce" sur l'"admirable sportif". Les Mohawks de St-Régis auraient constitué une "force de frappe" de quarante "fiers-à-bras". Son éditorial s'intitule: "LES

INDIENS DÉCLARENT LA GUERRE" et il conclut en disant:

> "Demain matin, ce n'est pas seulement Philippe Bergevin qui sera attaqué: c'est vous et moi qui ne pourrons plus chasser ni pêcher. Les Indiens nous déclarent la guerre. Que ferons-nous?" (Croteau, Québec Chasse et Pêche novembre 1977:6).

Or, ainsi que l'a écrit Guy Pagé (Journal de Montréal 4-10-77:60), les Mohawks de St-Régis ont simplement demandé que l'on respecte un droit qui leur est reconnu par la loi. L'image véhiculée par cet éditorial de la revue *Québec Chasse et Pêche* porte atteinte à la réputation de cette communauté et, qui plus est, il met en cause l'ensemble des Amérindiens du Québec rappelant pêle-mêle plusieurs événements mal expliqués et de toute façon sans commune mesure avec la "guerre":

> "Ce cas n'est pas isolé ni unique: depuis l'hiver dernier, les Indiens du Québec multiplient les provocations: harcèlement des Blancs sur la rivière St-Jean, en basse Côte-Nord, accumulation de 400 pattes d'orignaux sur un lac du Haut-Saguenay, pillage, vente illégale et gaspillage éhonté de tonnes de saumons de la rivière Cascapédia, expulsion à main armée d'un client de Cargair Ltée au Lac Nemikachi, au nord de Saint-Zénon." (ibidem).

L'éditorialiste suggère ainsi l'existence d'un complot des Amérindiens contre les Québécois. Et contre ce complot que suggère-t-il? Il pose une question qui n'est pas loin de ressembler à un appel aux armes: "Les Indiens nous déclarent la guerre. Que ferons-nous?"

La hantise de la rencontre armée se retrouve ailleurs. Dans certains titres, par exemple. "LA GUÉRILLA DU SAUMON" (Pagé, Montréal-Matin 27-7-78:46) et 28-7-78:42), "Y AURA-T-IL AFFRONTEMENT À LA RESTIGOUCHE?" (Pagé, Journal de Montréal 31-5-79:107); "IROQUOIS ET BLANCS EN GUERRE SUR LE LAC ST-FRANCOIS" (Pagé, Journal de Montréal 4-10-77:60), "LES AUTOCHTONES DÉTERRENT LA HACHE DE GUERRE" (Pagé, Journal de Montréal 14-12-78:78). Certains chroniqueurs, d'autre part, s'emploient à prévoir les guerres qui ne manqueront pas d'éclater. On a pu lire en caractères gras et deux jours de suite dans le *Montréal-Matin*.

> "Ce qui semble actuellement une guérilla, une petite guerre entre Blancs et Indiens, au sujet de la capture du saumon Atlantique, pourrait s'envenimer et déclencher de véritables conflits sanglants. Actuellement, les esprits sont échauffés, il ne faudrait qu'une étincelle pour mettre le feu aux poudres, provoquant ainsi des rixes. Cela me semble inacceptable sur cette terre pacifique qu'est le Canada." (Pagé, Montréal-Matin 27-7-78:46 et 28-7-78:42).

L'auteur raconte qu'en mars 1977, "une bande d'une vingtaine d'Indiens armés de haches " a "attaqué" l'Hôtel Restigouche, "saccageant" tout, même les oeuvres d'art. Le propriétaire de l'hôtel avait "bel et bien raison" de s'objecter "avec force" au braconnage (Pagé ne dit pas ce qu'il a fait au juste) et c'est "dans le feu de l'action, alors que les haches tournoyaient" qu'il a tiré sur ses attaquants. Alors "les Indiens reprirent le sentier de la guerre à l'inverse" et se retrouvèrent devant les tribunaux (ibidem). Cet affontement entre Amérindiens et Blancs prend de l'importance et du sens, une certaine profondeur historique aussi, lorsque le chroniqueur apprend à son lecteur que l'hôtel a été attaqué "tout comme au premier temps de la colonie" (ibidem). Un peu plus bas, nouvelle précision: ce "malencontreux événement" est "probablement le premier depuis le massacre de Lachine" (ibidem).

Nous sommes donc en pleine guerre, et pas n'importe laquelle, le genre de guerre "sauvage" dont nos manuels nous ont amplement parlé et qui est symbolisé par le "massacre" de Lachine. Le chroniqueur continue disant que sur la rivière Moisie, "Les Indiens et Blancs en sont venus aussi aux prises" (ibidem) mais cette fois, ce sont les gardes-pêche qui ont essuyé "les coups de «tomahawks», en l'occurrence, des avirons transformés en engins de guerre pour les besoins de la rixe" (ibidem). Rappelons le dessin décrit plus haut qui montre un Amérindien et un pêcheur sportif sur le point d'en venir au conflit armé.

Quoique moins belliqueux dans son vocabulaire, Guy Pagé, quand il rapporte les événements de la Moisie a tout de même comme sous-titre: "LA GUERRE EST DÉCLARÉE" (Journal de Montréal 23-6-78:85; voir aussi 28-6-78:96).

Il faut remarquer que ce sont évidemment les Amérindiens qui tirent les premiers. De plus, dans aucune des chroniques examinées, on ne trouvera d'Amérindiens tabassés, blessés ou même tués par des gardes-pêche ou par des Québécois. Serait-ce qu'il n'y en a jamais eu? Serait-ce que dans nos journaux comme dans nos manuels il n'y a que des "guerres indiennes" et jamais de guerres "franco-indiennes" ou "québéco-indiennes"? Et comment se fait-il que, lorsque la Ligue des droits et libertés porte plainte contre les chroniqueurs, l'un d'entre eux déclare: "LES AUTOCHTONES DÉTERRENT LA HACHE DE GUERRE"?

Inflation des mots. Qui n'aurait pas grande importance si elle ne faisait pas partie d'un ensemble qui finit par démontrer - volontairement ou non - que des affrontements sont à prévoir. Lorsque Henri Poupart apprend à ses lecteurs qu'"une bonne partie du territoire se retrouvant au nord de Matagami et de Desmaraisville a été attribué aux Indiens, comme territoire de chasse exclusif" (La Presse 25-8-76:D6), il leur fait part en même temps de son inquiétude: il imagine les chasseurs armés se faisant interdire l'accès de la région par les Indiens.

Les luttes appréhendées sont le plus souvent des luttes pour le gibier, mais tout cela recouvre un profond attachement au territoire, un territoire dont on se considère propriétaire, et que l'on craint de perdre aux mains des Amérindiens qui vont finir par nous jeter hors de nos propres maisons (Bellemare, Le Soleil 1-9-78:C2).

Mais comment se fait-il que les Indiens exagèrent à ce point, comment en est-on arrivé à ces actes d'agression? Tout allait bien pourtant, il y a quelques années, diront les chroniqueurs. "Nos" autochtones ne dérangeaient personne et nous accueillaient gentiment. Bien sûr, comme l'explique A.Y Croteau, les Amérindiens au XVIe siècle ont vu leurs territoires envahis par des étrangers, mais c'était fatal: "L'heure des grandes conquêtes avait sonné" (Québec Chasse et Pêche février 1979:4). Et les Amérindiens n'ont pas à se plaindre, d'autres peuples ont été décimés, refoulés, emmenés en esclavage. Eux se sont vu offrir le commerce. S'ils ont été "«victimes» de la conquête" ils n'ont perdu "que les plumes qu'ils voulurent bien perdre"(ibidem). Certains ont choisi l'intégration, et la société canadienne ne les a pas trop fait souffrir de discrimination. D'autres ont voulu perpétuer le mode de vie de leurs ancêtres et "personne ne s'objecta jamais /.../ à ce qu'un Indien qui vit en forêt /.../ se nourrisse et nourrisse sa famille du fruit de ses chasses et de ses pêches" (ibidem).

> "Il n'y aurait jamais eu de problème indien si la situation en était restée là. Mais il a fallu que quelqu'un brise l'entente tacite et change les règles du jeu: et ce n'est pas le conquérant qui l'a fait." (ibidem).

Ce sont donc les Amérindiens encore qui ont déclaré la guerre, en fait quelques extrémistes parmi eux:

> "Depuis quelques années, un nombre grandissant d'Amérindiens du Québec, des autres provinces du Canada et des Etats-Unis, écoutant les têtes chaudes de la jeune génération, ont entrepris une guérilla destructrice et insensée." (ibidem)

Nous sommes loin évidemment des mouvements de décolonisation qui ont marqué le monde depuis deux décennies, nous sommes loin de la lutte d'un peuple pour sa culture, son mode de vie, son économie, sa langue. Il s'agit tout juste de l'agitation de quelques jeunes. Et que font-ils? Ils pillent, ravagent, massacrent, détruisent, dilapident, déciment et c'est toujours à la tonne, par dizaines de milliers, à outrance, dans des proportions que l'on n'imagine pas. De plus, voici que ces Amérindiens se mettent à réclamer, revendiquer, exiger par la force des privilèges incroyables, des droits absurdes qui, si on les leur accorde, vont mener

les citoyens du Québec à la faillite et permettre à ces parasites de s'enrichir grassement. Des chroniqueurs se plaignent, au nom des sportifs, d'avoir à faire face à une "étrange escalade" selon les termes de Croteau (Québec Chasse et Pêche février 1979:4). Or, s'il y a escalade, on peut se demander si ce n'est pas davantage dans les chroniques de chasse et de pêche que dans les actes des Amérindiens. Elles finissent par distiller une sorte de panique à force de présenter les Amérindiens comme des êtres imprévisibles, incontrôlables et vivant hors des normes et des mesures.

f) La démesure amérindienne

De la démesure, les Amérindiens en manifestent dans toutes leurs revendications. Pour ce qui est du territoire, il semblent insatiables: on leur en donne un peu et ils exigent le reste. Nous avons vu que Bellemare s'attend à ce qu'ils viennent "bientôt réclamer le sol sur lequel sont bâties nos maisons" (Le Soleil 1-9-78:C2). Pour des chroniqueurs, il semble que ce soit la Convention de la baie James qui marque le point de départ de notre complète dépossession territoriale, mais il aurait fallu consulter les journaux des années précédentes pour pouvoir l'assurer.

> "le mythe du «bon-Indien-protecteur-de-la-Nature» vient d'en prendre un coup en même temps que nos «frères rouges» dévoilent leur objectif ultime: après avoir obtenu, par l'entente de la Baie de James l'exclusivité de la chasse et de la pêche dans les deux tiers du Québec, les voilà bien décidés à conquérir le reste" (Croteau, Québec Chasse et Pêche novembre 1977:6)

C'est aussi l'opinion de Bellemare: notre territoire va maintenant se faire gruger de partout:

> "Après avoir obtenu des droits exclusifs de chasse et de pêche dans une partie immense du territoire québécois /.../ les Indiens et Inuit exigent maintenant qu'on leur cède d'autres territoires (parc des Laurentides, parc de la Gaspésie, réserve de la Mauricie, parc de la Vérendrye) sous prétexte que ces régions étaient les territoires de chasse et de pêche de leurs ancêtres!" (Le Soleil 7-12-76:E2).

Et il y a davantage: sur la Côte-Nord et en Gaspésie, il est possible que le gouvernement leur cède des rivières à saumon. Si cela devait arriver,

> "/.../ les autochtones étendraient encore plus leur empire actuel sur les ressources fauniques du territoire national, au détriment des « Blancs », autres habitants du même pays." (Bellemare, Le Soleil 17-11-78:C2).

C'était bien la peine de parler d'accessibilité au patrimoine faunique pour tous les citoyens! (ibidem). Encore si l'on pouvait "apaiser les autochtones" (ibidem) avec de telles mesures.

> "Mais il est déjà à prévoir que les autochtones ne s'arrêteront pas de sitôt, une fois lancés sur une route si facile à suivre. Ils nous l'ont d'ailleurs bien démontré, ces dernières années: en faisant valoir leur droits aborigènes, leurs droits de «premiers occupants du pays» , les autochtones sont parvenus à se faire octroyer les droits exclusifs ou les droits prioritaires de chasse et de pêche sur environ les deux tiers de notre territoire national." (ibidem)

Bellemare revient sur le sujet six mois plus tard, disant que l'entente avec les Micmacs est un "dangereux précédent", que d'autres bandes indiennes vont obtenir d'autres "privilèges" sur d'autres rivières. "On privera ainsi des millions de Québécois d'une partie de leur «butin national» pour satisfaire quelques milliers d'Amérindiens" (Le Soleil 26-5-79:C3).

Ce qui est vrai du Québec l'est aussi du reste du Canada. D'après Bellemare, Dennis Nicholas, vice-président de la National Indian Brotherhood

> "/.../ a dit que les autochtones allaient exiger, au cours des prochaines années, qu'on leur remette le reste du territoire, parce qu'ils étaient les « premiers occupants » ! Il a expliqué que les autochtones avaient seulement « prêté » le territoire et ses ressources aux « Blancs » /.../. Donc il ne reste qu'une seule solution, dans l'esprit de Dennis Nicholas et de ses frères de la fraternité amérindienne du Canada: mettre les « Blancs » dehors ou les soumettre à la loi des autochtones /.../" (Le Soleil 11-8-78:C3).

Pour ce qui est du territoire, certaines chroniques nous offrent donc une vision apocalyptique d'un espace considérablement restreint ou même réduit à zéro. Par la faute d'une poignée d'Amérindiens récalcitrants, les Québécois ne pourront plus se livrer à leur sport favori au Nouveau-

Québec, ni dans les parcs nationaux, ni dans les rivières à saumons. Serait-ce la fin de l'activité récréative la plus ancrée dans les traditions québécoises? Les Amérindiens vont-ils s'arrêter un jour ou vont-ils finir par nous rejeter à la mer? Non seulement cette façon de présenter les choses peut difficilement s'appuyer sur les comportements et les demandes réelles des Amérindiens, mais elle ouvre la porte à la panique et à l'agressivité sans expliquer évidemment les fondements historiques et juridiques des demandes amérindiennes qui, si elles ne sont peut-être pas croissantes, sont effectivement mieux connues du public depuis ces dernières années.

Bien sûr, on pourrait légiférer, disent les chroniqueurs, mais les Amérindiens, nous l'avons vu, se moquent de nos lois. Ils vivent dans l'illégalité la plus complète et l'on sait bien qu'ils ont l'intention de continuer à ne pas respecter les ententes qu'ils signent avec nous (Bellemare, Le Soleil 2-6-79:C3). Ceci provoque du désordre dans toute la société car les Blancs eux-mêmes finiront par ne pas vouloir obéir aux lois et l'on se trouvera alors devant des "problèmes majeurs" (Bellemare, Le Soleil 14-3-77:D3). Les Amérindiens, dans ces chroniques sont de véritables fauteurs de troubles. Les voilà qui ont la prétention maintenant d'édicter leurs propres lois. Certains leaders sont signalés à l'attention du lecteur:

> "Quant aux Indiens de la Colombie Britannique, par leur président George Manuel, ce «grand chef» de tous les Indiens de cette province, demandait à ses subalternes «de rédiger leurs propres lois concernant le contrôle des ressources de la pêche!»" (Pagé, Montréal-Matin 28-7-78:42).

Nous avons vu que Dennis Nicholas, envisageait quant à lui de soumettre les Blancs à la loi des autochtones. Ainsi, selon certains chroniqueurs, nous allons droit au "chaos" et à l'"anarchie" (Bellemare, Le Soleil 12-8-78:C4; 9-5-77:C4) et ce processus de dépossession et de désordre semble irréversible.

De plus, non contents de nous prendre notre territoire et notre patrimoine faunique, non contents de vouloir faire régner l'anarchie, les Amérindiens s'enrichissent de façon éhontée. Nous avons déjà vu qu'un chroniqueur présente les Cris comme "farcis de dollars" (Pagé, Montréal-Matin 27-7-78:44, voir aussi 28-9-76:50). Pour Henri Poupart, "pendant que les Indiens et Inuit empochent les devises étrangères", les résidents québécois "sont obligés annuellement de quémander, de supplier les autorités de leur donner une chance d'être présents" dans le Nord (La Presse 13-8-77:B4). Cette idée est reprise par Poupart dans un éditorial de la revue *Québec Chasse et Pêche* où il écrit encore que "les Indiens et les Inuit empochent des dévises étrangères" et rendent "une bonne partie du territoire" inaccessible aux Québécois

tandis que, à Québec, on parle de l'indépendance (octobre 1977:5). Tout est donc lié encore, la perte du territoire national et l'enrichissement des autochtones.

Ceux-ci mettent de l'argent dans leurs poches également par le braconnage qui atteint son "paroxysme" (Bellemare, Le Soleil 11-8-78:C3). Les Amérindiens s'enrichissent également par les sommes que leur versent les gouvernements en compensations variées, mais aussi en allocations familiales, pensions de vieillesse, bien-être, soins de santé, éducation, etc. Pourtant cela ne leur suffit pas encore.

> "Voici que non contents de faire partie à part entière de la société canadienne, les Indiens du Canada décident de réclamer par la force des privilèges qui en feront des intouchables d'une caste à laquelle le citoyen moyen n'accèdera jamais, pour des raisons évidentes." (Croteau, Québec Chasse et Pêche février 1979:6).

Autrement dit, ils se prennent pour d'autres, ils se croient supérieurs, ils en demandent plus que le commun des mortels et, même si on leur accorde des privilèges à n'en plus finir, sait-on jamais où s'arrêtera leur "chantage" (Poupart, Québec Chasse et Pêche juillet 1979:4), leur "attentat contre notre société"?(Croteau, Québec Chasse et Pêche février 1979:6). Ceci constitue le troisième fondement de la peur distillée par les chroniqueurs au fil des jours: de la même façon que l'on ne sait pas où s'arrêteront leurs réclamations territoriales et leur volonté de désobéissance à nos lois, on ne sait pas où est la limite de leur chantage, de leurs exigences en termes d'argent, de gibier, de poisson, de privilèges de toutes sortes. "Nos" primitifs calmes et honnêtes sont devenus une force dont nous avons perdu le contrôle, disent les chroniqueurs, qu'allons-nous faire?

3. Perspectives pour une société meilleure

a) L'action gouvernementale.

Dans leur inquiétude, les chroniqueurs se tournent vers le gouvernement. J'ai déjà signalé qu'un espoir semble poindre dans plusieurs chroniques avec l'arrivée du gouvernement péquiste en novembre 1976. Mais il est de courte durée. Tout d'abord les chroniqueurs affirment que le désordre constaté tant à la baie James qu'en Ungava ou sur les rivières à saumon provient du laisser-aller du gouvernement. Celui-ci est au courant

de la situation sur la rivière Restigouche, par exemple, mais il ne fait rien pour contrôler la pêche illégale (Pagé, citant Carter, Montréal-Matin 27-7-78:46). De la même façon, bien que les actes de braconnage sur la rivière Moisie aient été dénoncés aux agents de Conservation, "Peu, pour ne pas dire aucune mesure coercitive ne sont prises pour enrayer ce fléau grandissant" (ibidem; voir aussi 28-7-78:42).

Il est donc clair que:

> "Les agents de conservation de la faune (gardes-pêche) du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP) ont perdu le contrôle de la situation" (Bellemare, Le Soleil 12-8-78:C4).

A la suite du "massacre"des 400 orignaux dans la région de Mistassini, Guy Pagé accuse le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de complicité avec les Cris, du moins avec tous ceux qui braconnent:

> "Nous accusons /.../ le MTCP de se laisser «monter sur la tête» et par son silence et son inaction de devenir des complices de ces Indiens." (Pagé Journal de Montréal 9-5-77:58).

Lors du "massacre" des caribous de Fort Chimo, le chroniqueur écrivait déjà:

> "Sous le prétexte qu'on transige avec les Inuit présentement, pour ne pas leur déplaire, on les laisse aller, tout comme s'ils étaient les seuls habitants de cette province/.../. Le ministère a peur des Inuit, et il doit certainement avoir peur pour démontrer un tel désintéressement, face à ces écoeuranteries qui se déroulent depuis des années." (Pagé, Journal de Montréal 13-3-77:46).

Finalement, A.Y. Croteau en vient à dire:

> "Puisque le pouvoir législatif s'est avéré impuissant à contrer les menées des Amérindiens contre notre faune et notre société, c'est au pouvoir politique d'agir." (Québec Chasse et Pêche février 1979:6)

Pour les chroniqueurs, il ne s'agit pas en fait de simples cas de braconnage que l'on peut régler devant les tribunaux, il s'agit du "problème indien". Les chroniqueurs sont alors sur le point de dire que les Amérindiens ne sont pas des citoyens comme les autres, tout compte fait: mais ils ne vont pas jusque-là. Parlant de la possiblité que le gouvernement cède des rivières à saumons aux Amérindiens, Bellemare écrit:

> "C'est un choix purement politique et lourd de conséquences que le premier ministre Lévesque aura à faire vis-a-vis du «problème indien» dans le domaine de la pêche sportive du saumon." (Le Soleil 17-11-78:C2).

Jean Pagé avait déjà dit que le gouvernement voulait "faire de l'aménagement du saumon un cheval de bataille politique" (Montréal-Matin 78-7-78:42) et avait attaché une certaine importance à une directive du MTCP recommandant aux agents de Conservation d'y aller "«en douce» avec les Indiens" (ibidem).

Mais, même si les chroniqueurs affirment l'impuissance du "pouvoir législatif" et réclament une intervention gouvernementale, ils ne sont pas d'accord avec les politiques du gouvernement actuel. C'est un gouvernement qui a les mains liées.

> "Si le SAGMAI et le premier ministre Lévesque tardent tant à réprimer les illégalités criantes commises par les autochtones, c'est que les Amérindiens constituent, vis-à-vis des Québécois, une minorité qui se dit «colonisée» et «réprimée» tout comme les citoyens du Québec se plaignent d'être lentement «assimilés» par la majorité canadienne." (Bellemare, Le Soleil 10-8-78:C4).

Selon le chroniqueur du *Soleil*, le premier ministre du Québec qui craint "de se faire accuser de «racisme» en opprimant les Amérindiens, préfère laisser se perpétuer une illégalité flagrante et mettre en danger la survie d'une espèce de poissons" (ibidem). La "paix sociale" et la politique passent donc avant le patrimoine faunique des Québécois.

L'ancien gouvernement avait été "contraint" lui aussi d'en venir à la signature de la Convention de la baie James.

> "On se souvient que le gouvernement Bourassa a été forcé de s'asseoir avec les autochtones et de négocier l'octroi de ces droits exclusifs ou prioritaires /.../" (Bellemare, Le Soleil 14-12-78:C5; voir aussi Pagé Montréal-Matin 18-9-76:44).

Les chroniqueurs, on l'a vu, présentent à leurs lecteurs une situation désespérée: des Amérindiens dont les exigences se font chaque jour plus grandes et un gouvernement qui, pour les calmer, opte pour des politiques nocives pour la faune. Guy Pagé et, probablement, Henri Poupart sont les seuls à donner encore le bénéfice du doute au gouvernement.

Parmi les reproches que l'on adresse à celui-ci, certains concernent l'ensemble des Québécois (cession du territoire national, versement de

sommes monétaires exagérées, incapacité à faire régner l'ordre) mais d'autres intéressent plus particulièrement les chasseurs et pêcheurs sportifs: la destruction de la faune et la diminution des activités touristiques. Ce sont deux plans sur lesquels les sportifs sentent et disent qu'ils ont un rôle à jouer, un rôle complètement opposé à celui des Amérindiens. Il m'apparaît important de jeter un coup d'oeil sur la vision que le chasseur ou le pêcheur sportif a de lui-même et de son rôle dans la société. Cette perspective devrait aider à mieux comprendre pourquoi les chroniqueurs présentent de l'Amérindien une image si négative.

b) Le rôle du chasseur et du pêcheur sportif

Voyons tout d'abord ce qu'est un chasseur ou un pêcheur sportif pour les chroniqueurs qui s'adressent à eux.

> "Le véritable pêcheur sportif ne va pas pêcher dans un parc provincial ou une réserve de chasse et pêche du gouvernement pour remplir son congélateur de « viande », comme s'il allait faire des courses au supermarché du coin. Il va pêcher dans un lac public pour se récréer, se détendre, se «dépogner», se «destresser», tout en rusant de finesse avec les truites: tant mieux s'il a la chance et rapporte quelques poissons pour un bon gueuleton." (Bellemare, Le soleil 14-6-76:B5).

> "J'ai toujours considéré que le sport de la chasse était un sport noble. En fait, ce qui ennoblit la chasse, ce sont les faits que d'une part on puisse consommer le gibier abattu et que le gibier ait un fort pourcentage de chance de s'en tirer" (Poupart, La Presse 15-1-77:B3).

Noblesse, finesse, intelligence, habileté, sont quelques-unes des qualités du chasseur et du pêcheur sportif, cet être indépendant de nature, qui n'aime pas que le gouvernement s'immisce de trop près dans sa vie (voir les articles sur le contrôle des armes à feu et divers autres projets de loi), qui tient à sa liberté et se dit d'autre part le seul grand amant de la nature et protecteur consciencieux de la faune.

Si l'on examine le comportement des humains à l'égard de cette faune, tout se passe, dans les chroniques, comme s'il fallait diviser la population en trois catégories. D'une part les Amérindiens, qui dans l'ensemble massacrent le gibier, d'autre part le grand public: les "chasseurs de papillons", "bird-watchers", "ramasseux de bleuets" comme les appelle Bellemare (Le Soleil 13-1-77:C4) qui "laissent la Nature suivre son cours" (Bellemare, Le Soleil 19-8-76:C4). Et enfin les chasseurs et pêcheurs sportifs qui savent prélever une quantité raisonnable d'animaux tout en se récréant, qui ne sont donc ni destructeurs comme les premiers ni inutiles comme les seconds. Les chasseurs et pêcheurs sportifs, en fait,

sont les héritiers de traditions ancestrales québécoises, les seuls à pratiquer "nos vrais sports nationaux" (Croteau, Québec Chasse et Pêche août 1977:5), les seuls à vivre en "contact étroit avec la nature" (Elliott, Québec Chasse et Pêche septembre 1977:5) et ils jouent un rôle vital pour l'équilibre écologique.

> "La chasse contrôlée permet d'assurer la perpétuité de l'espèce." (Pagé, Montréal-Matin 28-1-77:54).

> "Nous devons convaincre tous les incrédules que nous faisons oeuvre utile en allant à la chasse ... Nous devons dire aux anti-chasseurs, que la chasse est nécessaire, essentielle. /.../ Aujourd'hui, on aménage les forêts et on souhaite une récolte. Le faucheur, c'est le chasseur qui remplit une fonction économique, sociale et récréative... Nous savons, parce que nous sommes probablement les derniers descendants de cette espèce d'hommes qui ont un contact étroit avec la nature, que la nature est bien plus prolifique que l'on pense, à condition de la respecter." (Elliott, Québec Chasse et pêche septembre 1977:5).

Et l'on pourrait allonger la liste de ces citations. Certains biologistes partagent ces opinions même si d'autres seraient, aux dires des chroniqueurs, partisans du "laisser-faire".

> "/.../ contrairement à ce que croient les anti-chasseurs, la chasse sportive demeure toujours le meilleur moyen de contrôler une population d'animaux sauvages. Tout en activant l'économie régionale et en procurant un loisir sain et normal, elle permet de fournir énormément de renseignements sur l'état de santé des populations animales concernées." (Hayeur, Québec Chasse et Pêche février 1979:20).

Mais les chasseurs et pêcheurs sportifs ont aussi un rôle économique non négligeable. Tout d'abord les sommes qu'ils versent en permis de toutes sortes servent à protéger et à aménager l'environnement, c'est-à-dire non seulement les espèces chassées mais toutes les espèces. Pendant ce temps, les soi-disant "amants de la nature" provoquent des feux de forêts, et produisent toutes sortes de dégats (Bellemare, Le Soleil 1-3-77:C4).

> "Les chasseurs sont d'une extrême importance sur le plan économique d'un pays, plus particulièrement en ce qui concerne l'aménagement et la conservation de la faune." (Pagé, Montréal-Matin 28-1-77:54).

"Chiffres à l'appui, je soutiens que les sportifs sont les véritables protecteurs de la faune et de l'environnement en Amérique du Nord." (Bellemare, Le Soleil 1-3-77:C4).

Ensuite, les pêcheurs et chasseurs sportifs stimulent le développement de l'industrie touristique et fournissent du travail aux guides, pourvoyeurs, hôteliers, restaurateurs, etc. Si, par exemple, les citoyens de la Haute et de la Moyenne Côte-Nord prenaient leurs affaires en main, ils pourraient attirer des pêcheurs sportifs dans leur région grâce à leurs rivières à saumons et, pour eux, ce serait la richesse:

"Il suffirait de fort peu pour que des millions de dollars pleuvent sur Charlevoix et la Haute-Côte-Nord, surtout avec le potentiel de pêche du saumon, de pêche sportive aux autres espèces /.../ et de chasse sportive que détiennent ces régions." (Bellemare, Le Soleil 12-5-77:C6).

"D'ailleurs il est en fait maintenant généralement admis que les déplacements des pêcheurs sportifs de saumons comptent pour beaucoup dans le succès de l'indutrie touristique de régions telles que la Côte-Nord, la Gaspésie, la baie des Chaleurs." (Bellemare, Le Soleil 2-2-77:C3).

"Qu'il me soit permis de rappeler qu'un saumon capturé au filet ne rapportait que $6.63, lorsque fut rédigé le rapport Carter. Le même poisson capturé à la ligne par les touristes et pêcheurs sportifs contribuait de $214.00 à l'économie de la province." (Pagé, La Presse 9-6-79:C2; voir aussi Montréal-Matin 27-7-78:46).

Ce qui fait dire à Pagé que les ententes signées avec les Micmacs nuiront non seulement à la conservation du saumon mais aussi aux "coffres de la province".

Il n'y a donc aucune confusion possible entre le rôle des activités sportives et celui des activités de subsistance dans le développement et le bien-être d'une région. Tout lecteur un peu préoccupé par l'essor économique de sa province et la conservation de la faune sera d'avis, à la lecture de ces chroniques, qu'il faut interdire la chasse et la pêche de subsistance aux Amérindiens. Aucune information ne lui est fournie sur la valeur du saumon dans l'économie d'une réserve, sur le coût culturel, social et économique du remplacement d'une livre de saumon ou de caribou par un équivalent satisfaisant pour les Amérindiens, etc. Tout ce qu'il aura appris, c'est que les Amérindiens sont un danger pour la faune et pour le Québec tout entier. Il ne s'étonnera pas alors quand

il lira que "la rivalité entre les deux groupes pourrait devenir de plus en plus grave" (Pagé, Montréal-Matin 27-7-78:46). Tout se passe comme si les chroniqueurs voulaient à tout prix montrer que les comportements des deux groupes à l'égard de la faune sont diamétralement opposés. Les Amérindiens des chroniques sont ceux qui essaient de tirer la couverture de leur côté, une couverture qui nous appartient, disent les "sportifs", que l'on veut bien partager mais sans exagération et pourvu qu'ils se plient à nos lois.

Si l'on se demande comment les chroniqueurs envisagent l'avenir des rapports entre Québécois et Amérindiens, c'est du côté de l'assimilation qu'il faut chercher: l'Amérindien idéal c'est un pourvoyeur qui fait profiter les sportifs du sud de son expérience et de ses territoires, ou bien c'est un pêcheur devenu enfin sportif.

c) L'Amérindien idéal

L'image de l'Amérindien véhiculée par les chroniques de chasse et de pêche n'est pas uniquement négative. Elle comporte également quelques facettes qui pourraient être considérées à première vue comme positives et que nous examinerons maintenant.

Pour un chasseur sportif, l'Amérindien du Nouveau-Québec est un guide qui, en tant que guide, ne possède dans l'ensemble que des qualités: il connaît très bien son environnement, peut mener le chasseur ou le pêcheur aux bons endroits...

> "L'Indien connaît le lac car il y guide des sportifs depuis de nombreuses années; il vous amènera à quelques «spots» où il sait que vous pourrez récolter ces gigantesques truites mouchetées /.../." (Bellemare, Le Soleil 16-6-76:B3).

> "Ernest Dominique avait dit: «Lorsque nous passerons devant cette pointe, là-bas au fond du lac, attendez-vous à des surprises !» Il avait absolument raison." (Bellemare, Le Soleil 23-6-76:B3).

> "Charlie Iserhoff connaissait tellement son territoire à fond et les bons coins à poissons qu'il réussissait même à échapper à la vigilance de ses confrères et à m'y amener pêcher en cachette. Nous revenions avec des brochetées formidables /.../ Maurice Wawatie, un autre autochtone, était beaucoup plus discret /.../ Pendant trois jours, nous avons arpenté la forêt sur la pointe des pieds...et avons rapporté une excellente prise." (Croteau, Québec Chasse et Pêche avril 1977:61).

"Nous ne remercierons jamais assez le ciel d'avoir écouté la suggestion du chef Cain /.../. Car la pêche que les membres de notre groupe ont réalisée /.../ surpasse ce que /... nous/ avions pu imaginer ou espérer /.../" (Bellemare, Le Soleil 20-6-79:C3).

Ils connaissent aussi la faune. Si, par exemple, beaucoup de pêcheurs confondent la corégone et la carpe allemande,

"Je peux vous assurer que ce n'est pas le cas des Indiens qui eux connaissent très bien ce poisson et vous l'échangeront volontiers contre une truite." (Poupart, La Presse 30-12-78:A17).

Les guides sont souvent des chasseurs efficaces, même s'ils étonnent parfois par leurs techniques tel Maurice Wawatie qui préfère écouter les orignaux plutôt que de "s'égosiller dans un cornet de bouleau" (Croteau, Québec Chasse et Pêche avril 1977:61). Henri Poupart raconte le séjour de guides de l'île aux Grues parmi des Cris de la baie James et compare les techniques des uns et des autres, pour conclure que, toutes différentes qu'elles soient, elles sont aussi efficaces les unes que les autres (La Presse 20-10-76:B5). Dans un article de la revue *Québec Chasse et Pêche*, Daniel Banville, biologiste, parle également des techniques de chasse aux oies. Les caches sont faites d'un rien mais "croyez-le ou non, c'est très efficace" (Québec Chasse et Pêche octobre 1978:70). Les Cris savent profiter des conditions atmosphériques, ils "possèdent l'art d'appeler les oies" (ibidem:71), etc. Conclusion: les résultats sont excellents.

Les chroniqueurs indiquent parfois les armes, hameçons, appâts, etc. utilisés par les guides indiens, ce qui correspond alors à une sorte de recommandation:

"Mon ami l'Indien Olivier Chichippe du lac du Cerf est un excellent pêcheur d'achigan. Tout comme « Isaak Hunter » qu'il guidait, sa mouche préférée, pour cette espèce de poisson est la « Mickey Finn»." (Pagé, Montréal-Matin 28-7-77:56; voir aussi Bellemare, Le Soleil 16-6-76:B3).

En plus de leur connaissance de l'environnement et de leur science en matière de pêche et de chasse, les Amérindiens ont toutes sortes de qualités physiques ou d'habiletés manuelles qui en font des guides précieux: ils voient beaucoup plus loin que les Blancs (Bellemare, Le Soleil 22-6-79:C2, Sanschagrin, Québec Chasse et Pêche mars 1976:74), portent des fardeaux sans ralentir leur marche (Bellemare, Le Soleil 23-6-76:B3), savent allumer un feu et trouver du bois rapidement (Pagé, Montréal-Matin 21-8-76:46; Sanschagrin, Québec Chasse et Pêche mars 1976:74; Bellemare, Le Soleil

16-6-76:B3)... Bref, les histoires de mauvais guides ou de chasses ratées sont extrêmement rares, quoi qu'il y en ait quelques-unes qui ont pour but de montrer au lecteur qu'un bon chasseur ou pêcheur sportif doit savoir choisir son guide. Citons par exemple cette histoire

> "/.../ des deux gars de la ville qui s'en vont à la chasse en Abitibi et se font littéralement raccoler par un «guide» indien dans le premier bar venu. Nos gars, croyant que tout ce qui s'appelle indien a la science infuse de la chasse, partent en sa compagnie, non sans avoir fait ample provisions de boissons et de vivres. L'histoire finit comme vous savez. J'ai même vu ce scénario se dérouler à la chasse au caribou: c'est moi qui avais retrouvé les malheureux Blancs affamés, le long de la voie ferrée, à 140 milles au nord de Sept-Iles!"
> (Québec Chasse et Pêche avril 1977:60).

On remarquera que, si dans beaucoup de chroniques, tous les Indiens massacrent le gibier, ce ne sont pas tous les Indiens qui savent chasser correctement. Le sportif doit donc être capable de répérer l'individu exceptionnel qui pourra lui servirde guide. Très souvent les chroniqueurs font état de leur amitié pour tel ou tel guide, si bien que la relation avec les guides est tout à fait personnalisée, elle se fait d'homme à homme et non de groupe à groupe, les chroniqueurs fournissent même le nom de leurs guides. Autrement dit, lorsque l'image est positive, il n'est question que d'individus; quand elle est négative il s'agit de groupes entiers.

D'autre part, il se dégage parfois de ces descriptions de parties de chasse l'impression d'une certaine condescendance pour des gens dont les chroniqueurs admirent peut-être l'habileté à la chasse ou la force physique mais dont ils ignorent d'autres savoirs ou d'autres techniques.

Si, par exemple, l'alimentation semble relativement valorisée (Villemure, Québec Chasse et Pêche avril 1979:60) la cuisine, elle, peut être l'objet de louanges mitigées (Sanschagrin, Québec Chasse et Pêche, mars 1976: 74; Bellemare, Le Soleil 3-8-78:C4).

On trouvera également des récits qui visent à montrer que les Amérindiens ou les Inuit ont des coutumes bizarres comme celle de cet Inuk qui, voulant éviter la pollution, transportait une pelle pour enterrer les restes de caribou.

> "J'essayai de lui expliquer que la pollution était une toute autre affaire. Le fait de laisser les détritus de l'animal à découvert contribuait dans une certaine mesure à nourrir plusieurs autres petits animaux mais il ne voulut rien entendre."
> (Pourpart, La Presse 7-9-77:C4).

Le même Inuk effectue un rituel pour faire venir le beau temps sous les "sourires" du chroniqueur heureux quand même d'en profiter quand l'avion qui devait le "ramener à la civilisation" put enfin amerrir (ibidem). Rien de malveillant ici, non plus que dans les remarques sur la cuisine, une certaine condescendance de "civilisé" seulement que l'on retrouve également quand les chroniqueurs rapportent les paroles des Amérindiens.

"Nous pas polluer comme les hommes Blancs" aurait dit à Poupart un Inuk qui parlait probablement anglais, et qui aurait également dit "demain beau temps" (Poupart, La Presse 7-9-77:C4; voir aussi Pagé, Montréal-Matin 28-9-76:50).

Les chroniqueurs nous apprennent aussi que "les Inuit sont peu loquaces" (ibidem) un auteur a un guide qui "jargonne un peu", qui n'est "pas trop jasant" (Sanschagrin, Québec Chasse et Pêche mars 1976:74) ...Rendons hommage à A.A. Bellemare qui, lorsqu'il rapporte les dires de son guide le fait s'exprimer correctement (Le Soleil 23-6-76:B3). Il pourrait y avoir évidemment beaucoup d'explications au fait que certains Amérindiens ne sont pas très bavards en présence de certains Blancs, mais il est, semble-t-il, beaucoup plus facile de recourir au stéréotype de l'Indien taciturne et peu habile à communiquer. De la même façon, il est étrange de voir Jean Pagé, lorsqu'il dessine les Amérindiens, utiliser le stéréotype de l'Amérindien vêtu d'un pagne, coiffé d'une plume, etc.. (Montréal-Matin 10-3-76:56; 6-7-78:48; 27-7-78:46; 11-10-78:48). Lorsque les chroniqueurs vont dans le Nord, eux qui ont la chance de côtoyer des Amérindiens, quelle sorte de gens rencontrent-ils? Sont-ce ces Indiens tout droit sortis d'un western? Se pourrait-il, d'autre part, qu'ils confondent Cri et Inuit (voir Pagé, Montréal-Matin 19-7-78:44; Bellemare, Le Soleil 9-5-77:C4)?

Parlant de leurs guides, les chroniqueurs, finalement, évoquent des gens qui vivent loin de notre "civilisation", habiles à la chasse, accueillants quoique peu loquaces, avec des coutumes parfois primitives, des gens qui, pris individuellement, sont sympathiques.

> "/.../ j'adore la rudesse de cette nature,
> la vérité et la sincérité des autochtones
> qui y vivent." (Bellemare, Le Soleil 23-6-79:F2).

En réalité, ils sont sympathiques s'ils restent dans leur rôle de guides efficaces, serviables, "souriants", mais dès qu'ils en demandent un peu plus on écrira: "Finies les belles traditions, la sincérité, l'honnêteté et la franchise qui les caractérisaient." (Pagé, Montréal-Matin 21-7-78:44).

Il y a cependant pour les Amérindiens une autre façon de trouver grâce aux yeux des chroniqueurs de chasse et de pêche: devenir des pourvoyeurs qui accueillent les pêcheurs et les chasseurs sportifs. On dira alors qu'ils comprennent où se trouvent leurs intérêts économiques, etc.

"Maintenant que les «Blancs» ont porté la «civilisation» jusque là-haut, les Inuit ne sont plus forcés de compter uniquement sur les ressources fauniques pour assurer leur survie. Et, depuis quelques années, ils exploitent ces ressources de leur territoire de manière à assurer le progrès socio-économique de leurs communautés, en accueillant comme clients les chasseurs et pêcheurs sportifs du «sud»." (Bellemare, Le Soleil 4-8-78:C3; voir aussi 2-8-78:D2, 3-8-78:C4, 6-8-77:C11, 22-6-79:C2).

Et Bellemare, sans doute, pour mieux persuader d'éventuels clients de venir chez les pourvoyeurs inuit, insiste pour dire à quel point les installations de Tommy Cain sont "propres", bien organisées, spacieuses, etc., contraires probablement à tout ce que l'on pourrait imaginer.

"Ils sont chauffés à l'huile, éclairés à l'électricité, on y trouve les toilettes à l'eau et on peut y prendre une bonne douche d'eau bouillante /.../. En fait, dans les camps des pourvoyeurs inuit de la baie d'Ungava, vous aurez le confort le meilleur que vous pourriez trouver dans le sud du Québec." (Le Soleil 23-6-79:F2).

Puisque les Inuit nous ressemblent tellement, pourquoi hésiter à aller chez eux? C'est ce que semblent dire les chroniques de Bellemare. Dès que la différence s'estompe, tout va mieux. Et, pour rassurer complètement ses lecteurs, l'auteur leur dit que c'est une Franco-Ontarienne qui fait la cuisine. Elle vous mijotera de bons petits plats "comme vous le faisait votre propre mère!" (Le Soleil 23-6-79:F2).

Jean Pagé signale également un cas de réussite. Il s'agit d'une pourvoierie sur la Caniapiscau qui fut achetée par son "bon ami, le chef Indien de Pointe-Bleue" (Montréal-Matin 6-6-78:42). Après quelques années "naissait une nouvelle forme de gestion","probablement une innovation dans le domaine de la pourvoierie". Un nouveau club fut créé:

"/.../ une compagnie illimitée, sur le bureau de direction de laquelle siègeraient Indiens et Blancs ayant un but commun: exploiter, main dans la main, un commerce de chasse et de pêche!

Si je fais grand cas de cette entente intervenue ces jours derniers, c'est que je crois qu'elle pourrait être profitable à d'autres." (ibidem)

Voilà où se trouve l'avenir pour les Amérindiens s'ils veulent bien répondre aux souhaits des chroniqueurs de chasse et de pêche: au Nouveau-Québec, ils cesseront leurs activités de subsistance et leur braconnage

débridé pour se faire pourvoyeurs et mettre ainsi le gibier de leurs territoires à la disposition des gens du Sud. Pour ce qui est de ce Sud lui-même, les chroniqueurs répètent qu'ils désapprouvent la signature d'ententes avec les Amérindiens. Ils exigent la cessation du braconnage et ils préconisent une reconversion vers d'autres activités, comme l'élevage du vison, ou même la subvention pure et simple. Nous avons vu que cette dernière suggestion paraît assez illogique quand on pense que certains chroniqueurs s'élèvent par ailleurs contre le revenu annuel garanti et tout ce qui ressemble à des versements de subsides. Mais, il ne faut pas oublier que les chroniques de chasse et de pêche sont avant tout destinées aux sportifs. L'important c'est que la faune revienne entièrement à ces derniers. Lorsque les Micmacs, les Hurons, les Mohawks, les Attikameks, les Montagnais, les Algonquins, les Cris et les Inuit auront complètement intégré notre économie, subventionnés ou pas, l'opposition entre la chasse de subsistance et la chasse sportive sera enfin éliminée, opposition que, pour l'instant, les chroniqueurs s'appliquent à faire disparaître en niant la chasse de subsistance, et en niant aux Amérindiens le droit à la différence.

III. L' ÉBAUCHE MARGINALE DE L'AMÉRINDIEN VICTIME

1. Les Amérindiens victimes de la pollution

Une facette un peu marginale de l'image de l'Amérindien se trouve également dans les chroniques de chasse et de pêche: il s'agit de l'Amérindien victime de la pollution. Il faut remarquer que cette question fait surface en 1976 pour disparaître ensuite presque entièrement et que, si *La Presse* mentionne l'empoisonnement des Cris par le mercure, c'est essentiellement Jean Pagé, du *Montréal-Matin*, qui signale le problème et y revient à plusieurs reprises.

Jean Pagé cite la lettre dans laquelle François Cartier, président de la Société pour vaincre la pollution accuse M. Bourassa, alors premier ministre, d'avoir ramené de 24 à 17 millions le budget consacré à l'environnement:

> "Depuis que cette lettre a été expédiée à M. Bourassa, au moins cinq autres Indiens Cris pourraient être victimes de la maladie de Minamata; des analyses du fédéral ayant démontré qu'ils souffraient d'un haut degré d'empoisonnement par le mercure. Ceci porterait à une dizaine le nombre des victimes de cette forme d'empoisonnement depuis que S.V.P. nous a fait connaître les résultats des expertises du Dr André Barbeau, directeur du service neurobiologique de Montréal.
> /.../
> Les Indiens Cris seront peut-être dédommagés pour l'envahissement de leurs terres issu du projet de la baie James, des centaines de millions de dollars leur ayant été promis. Mais une question demeure sans réponse: seront-ils encore vivants pour percevoir leurs droits?" (Pagé, Montréal-Matin 27-1-76: 56).

En mars, la S.V.P. revient à la charge appuyée par J. Pagé. Il est question maintenant des pêcheurs sportifs qui sont très mal renseignés. Mais Pagé n'oublie pas les Cris. L'un de ses dessins montre un Indien tel qu'il les représente d'habitude mordant dans un poisson sous les yeux de deux Blancs dont l'un dit à l'autre: "C'est pas grave, lorsqu'ils seront remplis de mercure, on pourra les vendre pour fabriquer des thermomètres!" (Montréal-Matin 10-3-76:56).

Trois autres articles en mars 1976 portent sur le problème du mercure. L'un accuse le gouvernement de vouloir garder le dossier secret car il coûterait trop cher d'admettre la pollution (Montréal-Matin 17-3-76:56). Puis Pagé reproduit une lettre satirique de Daniel Green, Amérindien, étudiant en biologie et membre de S.V.P. qui félicite le Québec pour sa pollution, ses génocides chimiques et le remercie de créer ainsi de nouvelles sources de fonds pour les Amérindiens dont les infirmités vont attirer les touristes et qui pourront soutirer de l'argent aux gouvernements,etc. (Montréal-Matin 23-3-76:48).

Peu à peu, cependant, l'intérêt du chroniqueur va aller des Amérindiens aux pêcheurs sportifs et l'on ne parlera plus des premiers pendant quelque temps qu'en bas de vignette.

> "Ce sont les Indiens Cris du Nord-Ouest qui semblent les plus affectés, tout simplement parce que nous ne savons pas combien de Blancs souffrent de cette intoxication pouvant atteindre le stade de la fatalité." (Montréal-Matin 28-3-76:43).

En avril, Pagé se félicite de la prise de conscience qu'a permise le *Montréal-Matin:* les pêcheurs sportifs savent maintenant qu'ils risquent de s'empoisonner au mercure ou au P.C.B.. En légende à une photo, il écrit:

> "Les Indiens, comme celui-ci, ont été les premières victimes connues manifestant des symptômes de la maladie de Minamata. Aujourd'hui, ce sont les Blancs qui prennent panique, leurs eaux sont infectes! En plus du mercure, le P.C.B. cancérigène sème la consternation!" (Montréal-Matin: 16-4-76:58).

Toujours en légende à une photo, Pagé demande que l'on informe la population: "Nos Indiens ayant été empoisonnés par les dorés du Nord-Ouest, nous aimerions savoir si ces truites sont comestibles (Montréal-Matin 4-4-76:46).

En août Pagé publie une lettre du chef Tom Rankin au premier ministre Pierre E. Trudeau. Il affirme lui-même en légende à une photo représentant deux jeunes Amérindiens:

> "Ils devront bientôt perdre ces sourires! Pour ces jeunes Indiens, l'avenir est loin d'être prometteur. Systématiquement, avec une régularité diabolique, nous assistons à la destruction de leurs territoires, cette dernière s'effectuant par la pollution, les coupes forestières destructrices de l'habitat de la faune et

combien d'autres phénomènes qui sont issus
du mot progrès?" (Montréal-Matin 25-8-76:64).

Remarquons au passage que Pagé reconnaît aux Amérindiens des territoires et ne semble pas très sûr des bienfaits du "progrès". Remarquons aussi que, de la même façon que certains plaignent les Amérindiens d'avoir été victimes de notre civilisation, les responsables des malheurs des Cris ne sont pas ici les Compagnies forestières, les promoteurs du développement du Nord ou n'importe quel individu que l'on pourrait reconnaître et identifier, mais cette force impersonnelle qui a nom "progrès".

Le chroniqueur reviendra sur le sujet du mercure en septembre (Montréal-Matin 28-9-76:50) puis au moment des élections où il fera le "triste bilan" du gouvernement Bourassa en fait d'environnement (Montréal-Matin 14-11-76: 44, 23-11-76:58).

Tout ceci permettra à Pagé d'écrire, toujours en 1976:

> "N'allez surtout pas croire que je possède un parti pris à l'endroit des Indiens, bien au contraire, c'est un peuple que j'admire, je me suis porté à sa défense fréquemment lors des transactions effectuées dans le nord, sans oublier ma position catégorique concernant cette pollution exercée par les Blancs qui n'aurait d'autre conclusion que celle de voir anéantir un peuple noble, premier possesseur des terres d'Amérique."
> (Montréal-Matin 13-9-76:51).

Comment expliquer alors les nombreux articles de Pagé, que nous avons vus aussi peu favorables que possible aux Amérindiens? Le chroniqueur le dit lui-même: aujourd'hui tout est changé, nous sommes tous sur le même pied, les Amérindiens sont des citoyens comme les autres, etc. Comment un peuple noble, possesseur de ses territoires, assistant impuissant à son génocide peut-il devenir ce peuple grossier, envahissant, destructeur que le chroniqueur nous décrit par ailleurs? Il semble que ce soit par le biais de la Convention de la baie James. Elle a fait des Amérindiens les ennemis des pêcheurs sportifs. En fait, tout semble se passer comme si le chroniqueur n'exprimait de la sympathie pour les Amérindiens que lorsqu'ils sont moribonds ou lorsqu'ils correspondent à l'idée qu'il se fait du guide du bon vieux temps.

La chronique de *La Presse* décrit les nouvelles sur le mercure comme "vraiment inquiétantes pour la population, bien sûr, mais surtout pour les amateurs de pêche, grands consommateurs de poisson" (Poupart, La Presse 8-9-76:E11). L'auteur rappelle qu'en 1975 une équipe médicale a découvert "des teneurs en mercure incroyablement élevées dans le sang des Indiens cris du Nord-Ouest, plus particulièrement à Matagami." (ibidem).

> "Bien sûr, c'était un drame pour ces populations, mais le problème était localisé et il ne semble pas y avoir de raison de s'inquiéter outre mesure pour l'ensemble du territoire québécois." (ibidem).

Devant le danger du mercure, les chroniqueurs distinguent encore trois catégories de personnes: le public en général qui ne risque pas grand chose car il ne mange pratiquement pas de poisson, les Amérindiens frappés par un drame qui nous dépasse, un drame qui s'appelle "le progrès", et les pêcheurs sportifs pour lesquels on exige une information précise, des actions immédiates.

2. Les Amérindiens victimes de l'exploitation par les Blancs

Nous signalons ici un cas qui pourrait être vu comme la proposition inverse des énoncés affirmant: "Les Amérindiens nous coûtent cher" ou "les Amérindiens jouissent de privilèges" ou même "les Amérindiens nous attaquent", mais qui, étant unique et n'ayant pas un chroniqueur pour auteur, n'est pas représentatif de l'image véhiculée par ceux-ci.

> "/.../ n'ayez pas peur! Les Montagnais ne vous scalperont pas. On les utilise (c'est bien le mot) fort bien à l'usine de transformation du poisson où ils épluchent pétoncles, crevettes, morues, flétans et poissons rouges. Du « cheap labour », comme on l'appelle dans le Sud, à trois dollars l'heure. Ça, c'est pour l'été et pour le chanceux. Pour les autres, il y a le merveilleux artisanat dont des mitaines de castor d'une beauté!...
> L'hiver, il y a le chômage, bien sûr." (Normand Desjardins, Québec Chasse et Pêche avril 1977:120).

CONCLUSION

LES SOURCES DU PRÉJUDICE

La négligence et l'ignorance

L'Amérindien des chroniques de chasse et de pêche peut paraître multiple. Il est soit ce guide d'autrefois, bon enfant, habile et sympathique, soit ce pourvoyeur qui veille à bien accueillir les sportifs. Mais il est aussi le grand destructeur de la faune, l'être incontrôlable qui vit dans l'illégalité et menace le sportif dans ses biens et dans sa personne. En réalité, nous avons vu que cette opposition n'en est pas une car, d'une part l'image n'est positive que dans les cas où le chroniqueur parle d'un individu en particulier - et encore n'est-elle positive qu'en apparence car elle est issue bien souvent d'une certaine bienveillance de "civilisé" -. D'autre part, l'Amérindien n'est accepté par les chroniqueurs que si, pourvoyeur ou guide, il se conforme aux intérêts des sportifs.

Ainsi, cette facette "positive" n'est-elle que l'envers d'une médaille dont l'autre face est beaucoup plus visible et ne vient-elle en fait que confirmer l'image principale véhiculée par les chroniques. Il est question alors des Amérindiens dans leur ensemble, ou de tel ou tel groupe, mais jamais d'individus. Et ces gens-là, pris en bloc, indistincts, sont, même si les chroniqueurs ne prononcent jamais le mot, des "Sauvages". Ils ont l'agressivité, l'amour du désordre, l'irresponsabilité, la prétention ou l'exigence que l'on reconnaît d'habitude aux primitifs et que la culture québécoise attribue souvent aux Amérindiens (Voir Arcand et Vincent: *L'Image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec*, Hurtubise HMH, 1979). Il ne fait donc aucun doute que l'image qui se dégage de ces chroniques soit négative.

Cependant, il est important de redire que les chroniqueurs diffusent une image déjà répandue dans la société. C'est pourquoi il aurait été inutile de ne pas considérer les écrits de chacun des chroniqueurs comme autant d'éléments d'un même discours. Les chroniqueurs participent de la même culture. A des degrés divers, ils partagent la même conception du monde. Dans ce qui pourrait passer pour un désir de justice mais qui n'est peut-être que le résultat d'une confusion entre égalité et similitude, les chroniqueurs refusent de reconnaître que les Amérindiens sont différents des autres Québécois et ont le droit de l'être. En fait, leurs articles sont des entreprises systématiques pour nier cette différence: les

Amérindiens évidemment ne chassent plus pour leur subsistance, ils sont maintenant des citoyens comme les autres, ils ont les mêmes devoirs que tous et doivent respecter les mêmes lois. C'est ce que les chroniqueurs affirment dans leurs articles. Il y a là des erreurs d'information, la négation d'un contentieux juridique et politique dont les journaux parlent pourtant de plus en plus, la négation aussi d'une situation historique précise. Ayant affirmé que les Amérindiens sont des citoyens ordinaires, les chroniques accumulent les exemples de leurs différences: ils ne respectent pas les lois, ils nous prennent nos terres, ils massacrent le patrimoine collectif, ils nous agressent. Bref, ce sont des délinquants. Puisqu'en principe ils sont semblables mais qu'en fait ils sont différents, c'est qu'ils sont des criminels. Les chroniqueurs les rejettent dans la marginalité, les adressent aux tribunaux jusqu'au jour où, exaspérés, ils commencent à se demander si le "problème indien" ne relève pas du pouvoir politique plus que du "législatif". Ce faisant, ils ne reconnaissent que notre impuissance collective à traiter avec la minorité amérindienne, ils ne voient toujours dans les actes et déclarations des Amérindiens que l'expression marginale de quelques excités auxquels les communautés emboîtent le pas. Dans l'ensemble, ils sont loin d'émettre l'idée qu'ils ont affaire à des peuples ayant des droits précis: ceux qu'ils se reconnaissent et ceux que nous leur reconnaissons.

On peut comprendre que les chroniqueurs nient aux Amérindiens le droit à la différence: alors que les uns et les autres traquent le même gibier, les Amérindiens et les sportifs n'ont pas la même conception de la chasse et de la pêche. On peut comprendre aussi que ce soient les traits les plus négatifs puisés dans l'inconscient collectif qui servent à présenter les Amérindiens comme des marginaux et des délinquants. Mais cela se justifie-t-il pour autant ?

En tant que journalistes, les chroniqueurs ne devraient-ils pas fournir à leurs lecteurs une information précise, étayée de preuves, vérifiée à plusieurs sources et présentant, entre autres, la version amérindienne des faits. En tant qu'éditorialistes, et probablement les seuls à parler si régulièrement des Amérindiens et à un public si vaste, ne devraient-ils pas être en mesure de situer les événements dans leur contexte politique et juridique. C'est par manque d'information probablement qu'ils se laissent emporter à véhiculer une image négative des Amérindiens. Mais des chroniqueurs ont-ils le droit d'ignorer ce qui concerne des peuples qu'ils côtoient si souvent et dont ils parlent à des centaines de milliers de lecteurs ? L'un de ces lecteurs "membre de la tribu des Hurons de Lorette" écrivait justement à Jean Pagé:

"Je vous demande, en mon nom personnel, de ne pas engager un dialogue de polémique, sur le braconnage par les Indiens, sans au préalable réviser l'histoire du Québec depuis l'arrivée des Français ici."
(La Presse 27-3-79:B6).

Image négative donc que celle véhiculée par les chroniques de chasse et de pêche, et ce en grande partie par négligence et ignorance.

Le parti pris

Mais il y a davantage. Car la négligence et l'ignorance sont rarement sans fondement. Il faut reposer ici la question que nous avions esquissée au début de la deuxième partie: dans quelle mesure les chroniqueurs, les chasseurs et pêcheurs sportifs et notre société toute entière reconnaissent-ils à certains groupes ce droit à la différence, le droit, entre autres, de choisir leurs modes de vie. Quelle place, par exemple, sommes-nous prêts à faire à l'économie de subsistance ?

Nous avons vu que les chroniqueurs nient l'existence même d'une telle économie. Qu'il s'agisse des Amérindiens ou des communautés blanches de la Côte-Nord, le discours est le même, les chroniqueurs n'acceptent pas que l'on puisse chasser ou pêcher pour vivre.

"On affirme /.../ que la Côte nord est une région nettement défavorisée par rapport à ceux qui vivent à Montréal ou à Québec et qu'à ce titre ils peuvent capturer du saumon au filet pour compenser. Pourtant si on en juge par ce que nous avons vu, on peut dire que c'est une région isolée mais sûrement pas défavorisée. Toutes les maisons que nous avons visitées avaient à leur porte une ou plusieurs voitures, télévision couleur, congélateur, motoneige, etc. /.../.
/.....
De plus, je doute sérieusement qu'il y ait des gens obligés de braconner pour se nourrir compte tenu des salaires qui se paient dans la région."
(Poupart, La Presse 22-7-78:B3).

Le chroniqueur tient à l'égard des populations blanches de la Côte-Nord le langage que ses confrères et lui tiennent à l'égard des Amérindiens. Mais il n'en dit pas plus que d'habitude sur le taux de chômage de ces populations, sur l'économie générale de la Côte-Nord, dont on sait pourtant qu'un grand nombre de jeunes doivent s'exiler faute d'y trouver du travail.

Les chroniqueurs se permettent souvent des commentaires sur l'organisation socio-économique de notre société. Ceci est normal dans le cadre de chroniques mais, s'ils s'engagent sur ce terrain, le moins que le lecteur

puisse exiger d'eux c'est qu'ils l'informent convenablement sur la situation économique réelle des régions dont ils parlent. Tout bien calculé, quelle est la part de propagande et la part de vérité lorsque, par exemple, les chroniqueurs répètent que les chasseurs et pêcheurs sportifs jouent un rôle économique essentiel ou lorsqu'ils disent qu'il est plus pratique de subventionner des populations plutôt que de les laisser gérer le cheptel de leur région. Cela n'exprime-t-il pas le point de vue d'un petit groupe pour qui une certaine forme de chasse et de pêche dites sportives sont des activités essentielles ?

Le braconnage a toujours été pratiqué au Québec, semble-t-il, quelles que soient les régions. Devant la situation précaire de la faune, les lois, depuis quelques années, se font de plus en plus sévères et l'on signale régulièrement le démantèlement de réseaux bien organisés, preuve que l'on prend également les moyens d'appliquer ces lois. Les braconniers sont donc entre les mains de la justice et les chroniqueurs applaudissent les juges qui punissent sévèrement les criminels. Restent donc, pour se partager le "patrimoine collectif", les "sportifs" et les chasseurs de subsistance. Toute chasse qui n'est pas sportive est considérée comme un vol par les chroniqueurs. Or, si l'on regarde bien, les volés sont en fait les chasseurs et pêcheurs sportifs. Ce patrimoine soi-disant "collectif" que les sportifs ne veulent partager avec personne semble plutôt la propriété d'une petite partie de la population. Sans nier le fait que chasseurs et pêcheurs sportifs jouent un certain rôle tant économique qu'écologique, il serait peut-être normal que les chroniqueurs s'interrogent sur la place à faire à d'autres dans le partage des ressources et sur la possibilité d'exploiter et de gérer ces ressources de plusieurs façons différentes. Actuellement, ce que les chroniqueurs proposent aux Amérindiens c'est d'entrer dans le monde idéal de la chasse et de la pêche sportives. Cela n'a rien d'étonnant, nous avons toujours proposé aux Amérindiens de cesser d'être eux-mêmes pour se fondre dans un tout à notre ressemblance. Là où certains voient un acte d'ouverture et de générosité, il n'y a bien souvent qu'une façon de veiller à ses propres intérêts. C'est justement ce que font les chroniques qui ne reflètent pas les intérêts de tous les Québécois mais ceux d'une petite partie de la population seulement. Les Amérindiens sont lésés car, eux qui sont pourtant chasseurs et pêcheurs, sont loin d'avoir la tribune des "sportifs" dans ces chroniques dites de chasse et de pêche. Sans exiger des chroniqueurs une objectivité que personne n'atteint jamais de toute façon, on peut se demander s'il est normal qu'ils se fassent ainsi les propagandistes d'un certain type d'exploitation de la faune.

En résumé, on peut dire que les chroniques examinées dans le cadre de cette analyse souffrent de graves lacunes dans leur information mais aussi d'un parti pris pour les intérêts d'une fraction de la population. Et tout cela risque de porter préjudice, entre autres, aux Amérindiens.

ANNEXE

LISTE DES CHRONIQUES CONSTITUANT LE CORPUS

Journal de Montréal

Guy Pagé	26-11-76: 66	"Ma belle Montagnaise m'écrit"
	13- 3-77: 46	"Les Inuit ont donné toute une «claque» aux caribous"
	8- 5-77: 44	"Tuerie à la Mistassini et à la Ouashamieska. Quatre cents orignaux auraient été tués par des Indiens"
	9- 5-77: 58	"J'accuse le ministère de complicité"
	17- 5-77: 56	"Un simple départ. L'affaire de la Mistassini et de la Ouashamieska"
	26- 7-77: 60	"Braconnage du saumon. Certains Blancs sont de vrais sauvages"
	4-10-77: 60	"Embarcation coulée d'un coup de fusil. Iroquois et Blancs en guerre sur le Lac St-François"
	23- 6-78: 85	"Le saumon «mange toute une claque»"
	28- 6-78: 96	"Du brasse-camarade dans la région de Sept-Iles"
	1- 7-78: 54	"Les pêcheurs de saumons font enquête"
	15- 8-78: 68	"Les Indiens feraient des ravages dans la Ristigouche"
	9-12-78: 62	"Ces méchants Indiens qu'on accuse de tous les péchés"
	14-12-78: 78	"Les autochtones déterrent la hache de guerre"
	15-12-78: 74	"L'affaire des autochtones. Pourquoi essayer de brouiller les cartes?"
	31- 5-79:107	"Y aura-t-il affrontement à la Restigouche?"
	6- 6-79: 94	"Programme de saumon. La Restigouche était le départ"
	13- 6-79: 94	"«Pow wow» au Lac Victoria. Des Indiens se sont comportés en «sauvages»"
	19- 6-79: 72	"Les rivières à saumon commencent à connaître de sérieux problèmes"

La Presse

Henri Poupart	8- 5-76: H4	"La chasse à l'ours a débuté le 1er mai"
	25- 8-76: D6	"Le Nord-Ouest partiellement fermé à la chasse"
	28- 8-76: B5	"Depuis le 23, la chasse au caribou est ouverte"
	8- 9-76: E11	"Dossier mercure: des révélations troublantes"
	20-10-76: B5	"Guides blancs contre guides indiens"
	15- 1-77: B3	"Des Québécois à Tioga, Pennsylvanie"
	13- 8-77: B4	"Baie James, Nouveau-Québec, U.S.A.!"
	7- 9-77: C4	"Le caribou à l'appel"
	22- 7-78: B3	"Côte-Nord, paradis pour braconniers"
	30-12-78: A17	"Corégones et champignons de glace"

La Presse - suite

Jean Pagé	27- 3-79: B6	"Chasseurs, sachez chasser la corneille"
	19- 5-79: C3	"Les quotas de saumon fixés à 25,000 livres"
	9- 6-79: C2	"Autre rivière où le saumon pourra être pêché au filet"
Lettre ouverte	27- 3-79: B6	

Le Soleil

André-A. Bellemare	11- 2-76: B4	"Les sportifs paient pour la protection de la faune"
	14- 6-76: B5	"Plusieurs pêcheurs font du «vol à l'étalage»"
	16- 6-76: B3	"Excursion de pêche de grand luxe à prix raisonnable"
	23- 6-76: B3	"Ernest Dominique et ses fils surveillent bien «leurs»truites"
	19- 8-76: C4	"Les chasseurs blancs soumis à des règlements illogiques"
	7-12-76: E2	"Très peu de nouveautés pour la saison de pêche en 1977"
	13- 1-77: C4	"La chasse et la pêche bientôt interdites au Québec?"
	2- 2-77: C3	"Les saumons sont pour les commerçants ou les touristes?"
	1- 3-77: C4	"Qui sont les vrais «amants de la nature»?"
	14- 3-77: D3	"Les autochtones: des Québécois comme les autres!"
	9- 5-77: C4	"Le nord du Québec: abattoir aux mains des Indiens?"
	12- 5-77: C6	"Le saumon sauvera-t-il Charlevoix et la Côte-Nord?"
	4- 8-77: C5	"Imaginez une truite mouchetée de 30 livres"
	5- 8-77: C2	"De la truite à vous donner mal aux bras!"
	6- 8-77: C11	"Camps confortables et cuisine succulente!"
	2- 8-78: D2	"Quand un pourvoyeur inutittut s'établit"
	3- 8-78: C4	"Tout est disproportionné dans la toundra"
	4- 8-78: C3	"L'Ungava: un désert plein de richesses"
	9- 8-78: D4	"Les Amérindiens compromettent impunément la survie du saumon"
	10- 8-78: C4	"Braconnage par les Micmacs: «légalisation» ratée"
	11- 8-78: C3	"Certains mythes ont vraiment la vie dure"
	12- 8-78: C4	"Le saumon au Québec: un désastre à prévoir"
	24- 8-78: D4	"Quand est-ce que ce sera hors de contrôle?"
	1- 9-78: C2	"Des Amérindiens privent les «Blancs» d'une partie de ZEC"
	17-11-78: C2	"Des rivières à saumons cédées aux autochtones?"

Le Soleil - suite

André-A. Bellemare (suite)	14-12-78:	C5	"Droits exclusifs reconnus aux autochtones"
	30- 3-79:	C2	"Saumon: prudence conseillée à Lévesque par des pêcheurs"
	25- 5-79:	C2	"Pêche du saumon: entente avec les Micmacs de Restigouche"
	26- 5-79:	C3	"Doit-on donner des privilèges aux Amérindiens?"
	2- 6-79:	C3	"Les Micmacs et le saumon: une entente respectée ?"
	20- 6-79:	C3	"Les ombles chevaliers n'étaient pas sous la glace"
	22- 6-79:	C2	"Les Inuit en étroite harmonie avec la nature"
	23- 6-79:	F2	"Les Québécois devraient visiter leur Grand Nord"

Montréal-Matin

Jean Pagé	27- 1-76:	56	"La SVP attaque Bourassa"
	10- 3-76:	56	"La SVP accuse" (dessin)
	17- 3-76:	56	"Une affaire bien dissimulée"
	23- 3-76:	48	"Satire à l'indienne"
	28- 3-76:	43	"La pollution au mercure"
	4- 4-76:	46	"La tragédie du PCB"
	16- 4-76:	58	"Une prise de conscience"
	30- 4-76:	72	"Le contrôle des armes sportives. 182.224 chasseurs opposés"
	21- 8-76:	46	"Un orignal et un ours bien traités"
	24- 8-76:	48	"Partie de pêche à la Baie James"
	25- 8-76:	64	"Un chef indien écrit à Trudeau"
	13- 9-76:	51	"Les Indiens et la sauvagine"
	18- 9-76:	44	"Les massacres doivent cesser"
	28- 9-76:	50	"Toute une excursion pour une oie"
	14-11-76:	44	"Les politiciens ont oublié l'environnement"
	23-11-76:	58	"Un bien triste bilan!"
	28- 1-77:	54	"Les chasseurs contribuent au sain aménagement de la faune"
	7- 5-77:	48	"Les Indiens y vont fort. Plus de 400 orignaux abattus"
	25- 6-77:	48	"Warren Allmand ignore-t-il la loi ?"
	28- 7-77:	56	"Certains clubs crient à l'injustice"
	3- 8-77:	46	"La pêche à la baie James (2)"
	5- 8-77:	39	"Camping au pays des perdrix blanches"
	4-10-77:	47	"Les oies bleues de la baie James"
	6- 6-77:	42	"La Kaniapiskau, un paradis de la pêche"
	6- 7-78:	48	"Des vacances à la pêche" (dessin)
	11- 7-78:	42	"Pour le saumon, autre inquiétude"
	18- 7-78:	40	"Au pays de la clarté et des glaces"
	19- 7-78:	44	"Truites à volonté à la rivière au Phoque"
	21- 7-78:	44	"Echos de la baie James"
	27- 7-78:	46	"La guérilla du saumon -1-"
	28- 7-78:	42	"La guérilla du saumon -2-"
	3- 8-78:	44	"Pêche de l'avenir"

Montréal-Matin - suite

Jean Pagé (suite)	11- 8-78: 44	"Le nouveau» conseil de la faune"
	4-10-78: 50	"Les grandes oies seront abondantes"
	11-10-78: 48	"A propos de l'été des Indiens" (dessin)
	15-12-78: 50	"Les Indiens et les chroniqueurs"

Québec Chasse et Pêche

- Editoriaux

A.Y. Croteau	août 1977:5	"Déjà neuf mois: faudrait accoucher"
Jacques Elliott	septembre 1977:5	"Aux armes!"
Henri Poupart	octobre 1977:5	"Le Québec aux Québécois"
A.Y.Croteau	novembre 1977:6	"Les Indiens déclarent la guerre"
Les éditeurs	mai 1978:6	"Où va donc la Fédération québécoise de la Faune?"
A.Y.Croteau	février 1979:6	"Le problème indien: au pouvoir politique d'agir"
Henri Poupart	juillet 1979:4	"On est Québécois ou on ne l'est pas"

- Articles

Marc Sanschagrin	mars 1976:73-75	"Une chasse à la baie James"
Gaétan Hayeur	janvier 1977: 22-27	"L'entente avec les autochtones se fera-t-elle à nos dépens?"
Normand Desjardins	avril 1977: 117-121	"Si vous rêvez de la Moyenne Côte-Nord, votre chien est mort"
A.Y.Croteau	avril 1977:60-61	"Qu'est-ce qu'un bon guide?"
A.Y.Croteau	mai 1977:73-77, 104	"L'entente avec les autochtones menace-t-elle notre faune?"
Daniel Banville	octobre 1978: 68-72	"La chasse des oies bleues à la baie de Rupert"
Gaétan Hayeur	février 1979: 17-20	"La population de caribous en Ungava. une ressource majeure dont on devrait s'occuper davantage."
Pierre Villemure	avril 1979: 23,60	"La chasse aux phoques chez les Inuit de la baie d'Hudson"

- Place aux lecteurs

- juillet 1977: 12-13
- mars 1978: 8